VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1813
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Vigne : une taille qui compte pour l'avenir



Nous consacrons un dossier thématique à la viticulture cette semaine, avec un angle particulier : celui de la taille. Les nombreux aléas climatiques qui ont touché nos vignobles en 2024 (gel, grêle) ont entraîné des vendanges aux résultats décevants en quantité. Pour aborder l'avenir mieux armés, les viticulteurs peuvent être conduits à faire évoluer leurs pratiques de taille.

PAGES 23 À 30

Encarts : Calendrier CRAI, Mailing occasions CLAAS Bourgogne (sur certains cantons), Bulletin Chambre d'agriculture 58 (sur certains cantons), Mailing Arvern Energies (sur certains cantons), Flyer Abeille Assurances Madelin (sur certains cantons)



P.05
ACTUALITÉS
GDS de la Nièvre // Tirer les leçons du passé



P.09
ACTUALITÉS
Prestation de services // La vente directe simplifiée



P.10
ACTUALITÉS
Anefa // Un Noël sous le signe de l'emploi et de la formation





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 GEDA DE LA TILLE : LES VERTUS DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE ET PARTAGÉE

.05 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GDS 58 : TIRER LES LEÇONS DU PASSÉ

.06 PRODUCTEURS DE LAIT BONGRAIN GÉRARD : LE DIFFÉREND ENTRE SUNLAIT ET SAVENCIA AU CŒUR DES ÉCHANGES

.07 CONSEIL LAITIER : UNE PASSATION EFFECTUÉE

.08 CPIE YONNE ET NIÈVRE : LE PROJET « AGRICLIMEAU » EST LANCÉ

.09 PRESTATION DE SERVICES : LA VENTE DIRECTE SIMPLIFIÉE

.10 ANEFA / FRANCE TRAVAIL : UN NOËL SOUS LE SIGNE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 SOLIDARITÉ : SOLAAL BFC SOUFFLE SA PREMIÈRE BOUGIE

DOSSIER //

.19 EN DIRECTE DE LA MSA

DOSSIER // SPÉCIAL VIGNE

.23 VÉZELIEN : COMMENT TAILLER DANS UN DES SECTEURS LES PLUS TOUCHÉS ?

.24 PORTRAIT : LA PASSION DU MÉTIER, L'AMOUR DU PAYSAGE

.25 REDONNER VIGUEUR À LA VIGNE : LA TAILLE DURABLE PRÉCONISÉE

.26 ENTRE PRODUCTION ET APPRENTISSAGE : DES DIFFICULTÉS TRÈS PÉDAGOGIQUES

.27 GESTION DES APPELLATIONS : UNE LOGIQUE DE TRAVAIL SIMPLIFIÉE

.28 SANTÉ AU TRAVAIL : RÉFLÉCHIR À L'EXOSQUELETTE

.30 ÉTIQUETAGE DES BOUTEILLES : SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES NOUVELLE RÈGLES

SERVICES

.31 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.32 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.34 PETITES ANNONCES

.36 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.40 ENTRAIDE : L'ÉLAN DE SOLIDARITÉ POUR THOMAS DURIF



// LE DESSIN

// EN BREF

UE/Mercosur L'accord s'invite au conseil des ministres de l'Agriculture de l'UE

Quelques jours après l'annonce de la conclusion des négociations, et alors qu'une *« action éclair »* d'agriculteurs avait lieu en parallèle à l'initiative du syndicat agricole européen majoritaire Copa Cogeca, l'accord UE/Mercosur s'est invité, le 9 décembre, lors de la réunion des ministres de l'Agriculture de l'UE. L'occasion pour la française Annie Genevard et le polonais Czeslaw Siekierski de rappeler leur opposition à l'accord. Pour Varsovie, il n'y a aucune garantie que les normes de production dans ces pays répondent aux exigences strictes imposées aux agriculteurs européens. A contrario, l'allemand Cem Özdemir estime que le texte ne représente pas une menace existentielle pour l'agriculture. L'espagnol Luis Planas évoque, lui, un accord qui va ouvrir de nouveaux marchés pour le secteur agricole. De son côté, l'Italie soumet son approbation de l'accord à des garanties en matière de réciprocité et de protection des productions, mais également à une compensation des dommages que pourrait subir le secteur agricole. Un dédommagement « important » également évoqué par la Pologne pour faire face à la concurrence. Un point sur lequel la France est en désaccord avec ses partenaires.

Budget La loi spéciale est *« prête »* à être présentée en Conseil des ministres

La loi spéciale pour permettre à l'appareil d'État de fonctionner en l'absence de budget est *« prête »*, a assuré le ministre du Budget démissionnaire Laurent Saint-Martin le 9 décembre, ajoutant qu'il suffirait de réunir un Conseil des ministres pour que le texte soit présenté. *« Cela fait cinq jours que je suis au travail depuis la censure de ce gouvernement pour préparer cette loi spéciale qui pourrait être présentée dès le prochain Conseil des ministres, il suffit de le réunir pour qu'elle soit présentée »*, a-t-il déclaré sur TF1. Cette loi spéciale, promise par Emmanuel Macron avant la mi-décembre, pourrait être portée par *« le gouvernement démissionnaire ou par un nouveau gouvernement »*, a précisé M. Saint-Martin. Elle doit permettre d'éviter le *« shutdown »*, à savoir une paralysie administrative, en reconduisant les crédits budgétaires de l'année 2024 pour l'année suivante. Elle servira aussi à prélever l'impôt à partir du 1er janvier 2025. Le ministre démissionnaire a insisté sur la nature temporaire de la loi spéciale, et la nécessité pour le prochain gouvernement de proposer un nouveau budget 2025 *« le plus tôt possible, en début d'année »*.

Censure du gouvernement Des agriculteurs de la FNSEA visent des permanences de députés

Des agriculteurs de la FNSEA s'en sont pris à plusieurs permanences de députés ayant voté la motion de censure, le 5 décembre au soir en Nouvelle-Aquitaine, et d'autres actions similaires étaient attendues le 6 décembre pour protester contre une vacance de gouvernement « inadmissible ». En Charente-Maritime, les permanences de trois députés - Fabrice Barusseau (NFP) à Saintes, Benoît Biteau (Verts-NFP) à Rochefort et Pascal Markowsky (RN) à Royan -, ont été vandalisées, selon la préfecture, qui évoque *« des déversements de déchets, l'inscription de tags et l'utilisation de mousse expansive pour sceller l'entrée des locaux »*. Estimant « légitime » que les agriculteurs expriment leur *« désespoir »*, le préfet Brice Blondel rappelle dans un communiqué qu'*« aucun élu (...) ne doit être inquiété en raison de ses opinions »*. *« On s'est attaqués aux députés qui ont voté la motion de censure et qui foutent en l'air tout le travail fait jusqu'à présent pour les agriculteurs »*, a précisé à l'AFP Cédric Tranquard, président de la FDSEA de Charente-Maritime. *« RN, NFP… On ne fait pas de traitement de différence, on ne fait pas de politique, nous »*, a-t-il ajouté. L'élu RN Pascal Markowsky, dont la permanence *« a été la cible d'un déversement de purin »*, a dit sur X comprendre *« la détresse des agriculteurs, confrontés à des difficultés sans précédent »* et entendre *« leur désespoir »*.

Censure du gouvernement Le budget agricole sera maintenu *« en volume »*, assure Potier

Alors que le président du Groupe socialiste Boris Vallaud s'est dit, le 6 décembre, prêt à négocier avec les centristes et Les Républicains en vue de former un nouveau gouvernement, le député socialiste Dominique Potier assure que le budget agricole sera maintenu « en volume » par rapport à celui qui a été discuté à l'Assemblée avant la censure. Dans le cadre d'une loi de finances débattue en début d'année prochaine, *« je ne doute pas que l'ensemble des forces politiques convergeront en ce sens »*, assure le spécialiste des questions agricoles. *« Au monde agricole, je dis : ne doutez pas de la solidarité nationale. Nous veillerons à ce qu'elle soit orientée de façon équitable et sois économiquement plus efficace. Et nous ferons tout notre possible pour compléter les crédits manquants pour l'adaptation au dérèglement climatique et pour faire face à crise sanitaire dans l'élevage »*. Quant aux promesses non budgétaires faites par les gouvernements précédents, *« ils seront naturellement arbitrés en vue de l'intérêt général »*, estime-t-il. Visé lui-même par des actions du syndicalisme majoritaire ces dernières heures, le député de Meurthe et Moselle rappelle notamment *« l'engagement constant »* contre l'accord UE/Mercosur. Il souhaite aussi *« mettre en garde contre le risque d'une grande confusion. L'expression démocratique ne peut être sous contrainte de la force. La motion de censure porte sur un enjeu majeur. Pour les socialistes, elle doit permettre de libérer l'exécutif de sa dépendance à l'extrême droite et réparer le désordre généré par la dissolution »*.

Censure du gouvernement, Mercosur Le mouvement *« va se durcir »*, selon les JA

La mobilisation des agriculteurs *« va se durcir »* dans les prochains jours, notamment pour protester contre la vacance gouvernementale qui reporte la concrétisation des promesses qui leur ont été faites, a indiqué à l'AFP le numéro deux de Jeunes agriculteurs, allié du syndicat majoritaire FNSEA. *« Avec la censure (du gouvernement de Michel Barnier) et (la présidente de la Commission européenne) Ursula Von der Leyen partie en Uruguay »* dans le but de conclure un accord de libre-échange avec des pays du Mercosur, *« les actions vont évoluer, se durcir »*, a déclaré le secrétaire général de JA, Quentin Le Guillous. Fin novembre, l'alliance syndicale majoritaire FNSEA-JA avait annoncé un troisième round de manifestations pour les 9 et 10 décembre. Les deux premiers étaient axés sur l'opposition à la signature d'un accord de libre-échange avec le Mercosur et la dénonciation des « entraves » à l'exercice du métier. Le dernier devait se concentrer sur la défense d'un meilleur revenu. *« On n'oublie pas le revenu. On prévoit des visites de GMS (grandes et moyennes surfaces) pour dénoncer les prix trop bas (pour rémunérer selon eux correctement les producteurs) et contrôler l'origine des produits »*, a expliqué M. Le Guillous.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

ÉDITORIAL

// SYNDICALISME

Avril : un modèle créateur de valeur pour le monde agricole depuis 40 ans

Six administrateurs de la Fédération des producteurs d'oléoprotéagineux (Fop) de l'Yonne, de la Nièvre et de la Côte-d'Or font part, dans cet éditorial, de leur mécontentement face au traitement réservé à l'entreprise Avril, dans le contexte de la campagne électorale pour les Chambres d'agriculture et des manifestations.



Arnaud Rousseau, président du conseil d'administration d'Avril et président de la FNSEA était venu en janvier dernier sur les blocages agricoles dans l'Yonne.

Dans le cadre des manifestations agricoles et de la campagne aux élections aux Chambres d'agriculture, le nom d'Avril est à maintes reprises évoqué par certaines organisations qui, pour cacher le vide de leurs propositions, préfèrent manier la caricature et les contre-vérités. Il est temps de réaffirmer quelques réalités.

C'est en 1983 que Sofiprotéol, actuellement Avril, a été créé, sous l'impulsion déterminante de Jean-Claude Sabin, président de la Fop.

Les producteurs voulaient ainsi :

- S'organiser pour se garantir des débouchés dans un marché mondial ouvert ;
- En capter la valeur ajoutée pour assurer leur revenu et la pérennité de leurs cultures oléoprotéagineuses. Leur choix était clair : plutôt que de laisser ces marchés à des multinationales étrangères, mieux valait remonter dans la chaîne de valeur, en développant son propre outil de transformation et en conserver la gouvernance. Pour ce faire, ils ont mutualisé des moyens, y compris financiers.

Ce pari prit tout son sens en 1992 avec l'imposition de la jachère obligatoire. Plutôt que de perdre surfaces et productions, autant développer une filière non alimentaire, le biodiesel, pour valoriser l'huile issue de nos graines et destiner leurs tourteaux à l'alimentation animale. Cette logique a ensuite été amplifiée par Xavier Beulin, président de la Fop qui était convaincu de l'absolue nécessité d'aller toujours plus loin dans cette logique de mises en place de filières économiques pour valoriser les productions. C'est ainsi que les producteurs ont notamment investi dans l'innovation et la diversification des débouchés : huiles de table, alimentation pour les animaux, oléochimie, ingrédients biosourcés… et aujourd'hui de nouveaux marchés s'ouvrent dont celui du biofioul, du biokérosène ou encore celui de la protéine végétale.

Cette filière est donc un pôle d'excellence et d'innovation grâce à la vision portée par ses responsables engagés, toutes et tous issus du syndicalisme FNSEA/JA. Cela explique pourquoi, depuis sa création, Avril est restée fidèle aux valeurs de ses fondateurs. Tous les administrateurs de la Fop sont désignés par les FRSEA : ils sont donc issus du réseau FDSEA. Voilà notre culture commune. Par ailleurs le Conseil d'administration d'Avril Gestion comprend 9 membres répartis en 3 collèges. Le collège principal est celui de la Fop avec 4 administrateurs et c'est bien un producteur issu de ce collège qui assume la présidence non exécutive d'Avril. Statutairement, le président du conseil d'administration est un agriculteur, adhérent à la Fop/FNSEA. Après Jean-Claude Sabin et Xavier Beulin, c'est Arnaud Rousseau depuis 2017. Il est donc vrai de dire que les producteurs de la Fop sont réellement impliqués dans la gouvernance d'Avril et qu'ils sont les premiers garants de l'ancrage agricole du groupe. Il est aussi vrai de dire qu'en leur qualité d'administrateurs d'Avril, ils orientent et valident la stratégie du groupe. Il est toujours vrai de dire qu'ils ont nommé en 2012, Jean-Philippe Puig gérant d'Avril : c'est lui qui, aujourd'hui, assure la direction générale et opérationnelle du groupe. Il est enfin vrai de dire que les administrateurs de la Fop siègent au sein de différentes instances d'Avril mais aussi de l'interprofession Terres Univia, de l'institut technique Terres Inovia, de la Fondation Avril Reconnue d'Utilité Publique, d'Agropol etc. Et c'est bien parce que nous estimons, en tant qu'administrateurs Fop, qu'il est indispensable d'aller toujours plus loin dans la promotion et la valorisation de nos graines que nous avons décidé, dès la création du Groupe, de ne pas distribuer de dividendes et de réinvestir l'intégralité des bénéfices (200 millions en 2023) dans le développement de l'entreprise et de ses activités en lien avec nos cultures. Ainsi, non seulement nous confortons le développement de notre filière mais nous répondons aussi aux enjeux de l'élevage et de la ferme France. L'agriculture en général et nos productions en particulier sont en effet au cœur des transitions alimentaires, énergétiques, climatiques, environnementales… Aussi, comme en 1983, nous avons le choix entre laisser ces marchés à d'autres acteurs ou continuer de prendre en main notre destin en assumant pleinement nos responsabilités. Nous avons clairement choisi et sommes fiers qu'Avril soit un groupe qui réussisse avec une présidence et une gouvernance agricole assumée. Et si nous le sommes, c'est parce que nous nous inscrivons pleinement dans la vision et les valeurs portées par le syndicalisme majoritaire FNSEA/JA : le développement de nos exploitations ne peut se concevoir que dans le cadre d'une organisation économique conçue par et pour les producteurs.

> *« Les producteurs de la Fop sont réellement impliqués dans la gouvernance d'Avril et ils sont les premiers garants de l'ancrage agricole du groupe. »*

Damien Brayotel et Gilles Robillard pour l'Yonne, Fabrice Faivre, Olivier Jacquand et Christophe Verdot pour la Côte-d'Or, Augustin David pour la Nièvre



// GEDA DE LA TILLE

21 Les vertus de l'intelligence collective et partagée

Le 6 décembre à Savigny-le-Sec, au nord de Dijon, on célébrait les 40 ans de la création du Geda de la Tille. Ce groupe d'étude et de développement n'a cessé d'explorer des pistes, constituant un terrain d'expérimentations qui intéresse aussi les chercheurs.

Vendredi 6 décembre, c'était soir de fête à la salle polyvalente du village de Savigny-le-Sec, au nord de Dijon. On fêtait là un anniversaire : les 40 ans du Groupe d'études et de développement agricole (Geda) de la Tille. Un groupe qui fédère aujourd'hui 26 exploitations mais qui en a compté jusqu'à 40. Cette baisse s'explique par le fait que plusieurs agriculteurs, qui avaient été là à la fondation, sont depuis partis en retraite et leurs successeurs n'ont pas toujours fait le choix de s'impliquer dans le groupe.



Les cinq présidents qui se sont succèdés en 40 ans à la tête du Geda de la Tille (de gauche à droite) : Sylvain Degret, Pascal Tatigny, Vincent Lavier, François Chevalier et Bernard Darosey.



La soirée anniversaire a rassemblé une centaine de personnes.

Mais l'esprit du Geda de la Tille est encore bien là, fidèle à la philosophie mâtinée de curiosité et d'envie de partage qui animait les fondateurs en 1984, autour de leur premier président, François Chevalier. Il y en a eu quatre autres depuis : Vincent Lavier (1994-2003), Pascal Tatigny (2004-2009 et à nouveau depuis 2019), Bernard Darosey (2010-2015) et Sylvain Degret (2016-2019). Tous étaient présents pour cette soirée d'anniversaire.

« Ça ouvre un tas d'horizons »

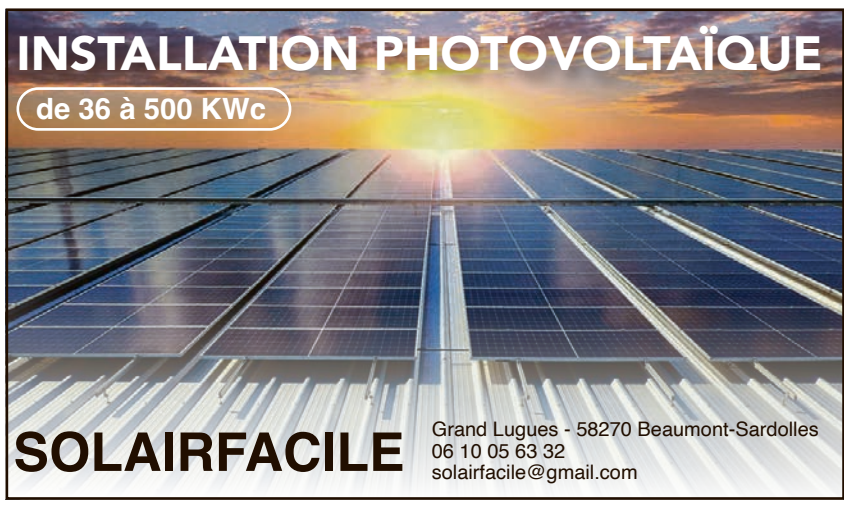
« *Personnellement,* explique Pascal Tatigny, l'actuel président, *je me suis installé en 1987 et j'ai fait le choix de rejoindre le Geda en 1994, parce que je voulais m'informer sur des plans techniques, sur les pratiques agricoles, sur des volets économiques. C'est Vincent Lavier qui m'en a fait découvrir le fonctionnement. J'ai tout de suite trouvé ça intéressant parce qu'on travaille sur différents aspects, économiques mais aussi sociaux. On s'intéresse aux marchés, à l'agronomie, à l'agroécologie, aux aspects environnementaux… ça ouvre un tas d'horizons autour de l'agriculture et ça permet d'échanger avec des collègues de tous âges, qui travaillent de manières diverses et sur des surfaces différentes. Le plus important dans un Geda, c'est la diversité ! »* En quarante ans, le Geda de la Tille a emprunté bien des chemins, qui ont parfois mené à des impasses, mais l'essentiel est d'essayer, d'apprendre et de tirer des enseignements des échecs comme des succès. C'est l'idée même sur laquelle repose ce type de groupement et à laquelle François Chevalier, celui qui a « allumé la mèche » est toujours très attaché. Une philosophie qui suscite aussi de l'intérêt au-delà du groupe d'agriculteurs concerné. Une table ronde organisée lors de cette soirée anniversaire le prouvait : Bruno Chauvel, chercheur à l'Inrae, Diane Chavassieux, ingénieure chez Arvalis, François Depuydt, le directeur de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Alessandra Kirsch, directrice du cercle de réflexion agricole Agriculture et Stratégie sont toutes et tous venus apporter leurs témoignages sur l'intérêt qu'elles ou ils trouvent à travailler avec ce type de groupement. Chercheurs, Chambres ou instituts techniques trouvent là un excellent terrain d'expérimentation et d'observation, qui plus est, en cohérence avec des objectifs économiques rationnels. Les agriculteurs en question ne font pas de la recherche fondamentale, leurs tentatives doivent, autant que possible, ne pas mettre en péril l'équilibre économique de leurs exploitations.

Amener la science sur le terrain

L'avancée sur cette ligne de crête est, certes, parfois stressante mais aussi riche d'enseignements. Dans la relation, les bénéfices sont mutuels puisque les chercheurs, conseillers ou ingénieurs participent aussi à l'évolution du regard des agriculteurs sur leurs pratiques. « *En 2004,* précise Pascal Tatigny, *j'ai souhaité ouvrir un dialogue avec ces organismes parce que nous avons le côté « pratico-pratique » des choses mais eux nous apportent le regard de la science et nous trouvions que cette science était justement trop derrière les portes de ses bureaux, et pas assez sur le terrain.* » Ainsi, par exemple, parmi les temps forts de l'existence du Geda de la Tille, l'année 2007 est à marquer d'une pierre blanche : cette année-là, 40 ingénieurs de l'Inra avaient répondu à l'invitation du groupe pour une journée technique à Chaignay, près d'Is-sur-Tille. Pour l'avenir, alors que l'agriculture est plongée dans une période de profonde remise en question, entre changement climatique, réduction des possibilités d'utilisation de produits phytosanitaires et d'intrants, attentes sociétales et impératifs d'une concurrence internationale, le Geda aura-t-il encore un rôle à jouer ? Pour son actuel président, cela ne fait aucun doute : « *Il aura un rôle à jouer sur les nouveaux enjeux, liés aux productions énergétiques, à l'alimentation, aux questions sociales et environnementales. Nous avons encore besoin d'échanger sur ces questions, entre agriculteurs, mais aussi, plus largement, avec les citoyens. La création, récemment d'une section des Jeunes Agriculteurs sur le canton d'Is-sur-Tille me donne de l'espoir là-dessus, pour que les choses perdurent. L'agriculture est confrontée à des situations de plus en plus complexes, mais c'est un secteur qui a toujours su s'adapter, se renouveler, innover, et les Geda y sont pour quelque chose.* »

Berty Robert





DÉPARTEMENTS

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GDS

Tirer les leçons du passé

Le 28 novembre, le GDS 58 tenait son assemblée générale à Sermoise-sur-Loire. Une rencontre marquée par l'anniversaire des 70 ans du groupement.

Comme tous les ans, la fin d'année marque la tenue de nombreuses assemblées générales à l'image de celle du GDS 58 qui s'est déroulée le 28 novembre à Sermoise-sur-Loire. Avant de célébrer les 70 ans du groupement, c'est un bilan des activités de l'année qui fut présenté.

Cédryck Biet, trésorier du GDS 58, revient sur le budget : *« avec des produits conformes aux prévisions et des charges un peu moins élevées que prévu, l'exercice se termine avec un excédent de 32 090 euros, le budget 2024 est donc tenu »*. Parmi les faits marquants de l'année, les échanges se sont dirigés vers la caisse d'entraide avec 13 demandes pour 8 dossiers de retenus pour un montant total de 9 698 euros. Bertrand Léger, président du GDS 58, souligne : *« le montant de l'aide est fixé par la commission dédiée, en fonction des situations. Pour mémoire, le règlement intérieur de cette caisse d'entraide prévoit une aide pour les pertes sanitaires et non pour les pertes commerciales. Cela fait environ 5 ans qu'elle n'a pas été abondée, mais au vu des remontées que nous avons sur le nombre d'avortement, il nous semble judicieux de prévoir un apport à cette caisse pour notre budget 2025 »*.



L'assemblée générale du GDS 58 s'est tenue le 28 novembre à Sermoise-sur-Loire.

Toujours prévoir

Sur ce dernier point, une autre modification pour le budget prévisionnel aura lieu comme l'évoque Cédryck Biet : *« L'aide du Conseil départemental était fixée à 100 000 euros pour 2024. Mais nous ne l'intégrons pas pour 2025, les garanties d'obtention n'étant pas suffisantes »*. Thierry Guyot, délégué à l'agriculture, à l'alimentation de proximité et à l'insertion au Conseil départemental de la Nièvre, rebondit : *« que les dotations attribuées par l'État n'étant pas fixées (voir TDB n° 1811), le Conseil départemental ne peut pas, pour le moment, s'engager sur une subvention »* avant d'insister : *« En fonction, si nous pouvons apporter notre aide, nous le ferons. Mais, pour l'instant nous ne le savons pas »*. Bertrand Léger réagit à ces propos : *« cette subvention nous liait au laboratoire départemental, ce qui nous semblait vertueux. Mais au vu de la situation, cela sera sûrement renégocié »*. Bertrand Léger dit regretter les insuffisances d'échanges et d'anticipation avec le Conseil Départemental. Toujours pour 2025, les cotisations revues légèrement à la hausse pour les bovins passant de 1,43 euro/bovin à 1, 48 euros/bovin, justifiée par un appel de cotisation de 0,05 € du fond mutuel des GDS (FMGDS). La cotisation OVS reste la même, soit 1,42 euro/bovin (avec forfait à 20 € par élevage inchangé). Rodolphe Morizot rappelle : *« Le GDS 58 reste dans des montants de cotisations OVS bas, quand d'autres de la Région dépassent la barre des 2 euros »* et de Rodolphe Morizot de compléter : *« l'érosion des adhésions par bovins n'est pas stabilisée et se poursuit, à l'image des sept dernières années »*. Ainsi, en 2023-2024, le nombre d'éleveurs adhérents s'élève à 1 519 pour un nombre de bovins de 317 981, contre 1 566 éleveurs en 2022-2023, avec 321 921 bovins. Malgré cela, le GDS 58 prendra en charge, pour le compte de ses adhérents, les coûts des analyses BVD sur les naissances, les analyses brucellose, leucose, avortements… Durant l'assemblée générale, il a été rappelé qu'au 1er janvier 2026, les bovins infectés d'IBR ne pourront plus être introduits en ateliers dérogataires (cartes jaunes). Ainsi, ils ne pourront être destinés qu'à l'abattoir. Rodolphe Morizot souligne : *« En 2024, nous avons 97,6 % des cheptels négatifs dans la Nièvre, nous touchons donc le but du doigt. Mais il reste encore des élevages à accompagner »*.

Pilier de l'avenir

Après tout cela, les 70 ans du GDS 58 furent célébrés par une rétrospective retraçant son histoire. Bertrand Léger insiste à cette occasion : *« il faut se souvenir du passé pour préparer l'avenir. Quand on analyse le parcours du GDS 58, force est de constater que chaque crise sanitaire a trouvé une réponse dans le travail collectif, et le regroupement des éleveurs. La question en suspens pour notre futur étant l'implication des collectivités territoriales dans nos structures sanitaires. En effet, si leur engagement semblait fort, nous avons le sentiment qu'il y a un retrait… Faut-il encore rappeler que le sanitaire est une des clés de la réussite de nos élevages ? Au moment où les foyers de FCO sérotype 12 se multiplient aux Pays Bas, la question des maladies vectorielles sera prioritaire pour l'avenir, dépassant largement la volonté et les compétences du GDS 58… »*. À l'issue de la projection de la rétrospective historique, une table ronde était proposée pour aborder l'avenir de l'organisation du sanitaire. Ainsi furent conviés à la tribune pour discuter du sujet : Pascal Martens, président du GDS BFC, Bertrand Léger, président du GDS 58, Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Emmanuel Bernard, président de la section bovine d'Interbev, président de la FDSEA de la Nièvre, vice-président de la FNB, Vincent Pommery, président de la section Éleveurs Nivernais de la Sicarev Coop, Benoît Blandin, président du marché au cadran de Moulins-Engilbert. L'assemblée générale du GDS se clôtura sur un dîner partagé entre tous.

Chloé Monget

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

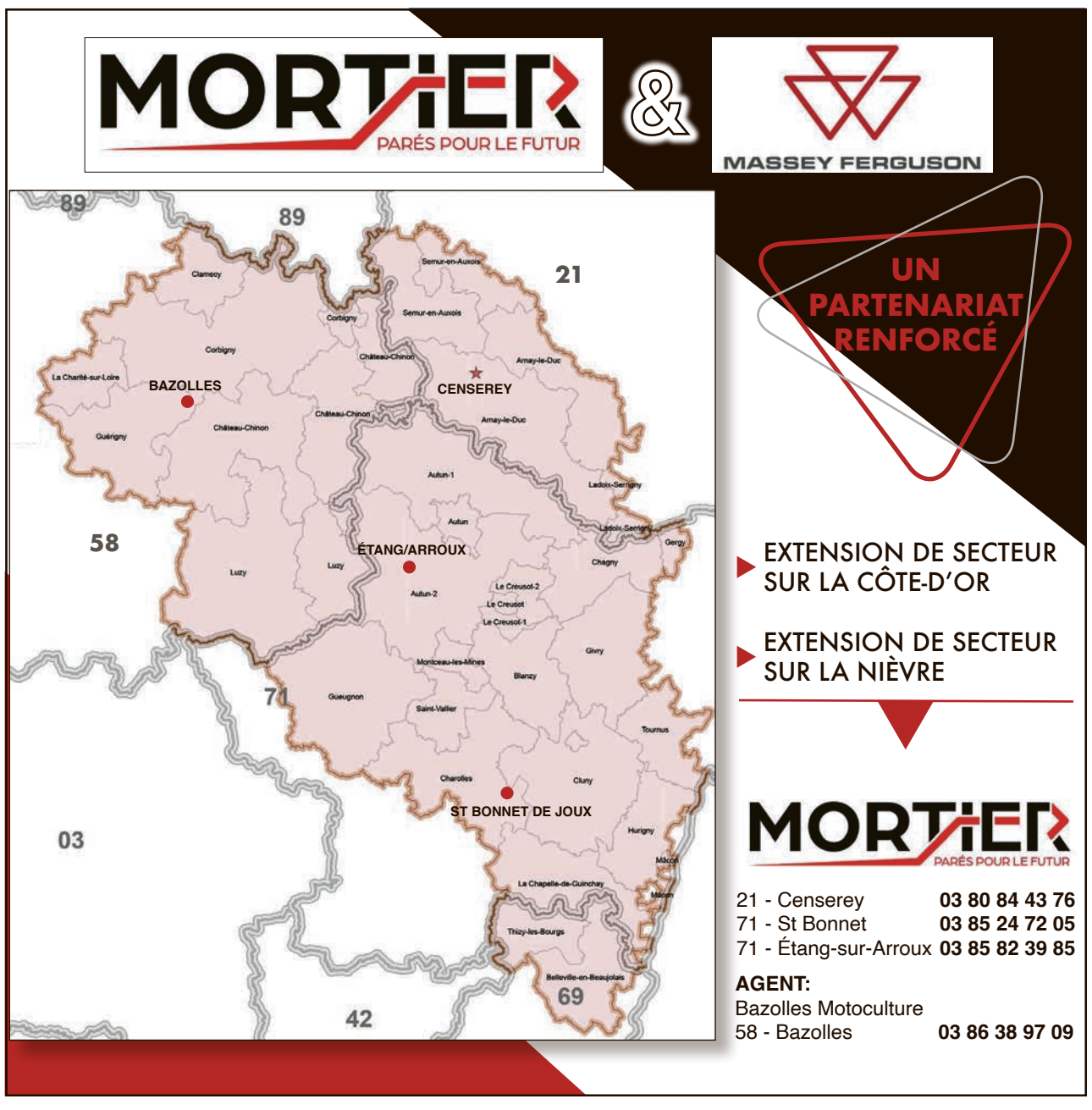
Le catalogue formations 2025 est sorti !

Dans un monde en perpétuelle mutation, rester à la pointe de votre domaine est essentiel. C'est pourquoi, en 2025, nous vous proposons 24 nouvelles formations. Ces dernières sont le fruit de nos évaluations des besoins de formation, de notre écoute active sur le terrain, et intègrent les dernières obligations réglementaires telles que les MAEC. Que vous souhaitiez acquérir de nouvelles compétences, renforcer vos connaissances ou anticiper les évolutions de votre secteur, la formation reste un élément incontournable pour y répondre.

D'après communiqué

Plus d'infos : Centre de Formation de la Chambre d'agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 37.





// ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LAIT BONGRAIN GÉRARD

Le différend entre Sunlait et Savencia au cœur des échanges

Le 27 novembre, l'assemblée générale de l'APLBG (association des producteurs de lait Bongrain Gérard) a rassemblé une trentaine de personnes à Montigny-le-Roi, en Haute-Marne. Animée par Serge Rolland, président, et Arnaud Laurent, vice-président, l'AG a été marquée par des échanges et des points de bilan sur la période 2023-2024, tout en posant les jalons pour 2025.

L'APLBG, qui regroupe 112 producteurs de lait de vache répartis entre l'Yonne, la Haute-Marne, la Haute-Saône, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et l'Aube, continue de faire face aux défis de la conjoncture laitière. L'année 2023 a été marquée par des conditions climatiques difficiles, notamment des périodes de fortes pluies, ainsi qu'une crise sanitaire nationale en 2024, qui ont impacté la production laitière dans les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté.

L'un des points importants abordés lors de ce temps est le différend entre Sunlait, l'association d'organisations de producteurs regroupant 4 OP, de l'Aquitaine au Grand Est, en passant par la Bretagne et la Normandie, livrant chez Savencia, et la laiterie elle-même. Ce différend, qui dure depuis 2020, se traduit par un litige portant sur la formule de calcul du prix du lait.

Les actions de Sunlait sur la fin 2023 et l'année 2024 ont permis de mettre en conformité les contrats à la réglementation Égalim, permettant une meilleure prise en compte des coûts de production et un meilleur équilibre contractuel. C'est le CRDCA (comité de règlement des différends commerciaux agricoles), organe institué par Égalim 2 et « inauguré » avec ce sujet Sunlait-Savencia, qui a permis ces avancées. Un avenant au contrat a donc été formalisé avec Savencia Ressources Laitières, conduisant à une revalorisation intéressante des prix de base : quelques euros des mille litres de correctif de mars à octobre perçu cet automne et désormais un prix au-delà de 470 €/1 000 l sur novembre et décembre 2024.

Objectif de 2025 : renégocier les conditions de vente

Les travaux et discussions avec Sunlait restent pour autant focalisés sur les contrats-cadres à venir, Savencia ayant dénoncé les contrats-cadres 24 mois avant leur échéance. L'échéance pour l'OP APLBG est au 2 janvier 2026. De quoi consacrer l'année 2025 à la renégociation des conditions de vente du lait des producteurs adhérents, sur le sujet du prix de base du lait, mais aussi les engagements volumes, ou encore le déploiement d'un socle de RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Les producteurs ont souligné la valeur à part entière de démarches RSE, notamment en matière de réduction d'empreinte carbone et qui doivent reposer sur le volontariat.

Cette matinée d'assemblée générale s'est terminée par l'intervention de la laiterie Savencia, représentée par Sophie Bougel, responsable de région, Bruno Lecarpentier, directeur équipes ressources laitières et les animatrices ressources laitières, Noémie Gand et Nina Doutre. Ces échanges ont permis aux producteurs de prendre connaissance des éléments de collecte de l'année 2023, des enjeux actuels et des perspectives pour les sites industriels de transformation. La présence de la laiterie a été un moment clé pour renforcer le dialogue entre la production et la transformation locale, dans un contexte d'incertitude lié aux négociations musclées du contrat-cadre entre Sunlait et Savencia.



APLBG

L'assemblée générale de l'APLBG s'est tenue le 27 novembre à Montigny-le-Roi, en Haute-Marne.

L'AG s'est conclue sur une note positive, avec des producteurs qui ont renouvelé leur confiance envers l'OP APLBG et l'AOP Sunlait pour mener à bien les négociations à venir. La collaboration et la solidarité entre producteurs sont plus que jamais essentielles pour traverser les périodes de crise et s'adapter aux changements structurels du marché.

Christopher Levé

// LPA DE PLAGNY

Première foire aux vins et arbustes

Le 23 novembre l'exploitation horticole de Plagny organisait sa première foire aux vins et arbustes.

« Notre but est de faire connaître notre production horticole et nos prestations paysagères ainsi que les produits des lycées agricoles de la Nièvre mais pas uniquement » explique Paul Mariat, directeur de l'exploitation de Plagny, lors de la première foire aux vins et arbustes de l'établissement qui s'est déroulée le 23 novembre. Ainsi environ 90 références d'arbustes et une quarantaine de variétés de fruitiers de la production de Plagny étaient proposées à la vente. En parallèle, une vingtaine de références de vins des exploitations pédagogiques viticoles de France était également proposée.

Pour l'organisation, ce sont les élèves de Bac Pro Technicien conseil vente en alimentation et boissons qui furent mis à contribution en amont mais également le jour J, via un module pédagogique de travaux pratiques renforcés (TPR). Fabrice Lahaye, enseignant de techniques commerciales au LPA de Plagny, détaille : *« Outre la communication, les élèves ont réalisé des fiches thématiques détaillant les différences entre les domaines et les terroirs présentés aujourd'hui au travers des références issues de production agricoles des lycées de France. En plus, ils animaient les dégustations le jour de la foire. Pour l'intégralité de ces travaux, des échanges avec l'antenne de Cosne avaient été mis en place pour initier les jeunes à la fois à l'œnologie et aux typicités ».* Fabrice Lahaye poursuit : *« Les élèves ont aussi travaillé sur la théâtralisation des bouteilles afin de mettre en exergue par des éléments clés ces typicités ».*

Les jeunes en avant

Pour Julie, Amandine et Jade (toutes les trois 16 ans et en Bac Pro) cette expérience fut intéressante et enrichissante avec spécifiquement un intérêt majeur : *« C'est un excellent exercice de préparation à nos futurs emplois. De plus, le volet du travail d'équipe entre élèves nécessaire à l'élaboration de cette journée fut très formateur pour apprendre à composer avec tous ».* Un investissement qui fut d'ailleurs reconnu et salué par les visiteurs, dont Michel Huet, 67 ans : *« On m'a recommandé de venir et je ne regrette pas. Ils ont de très bons produits que ce soit pour le vin mais également pour les produits transformés. Je prends mes plantations à Plagny depuis deux ans et force est de constater que l'ensemble du travail fourni est exemplaire ! ».* Paul Mariat conclut : *« Cette première foire est un test qui nous permettra d'ajuster et d'améliorer certains points. Car oui, nous comptons la reconduire ! Pour nous, c'est un rendez-vous complémentaire de nos portes ouvertes de printemps. Enfin, je reste persuadé que les produits des exploitations que ce soit de Plagny, Cosne ou Challuy comme ceux de tous les autres EPL méritent d'être plus connus car d'une part ils sont de grande qualité et d'autre part ils sont le fruit de l'investissement des jeunes. Et, il ne faut pas oublier qu'ils sont le futur de l'agriculture et de l'horticulture, alors autant les encourager ».*



L'une des théâtralisations réalisée pour mettre en avant les vins des EPL de France.

Chloé Monget



// CONSEIL LAITIER

58 Une passation effectuée

Christian Etienne, conseiller de la Chambre d'agriculture de la Nièvre part en retraite et est remplacé par Benoît Giroud.

2024 marque le départ en retraite de Christian Etienne, conseiller lait de la Chambre d'agriculture de la Nièvre depuis 2018. À 64 ans, il revient sur son parcours professionnel.

« Je me suis installé comme éleveur de chèvres avec transformation en 1989 et ai choisi d'arrêter mon activité en 2003. Après cette décision, j'ai été embauché comme technicien chez Capri-Nièvre et ce jusqu'en 2018, date à laquelle le groupe fut intégré à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. À ce moment-là, je suis devenu conseiller lait et ce jusqu'à aujourd'hui ». Il poursuit : *« Je suis fier de ce qui a été accompli pour la filière lait dans la Nièvre, avec notamment un renouvellement important de la population des éleveurs et de nouvelles installations, venant gonfler un peu les rangs. J'ai eu la chance d'accompagner près de 90 % des éleveurs qui sont aujourd'hui installés dans cette production. J'espère avoir pu apporter mon soutien et un accompagnement pertinent durant toutes ces années de conseils. Pour moi, cette filière est dynamique tout en étant diversifiée, et j'espère que le tuilage réalisé avec Benoît Giroud pendant près de 6 mois permettra de pérenniser tout ceci ».* En effet, si Christian Etienne part donc vers d'autres horizons, le conseil laitier de la Chambre d'agriculture de la Nièvre se poursuit avec Benoît Giroud, 34 ans.

Nouveau conseiller

Originaire de la Loire, Benoît Giroud détaille *« être passionné de la production laitière, autour du rationnement, de la génétique et du suivi de troupeau ».* Afin d'assouvir cette passion, il se lance dans des études agricoles et obtient un DUT agronomie (Avignon), puis une Licence Pro en conseil élevage production laitière (Mans). Il poursuivit son parcours au sein de l'Inrae (Clermont-Ferrand), puis dans une entreprise privée de conseil phytodiététique et nutrition animale pour continuer ensuite en contrôle laitier dans le Jura (EVA Jura). Embauché en novembre 2021 à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, il pointe : *« Je remercie Christian pour cette passation ainsi que pour sa qualité, surtout pour la production caprine. Je souhaite poursuivre le travail qu'il a instauré, pour la production laitière bovine et caprine ainsi que pour l'accompagnement sur la transformation. J'espère pérenniser le groupe caprin lait et continuer à dynamiser le groupe bovin fraîchement mis en place. Je suis disponible pour tous les éleveurs souhaitant obtenir un accompagnement technique privilégié ».*

Chloé Monget

Pour tout renseignement : Benoît Giroud à benoit.giroud@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 38.



Benoît Giroud, à gauche, prend la suite des fonctions de Christian Etienne, à droite, partant en retraite.

// DÉTENTION D'ARMES

Jusqu'au 31 décembre pour créer son compte dans le SIA

Le système d'information sur les armes (SIA) est une plateforme numérique qui permet de gérer et suivre la détention légale des armes à feu sur le territoire et qui facilite les démarches liées à leur acquisition et détention. Au terme de son déploiement, l'ensemble des détenteurs d'armes à feu devront disposer d'un compte personnel SIA pour conserver leur droit à détenir des armes. À ce jour, seuls les détenteurs d'armes au titre de la chasse ou du tir sportif sont concernés par cette mesure et sont tenus d'avoir créé un compte SIA d'ici le 31 décembre. La création d'un compte personnel dans le SIA est obligatoire pour acheter une arme chez l'armurier, la vendre ou la faire entretenir. Au-delà de cette date, les détenteurs chasseurs, anciens chasseurs et tireurs sportifs non-inscrits dans le SIA seront en contradiction avec la réglementation sur les armes et seront susceptibles de faire l'objet de mesures administratives. Pour ce faire, rendez-vous sur le site internet sia.detenteurs.interieur.gouv.fr.

En cas de difficulté pour la création du compte, les détenteurs d'armes peuvent se faire aider par la fédération départementale des chasseurs, leur club de tir ou encore en armurerie. Des points d'accueil numériques en préfecture et sous-préfectures sont également proposés à leur attention : les 13, 17 et 18 décembre à la préfecture d'Auxerre (de 8 h 30 à 12 h 30) ; le 19 décembre à la sous-préfecture d'Avallon (de 13 h 30 à 16 h 30) ; le 16 décembre à la sous-préfecture de Sens (de 13 h 45 à 16 heures). Attention : Les détenteurs doivent laisser leurs armes à leur domicile et ne pas se présenter avec lors de ces rendez-vous d'accompagnement.

C. L. d'après communiqué

Les usagers peuvent également se renseigner et prendre rendez-vous au 03 86 72 79 29 ou à pref-armes@yonne.gouv.fr.





// CPIE YONNE ET NIÈVRE

AgriClimEau est lancé

Afin de favoriser l'adaptation des fermes au changement climatique et à des pratiques résilientes concernant la gestion quantitative de l'eau, le CPIE Yonne et Nièvre lance le projet « AgriClimEau ». Une première journée d'échange de pratiques entre agriculteurs a d'ailleurs eu lieu le 2 décembre, à Bussy-en-Othe.

Le lundi 2 décembre, une rencontre de lancement du projet « AgriClimEau », porté par le CPIE Yonne et Nièvre, a eu lieu à Bligny-en-Othe (à la SEP de Bord). « *Ce rendez-vous était à destination des agriculteurs et organismes agricoles pour un projet sur la gestion quantitative de l'eau, à la fois quand il y en a de trop et quand il n'y en a pas assez, d'où le nom de la journée qui était « Trop d'eau, pas assez d'eau »* », débute Lucie Liège, chargée du programme Eau-Alimentation-Territoires du CPIE Yonne et Nièvre. « *Lors de cette rencontre, les agriculteurs ont pu parler de la place de l'eau dans leur métier afin de connaître les impacts, leurs besoins, les potentielles solutions qu'ils avaient déjà mises en place… pour que le projet soit vraiment en lien avec le terrain et puisse répondre à des priorités* ».

Le projet « AgriClimEau », qui durera jusqu'en 2027, a notamment pour objectif « *de mettre en place un réseau d'échange de pratiques entre agriculteurs, de construire des outils d'aide à la décision et de favoriser un dialogue entre différents acteurs autour de cette question de la quantité d'eau* », continue Lucie Liège. « *À travers cela, l'idée est de favoriser l'adaptation des fermes au changement climatique et à des pratiques résilientes concernant la gestion quantitative de l'eau* ».

Des enquêtes individuelles à réaliser

Pour mener à bien ce projet, dont le travail se fera sur tout le département icaunais ainsi que sur le nord de la Nièvre, des partenariats ont été sollicités avec BioBourgogne et les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre. « *Ensuite, dans le pilotage du projet, on associera aussi bien des acteurs de l'eau que des agriculteurs, d'autres OPA et nos financeurs* », poursuit Lucie Liège.

Pour la prochaine étape du projet, des étudiants de l'école d'agronomie de Dijon doivent venir faire des enquêtes individuelles dans des fermes pour faire un recensement de besoins et de solutions adaptés aux agriculteurs. « *Une gouvernance sera mise en place, ainsi que des journées d'échange de pratiques. Des outils d'aide à la décision seront construits et l'aspect valorisation des pratiques résilientes, que ce soit en termes de communication et en termes de recherche sur le volet valorisation/économie, seront mis en avant. Il y a aussi l'idée d'organiser des journées portes ouvertes de fermes, ouvertes au grand public, pour que les agriculteurs qui accueillent ces journées puissent parler du rapport qu'ils ont avec l'eau* ». Une prochaine réunion aura d'ailleurs lieu fin janvier.

Le CPIE Yonne et Nièvre sont toujours à la recherche d'agriculteurs intéressés par le projet, ouverts à recevoir la visite d'étudiants en agronomie pour la réalisation des enquêtes. Si vous êtes intéressés, contactez Lucie Liège à l.liege@cpie-yonnenievre.org.

Christopher Levé



Potager d'ici

Cette année, les agriculteurs ont été confrontés à un excès d'eau, contrastant avec une année 2023 sèche.

// AXÉRÉAL

L'année de l'adaptation

Si 2024 fut compliquée dans la gestion du travail pour les exploitants, elle fut également synonyme d'adaptation pour les outils professionnels, à l'image de ceux d'Axéréal.

Les conditions climatiques singulières de 2024 ont eu des conséquences sur l'organisation des exploitants mais pas uniquement. En effet, à cause de fenêtres de travail parfois très courtes pour les céréaliers et des productions souvent humides, les outils d'Axéréal ont aussi dû s'adapter ; explications avec David Forest, responsable des sites de Pouilly, Tracy, Guérigny, Suilly-la-Tour, stipule : « *Nous avons fait face à différents éléments cette année, d'une part des récoltes pour le tournesol tardive et d'autre part des taux d'humidité très élevés* ». Il poursuit : « *Normalement pour le tournesol, le taux d'humidité est d'environ 11 %. Mais, cette année, nous étions à environ 15 %. La norme pour l'expédition étant fixée à 9 %, ces taux supérieurs ont donc impliqué des temps de séchages plus longs avec plus de matière* ». Sur ce dernier point, il développe : « *si à l'accoutumée nous séchons environ 50 % des tournesols, pour 2024, c'est l'intégralité de la production qui nous est parvenue qui est passée au séchoir* ». Rémy Benhaim, responsable du site de Tracy, complète : « *Toute la production est passée dans les séchoirs et nous avons été ensevelis en peu de temps. De ce fait, nous avons dû faire appel à l'aide du site de report de Pouilly afin d'en traiter une partie puisque nos capacités ne sont pas aussi importantes. Bien évidemment, nous avons rendu la pareille en stockant leur surplus une fois séché* ». Ceci étant dit, David Forest rappelle que le site de report de Pouilly n'est pas destiné à l'origine à sécher du tournesol mais afin « *d'encaisser ce traitement, une cohésion d'équipe s'est mise en place très rapidement, et donc Pouilly, comme tous les autres sites s'est ajusté* ». En plus de tout cela, le séchage des tournesols s'est effectué en même temps que celui des maïs, compliquant encore un peu plus l'organisation. Malgré tout, Rémy Benhaim explique sereinement que « *tout s'est bien passé car nous avions l'expérience de 2021* ».

David Forest pointe que : « *en 30 ans de carrière, c'est la deuxième année, avec 2021, qui est très singulière. Mais, comme ce n'était pas la première fois que ce fut complexe, nous n'avons pas été pris au dépourvu et avons réagi vite pour nous organiser au mieux. Je tiens d'ailleurs à remercier toutes les équipes qui ont été très engagées et sans qui le bon déroulé des arrivages et des exports n'auraient pas été possibles. Il y a eu une véritable symbiose entre tous* ».

En parallèle de l'organisation nécessaire au niveau des silos de proximité et de reports, Rémy Benhaim rappelle aussi le rôle indispensable d'un autre maillon de la chaîne : « *la fluidité de la logistique a été importante. Les transporteurs ne voyageant jamais vides, cela a demandé, là aussi, une grande adaptation chaque jour* ». Il conclut : « *Chacun y a mis du sien pour que tout se déroule pour le mieux. Alors oui, ce fut intense, mais les rouages étant bien rodé avec des équipes engagées, nous n'avons pas eu de problème majeur* ». Une chose est donc sûre, 2024 restera dans les mémoires…

Chloé Monget



Rémy Benhaim

Le brûleur du séchoir du site de Tracy permettant de réchauffer l'air afin de sécher le grain.



// PRESTATION DE SERVICES

21

La vente directe simplifiée

À Is-sur-Tille, le Carnésien propose une offre de services complète aux éleveurs qui pratiquent la vente directe. De la prise en charge de l'animal à la ferme, à la livraison finale de la viande, tout est possible.

Pratiquer la vente directe est, certes, une voie de diversification et de valorisation prisée par de nombreux éleveurs. Le problème, c'est qu'elle impose un surcroît de travail pas toujours facile à assumer. C'est en partant de ce constat que Maxime et Sébastien Asdrubal, éleveurs bovin d'Is-sur-Tille, ont décidé d'adjoindre à la boucherie le Carnésien qu'ils ont créé il y a un an, un atelier de découpe. Une manière d'élargir leur panel d'activités en se positionnant sur le terrain de la prestation de services, à destination des éleveurs désireux de valoriser une partie de leurs bêtes en vente directe.

Une prise en charge totale

Avant de se lancer, ils ont bien réfléchi au dimensionnement de leur offre et aux attentes à combler : *« Ce qui nous démarque d'autres faiseurs de découpe,* précise Sébastien Asdrubal, *c'est que nous proposons du steak haché façon bouchère (basse pression), en frais ou en surgelé, sur des formats de 100 ou 180 grammes au choix et avec une ligne de fabrication accessible à tous les éleveurs. En surgelé, on conditionne en petits cartons de dix steaks. Pour le reste, tout est découpé, mis sous vide avec un étiquetage permettant de respecter les impératifs de traçabilité. »*



En matière de prestation de service, l'atelier du Carnésien propose notamment la réalisation de steaks hachés.

Les clients commandent la composition de leurs colis et l'atelier s'adapte. Ils peuvent repartir avec des cartons complets ou des colis-sacs, moins chers. En fonction des besoins des éleveurs-clients, l'atelier prend en charge tout ou partie du processus : *« On peut s'occuper de tout,* explique Sébastien Asdrubal, *d'un bout à l'autre de la chaîne : nous allons chercher la bête à la ferme, nous la conduisons à l'abattoir qui nous la ramène à l'atelier, et ensuite nous la transformons, en partie, en steaks hachés, mais aussi en frais découpé, en fonction des demandes de l'éleveur. Nous conditionnons le tout en cartons de 5 ou 10 kg ou en colis-sacs et nous pouvons aller jusqu'à livrer du frais et du surgelé chez l'éleveur. Nous sommes équipés pour, puisque nous disposons d'un camion bi-température (positif-négatif). »* Le délai entre la prise en charge de la bête vivante chez l'éleveur et la livraison des cartons ou colis en retour est de trois semaines : c'est un conseil de durée de maturation que le Carnésien donne aux éleveurs qui restent malgré tout libres de s'y soumettre ou non. *« Nous travaillons beaucoup le steak haché en surgelé pour les éleveurs, parce que, pour ce produit spécifique, nous n'avons que six jours pour le faire, à partir de la date d'abattage. Nous faisons donc ces steaks hachés, nous les congelons et les gardons chez nous jusqu'à la fin de la période de maturation du reste de la bête. Puis toute la marchandise part en même temps à la livraison. »* Les éleveurs intéressés par ces prestations de services peuvent contacter le Carnesien aux coordonnées indiquées ci-dessous[1].

Berty Robert

(1) 06 73 73 51 83/03 73 55 07 80 ou par mail : commande-pro@carnesien.fr

Exemple de tarifs



Pour une prestation de découpe :
- **abattage et livraison : 1 euro/kg de carcasse**
- **découpe : 1,20/kg de carcasse**
- **mise sous vide et colisage : en sac, 60 centimes d'euros/kg de carcasse. En carton : 80 centimes/kg de carcasse**
- **steak haché : 2,30 euros/kg produit**

NOUVEAU TOYOTA C-HR
L'AUDACE N'EST PAS UNE OPTION

75 DEPUIS 1975 | GROUPE CHELI



DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT!

DIJON • BEAUNE • CHENÔVE • CHAUMONT • AUXERRE • SENS • AVALLON

// ANEFA / FRANCE TRAVAIL

89

Un Noël sous le signe de l'emploi et de la formation

Le mardi 10 décembre, un marché de Noël de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture a été organisé par l'Anefa BFC et France Travail, sur le parking de l'agence auxerroise de cette dernière.



Un marché de Noël de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture a eu lieu le mardi 10 décembre sur le parking de l'agence France Travail d'Auxerre.



Les structures de l'emploi, comme le Service de Remplacement, ont présenté les possibilités d'emploi aux visiteurs.



Le CFPPA a parlé des nombreuses formations possibles dans l'Yonne.



AVE 89 était également présent.

Les demandeurs d'emploi ont pu assister au marché de Noël de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture, organisé par l'Anefa BFC et France Travail (en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne et la FDSEA de l'Yonne), le mardi 10 décembre, sur le parking de l'agence d'Auxerre de France Travail.

Sur place, ils ont pu échanger avec des représentants de l'Anefa et de France Travail, mais aussi des JA 89, d'AVE 89, du Service de Remplacement, de Duc (Plukon), d'Action logement, de la MFR de Villevallier, du CFA agricole de l'Yonne et du CFPPA. Des jobdating ont notamment été organisés.

Pour Jean-Baptiste Thibaut, représentant de l'Anefa BFC, « *cette journée est la suite logique d'un partenariat entre l'Anefa BFC et France Travail, où les deux structures ont pour mission de faire la promotion des métiers de l'agriculture et de la viticulture, de leurs emplois et de leurs formations. L'objectif de cet événement est de montrer toutes les possibilités qu'il y a en termes d'emploi et de formation à des demandeurs d'emploi* ».

Si cet événement était une première, d'autres similaires pourraient suivre. « *L'ambition serait de faire ce type d'événement dans d'autres secteurs du département et à d'autres périodes de l'année. En agriculture et surtout en viticulture, on a besoin de monde tout au long de l'année, il y a du travail en permanence. À chaque saison, on peut présenter les activités en cours aux demandeurs d'emploi, comme on peut parler de la taille dans les vignes en ce moment* », conclut Jean-Baptiste Thibaut.

Christopher Levé





Des dégustations de produits locaux étaient proposées.



// SOLIDARITÉ

Solaal BFC souffle sa première bougie

Même si l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) œuvre depuis plus de dix ans sur la région, l'antenne Bourgogne Franche-Comté a été créée en novembre 2023. Nous dressons le bilan de cette première année en compagnie d'Amaëlle Begin-Doisy, sa coordinatrice régionale.

Le 29 novembre, Amaëlle Begin-Doisy intervenait lors de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre, pour y présenter l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal BFC). Le 9 décembre, la coordinatrice régionale de Solaal BFC participait à un comité de liaison organisé dans le Jura pour se faire connaître des associations d'aide alimentaire. Mi-novembre, lors de l'évènement Vache de Salon organisé à Besançon, Solaal BFC a permis la réalisation d'un don de 400 litres de lait, pour lequel s'étaient mobilisés les organisateurs du salon et la coopérative Pâturages comtois. Ainsi, petit à petit, l'antenne régionale de Solaal fait son nid. Créée en novembre 2023 et présidée par le Nivernais Thomas Lemée, elle dresse le bilan de cette première année d'activité. En poste depuis septembre, Amaëlle Begin-Doisy a eu l'occasion, par le passé, de travailler chez un traiteur solidaire, dans le département de la Seine-Saint-Denis. Elle y a géré un projet de restauration à partir d'invendus alimentaires qui étaient récupérés dans des enseignes de grande distribution et ensuite distribués dans des centres d'hébergement d'urgence. Une expérience précieuse dans le travail de structuration qu'elle mène aujourd'hui. Solaal est une plateforme qui met en relation les producteurs et les associations d'aide alimentaire, nationalement habilitées (banques alimentaires, Restos du Cœur, Croix Rouge, Secours Populaire…) Dans ce cadre, l'association gère deux activités principales :

- les dons que peuvent faire des agriculteurs ;
- l'achat-vente solidaire par lequel les producteurs sont accompagnés dans la vente de produits à prix solidaires, à destination des associations d'aide alimentaire.

S'appuyer sur les PAT

« *Actuellement,* explique Amaëlle Begin-Doisy, *je constitue et je développe un réseau d'agriculteurs-donateurs. Rien qu'avec Solaal national, nous avions trouvé 16 donateurs sur la région (au niveau national, ils sont près de 1 500). Avec l'antenne régionale, nous avons la possibilité de faire croître ce réseau et de travailler avec les coopératives, les filières…* » Parmi les leviers sur lesquels la coordinatrice peut agir et s'appuyer il y a les Projets alimentaires territoriaux (PAT), au sein desquels les associations d'aide alimentaire sont représentées. Mais pour que tout cela fonctionne, il faut d'abord de la simplicité. Il y a parfois dans les fermes des produits alimentaires non conformes, pas du fait du producteur, mais parce que le marché classique n'en veut pas. Il faut éviter leur gaspillage. « *Le but est de valoriser l'ensemble de la production et Solaal est vraiment là pour faciliter le geste du don. Il ne faut pas que ce soit une charge supplémentaire pour le producteur, ni en temps de travail, ni en coût* ». La procédure à suivre pour faire un don est la suivante : il faut contacter Amaëlle Begin-Doisy[1] et préciser quel est le produit, son conditionnement, la quantité, où il faut aller le récupérer. Solaal s'occupe du reste : « *On contacte les associations locales autour du producteur, on organise le retrait de la marchandise. On privilégie le fait que l'association solidaire vienne chercher le produit sur l'exploitation, mais si ce n'est pas possible, nous avons des partenariats logistiques qui peuvent aider ponctuellement.* » Une fois le retrait opéré, Solaal BFC s'assure que l'association d'aide alimentaire transmet l'attestation de don au producteur, ce qui va lui permettre de défiscaliser une partie du montant du don (60 % du coût de revient fixé par le producteur). « *Au-delà des producteurs,* conclut la coordinatrice régionale, *nous cherchons aussi à constituer des filières solidaires capables de fournir de la farine, du steak haché, du lait UHT…* » Depuis 2013, Solaal a distribué 850 t de produits sur la BFC, dont 92 % de produits frais, le reste comprenant des produits transformés.



Amaëlle Begin-Doisy coordonne les actions de Solaal à l'échelon de la région BFC.

Berty Robert

(1) Coordonnées : 06 17 17 46 84 ou bourgogne-franchecomte@solaal.org



ÉLECTION À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR

Du 7 au 31 Janvier 2025



Liste FDSEA-JA-CAVB

« Tous ensemble, nous sommes l'agriculture et la viticulture ! »

Nos consommateurs sont toujours aussi attachés à leur agriculture. Pourtant, ces dernières années, malgré les belles déclarations, le nombre de normes, réglementations, décrets et arrêtés applicables à l'agriculture continue d'enfler.

L'habitude française de laver plus blanc que blanc nous pénalise, alors même que les frontières de l'Europe sont de plus en plus poreuses. L'empilement de normes et l'absence de prix rémunérateurs plongent nos exploitations dans des difficultés économiques majeures.

Pour assurer la pérennité de nos exploitations, l'installation et le renouvellement des générations, nous avons besoin de revenu et de visibilité.



On marche sur la tête !

- Le manque d'ambition politique pour le renouvellement des générations en agriculture et en viticulture ;
- Les rémunérations insuffisantes pour vivre et pour investir ;
- Les perpétuelles injonctions contradictoires, qui font de nous des « coupables » ;
- Les contraintes, la paperasse et la surradministration tellement lourdes que même l'administration ne s'en sort plus et paye ce qu'elle nous doit toujours en retard ;
- Les incohérences françaises et européennes qui facilitent l'entrée de produits qui ne respectent pas nos normes !



FDSEA-JA-CAVB : une mobilisation de tous les instants pour l'agriculture de Côte d'Or

2024, c'est un an de mobilisations exceptionnelles et une année climatique désastreuse. Nous travaillons sans relâche pour représenter tous les agriculteurs dans toutes les instances et autres groupes de travail. Nous formulons des propositions réalistes, constructives, crédibles. Nous faisons avancer les dossiers auprès de l'administration, qu'ils soient collectifs ou individuels.

Notre mobilisation paye déjà. Cette année par exemple, nous avons obtenu :

- L'ouverture de dispositifs d'aides exceptionnels pour les secteurs en difficulté majeure (en 2024 : bio, viticulture, FCO, MHE…) ;
- L'aménagement d'Ecophyto pour prendre en compte les progrès déjà réalisés ;
- L'aménagement de la PAC pour plus d'opérationnalité (fin de la jachère obligatoire notamment) ;
- Le maintien du glyphosate pour tous et les dérogations minecto gold pour la moutarde ;
- La révision du statut du loup dans la convention de Berne pour ouvrir la voie à plus de régulation ;
- La détaxation du GNR directement en pied de facture…

Et malgré la dissolution du Parlement, puis la censure du gouvernement, nous avons réussi à convaincre toutes les formations politiques de l'importance de reprendre nos mesures.

Ainsi, nous avons toutes les chances que soient repris rapidement :

- Le calcul des retraites sur les 25 meilleures années ;
- L'abandon de la hausse du GNR agricole ;
- La pérennisation et l'amélioration du TO-DE pour réduire les charges patronales des employeurs ;
- L'amélioration du dispositif d'épargne de précaution pour améliorer le lissage fiscal ;
- L'augmentation du taux d'exonération TFNB de 20 à 30%…

Forts de ce travail au quotidien, qui se poursuivra tout au long des 6 ans de la mandature, FDSEA-JA-CAVB s'unissent à nouveau pour porter haut les couleurs de toutes les agricultures pour cette nouvelle mandature chambre.

La liste que nous vous proposons constituera une équipe de femmes et d'hommes engagés, proches du terrain, bien ancrés dans nos territoires, représentant la diversité de nos productions et systèmes départementaux. L'expérience s'y mêlera à la jeunesse, l'envie de bâtir, de monter des projets, de travailler pour le collectif et pour l'installation.

Des agricultures et une viticulture rentables pour des installations durables

Voter FDSEA-JA-CAVB, c'est choisir la liste qui met la chambre d'agriculture au service de toutes les agricultures et viticultures. C'est aussi la liste capable de travailler avec toutes les organisations agricoles du département, dont les élus rejoindront les nôtres en session de chambre.

Les objectifs pour notre agriculture sont clairs et transparents :

- Des **prix rémunérateurs** pour tous ;
- Le maintien des **moyens de production** ;
- Des **charges contenues** (moyens de production, main d'œuvre, mécanisation…) ;
- Le **refus des distorsions** de concurrence : n'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas !
- L'**arrêt des surtranspositions** franco-françaises ;
- Le renforcement de l'**attractivité** de nos métiers en accompagnant **l'installation/transmission**, en déployant la **formation** et en facilitant le **recours au salariat** ;
- Le maintien d'un tissu riche d'**exploitations viticoles familiales** ;
- Notre **élevage plutôt que le loup** ;
- La confiance aux agriculteurs et viticulteurs pour monter des projets face aux nouveaux défis plutôt que le **carcan administratif** et les freins réglementaires au développement de nos activités ;
- Le **stockage de l'eau** pour tous, en élevage et en cultures ;
- L'accompagnement des **aménagements fonciers** ;
- Une **diversification des sources de revenus** : production d'énergies (photovoltaïque, agrivoltaïsme, méthanisation), stockage du carbone, diversification des circuits de vente ou des productions…

Sous notre mandature, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or vous accompagnera en collectif ou en individuel. En tant que 1er interlocuteur de l'Etat, nous défendrons tous les agriculteurs, grâce à notre expertise technique et nos moyens humains.

Pour conserver notre Chambre d'Agriculture au service de tous, de toutes les productions, votons le bon sens, votons la liste FDSEA-JA-CAVB « tous ensemble, nous sommes l'agriculture et la viticulture ! »

Voter FDSEA-JA-CAVB c'est :

Soutenir **tous les agriculteurs et viticulteurs**

Voter pour une **défense syndicale forte et toujours constructive**

Privilégier **l'action efficace** à la communication sensationnelle

Défendre une chambre d'agriculture au service de tous les producteurs

COLLÈGE 1 CHEFS D'EXPLOITATIONS



Jacques de LOISY
52 ans
Grandes cultures et plantes à parfum
Hauteville les Dijon



Baptiste COLSON
33 ans
Grandes cultures, lait, vente directe
Frenois



Danièle BONNARDOT
58 ans
Viticulture
Villers la Faye



Christophe LECHENAULT
59 ans
Bovin viande, grandes cultures
Saint-Thibault



Armelle DUBOIS
52 ans
G^des culture, légumes, vente directe bio
Varois-et-Chaignot



Benoît LAHAYE
41 ans
Viticulture
Pommard



Sylvain TSCHERTER
59 ans
Pisciculture, vente directe
Veuxhaulles sur Aube



Fabrice FAIVRE
55 ans
Grandes cultures
Varanges



Flora LOISEAU
33 ans
Bovin viande
Meilly sur Rouvres



Matthieu DUTHU
37 ans
Grandes cultures
Saint Martin du Mont



Baptiste MASSON
37 ans
Bovin viande, grandes cultures
Hauteroche



Lucie POILLOT
42 ans
Bovin viande, grandes cultures
Vandenesse en Auxois



Vincent LAVIER
60 ans
Grandes cultures, ovins
Saulx le Duc



Manuel OLIVIER
52 ans
Viticulture
Concoeur et Corboin



Isabelle ANDRIOT
45 ans
Bovin viande, vente directe
Hauteroche



Antoine DUTHU
31 ans
Ovin, grandes cultures bio
Francheville



Antoine CARRE
36 ans
Grandes cultures, bovin viande
Verrey sous Salmaise



Patricia PHILIPS
51 ans
Grandes cultures
Laignes



Fanny ROCHE
29 ans
Bovin lait, grandes cultures
Vielverge



Florent GUYOMARD
36 ans
Bovin viande
Sussey

COLLÈGE 2 PROPRIÉTAIRES



Geoffroy d'HARCOURT
Grosbois-en-Montagne

COLLÈGE 4 ANCIENS EXPLOITANTS



François WILLERMOZ,
75 ans
Menesble

COLLÈGE 5A CUMA



Damien BAUMONT
56 ans
Grandes cultures bio
Barges

COLLÈGE 5B AUTRES COOPÉRATIVES



Mélanie BORNOT
35 ans
Grandes cultures
Buncey



Bruno MERY,
43 ans
Bovin viande, grandes cultures
Auxonne

COLLÈGE 5C CRÉDIT AGRICOLE



Philippe BERTRAND
55 ans
Bovins lait, grandes cultures
Quemigny-sur-Seine

COLLÈGE 5D CAISSES D'ASSURANCE MUTUELLES AGRICOLES ET MSA



Mauricette BESANCON
61 ans
Grandes cultures bio et aviculture
Avelanges

COLLÈGE 5E ORGANISATIONS SYNDICALES



Simon GEVREY
46 ans
Grandes cultures
Varanges



Jean-Pierre GUILLEMOT
Viticulture
Savigny-les-Beaune



FDSEA/JA : Une Chambre d'Agriculture au service du goût d'entreprendre de tous les agriculteurs de la Nièvre

La Chambre d'Agriculture doit être un **outil essentiel**, accessible à tous les agriculteurs, pour faciliter leur quotidien et répondre à leurs besoins. À travers des élus représentant **toutes les productions** (maraîchage, grandes cultures, élevages bovins, ovins, caprins, viticulture, etc.) et accompagnés de collaborateurs techniciens, nous apportons une expertise de terrain concrète et adaptée.

Accompagner chaque étape de la vie professionnelle

1. **De l'installation à la transmission**, notre mission est d'être aux côtés des agriculteurs pour assurer la pérennité de leurs exploitations.
2. Être **à l'écoute** des préoccupations et des défis du quotidien, pour agir en relais fort sur le terrain.
3. **Soutenir les fermes nivernaises** et encourager leur reprise par les jeunes générations afin de les faire rayonner durablement.

Préparer l'agriculture de demain

1. **Promouvoir l'innovation et les nouvelles technologies** pour faciliter la transition numérique des exploitations.
2. **Anticiper les changements climatiques, les évolutions des consommations et les nouvelles réglementations** pour assurer la résilience de nos fermes.
3. **Consolider les compétences économiques** des agriculteurs afin de garantir un **revenu juste et rémunérateur**. Car il ne peut y avoir d'agriculture de qualité sans une juste valorisation du travail.

Une agriculture ouverte et diversifiée

1. **Valoriser toutes les formes d'agriculture** : conventionnelle, biologique, circuits courts, coopératives ou SICA.
2. **Soutenir les labels de qualité et les filières locales** pour renforcer la visibilité et l'identité de nos productions.
3. **Encourager la diversification des exploitations** pour réduire les dépendances économiques et ouvrir de nouvelles perspectives.

Renforcer les compétences et former l'avenir

1. Proposer des **formations adaptées** aux réalités des exploitations agricoles.
2. **Entretenir un lien fort avec les établissements de formation** : lycées agricoles, CFA et CFPPA, pour préparer les générations futures aux enjeux du métier.
3. Faire preuve de **résilience**, savoir se remettre en question, saisir les opportunités et transformer les obstacles en atouts.

Fiers de notre métier : Communiquons et défendons nos valeurs

1. **Valoriser les bonnes pratiques agricoles** : bien-être animal, utilisation raisonnée et encadrée des produits phytosanitaires.
2. **Défendre les intérêts individuels et collectifs**, notamment par le maintien du GUFA (Groupement d'utilisation de financements agricoles).
3. **Dialoguer en continu** avec les pouvoirs publics, les élus locaux et les représentants associatifs pour faire entendre la voix de l'agriculture nivernaise.

L'agriculture nivernaise s'écrit de multiples façons,
et chaque voix compte pour enrichir son avenir.
Ensemble, nous sommes l'agriculture, soutenons FDSEA/JA
pour une Chambre d'Agriculture ambitieuse, solidaire et tournée vers l'avenir.





Emmanuel BERNARD (53 ans)
Polyculteur/éleveur en Bovins Charolais. Elevage de poules pondeuses



Benjamin Maillault (26 ans)
Polyculteur/éleveur en Bovins Charolais. Vente directe.



Fanny Guillien (25 ans)
Eleveuse de Bovins Charolais et d'Ovin Charollais



Cédric Bernier (37 ans)
Eleveur en Bovins Charolais et Ovins Suffolk. Elevage de poulets de chair



Claire Marceau (44 ans)
Céréalière



Cyrille Forest (48 ans)
Polyculteur/éleveur en Bovins Charolais



Julie CADIOT (33 ans)
Polycultrice/éleveuse en Bovins Charolais. Elevage de poules pondeuses et de chair



Jean-Marc Bertrand (40 ans)
Polyculteur/Eleveur en Bovins et Ovins



Véronique Clément de Givry (52 ans)
Polycultrice/Eleveuse en Bovins et en Ovins



Jean-Marie LAMBERT (50 ans)
Maraicher en agriculture biologique, vente directe



Ludivine Detable (45 ans)
Polycultrice/Eleveuse en Ovins



Augustin David (34 ans)
Viticulteur en Pouilly Fumé et Céréalier



Iris Charrault (34 ans)
Polycultrice/Eleveuse en Bovins Charolais. Elevage de Poules pondeuses et de chair. En Agriculture Biologique.



Thomas Lemée (31 ans)
Eleveur de Bovins Charolais. Elevage de poules pondeuses en Bio



Benoit Chauveau (55 ans)
Viticulteur, Représentant du syndicat Viticole



Vincent Rogue (28 ans)
Eleveur en Bovin Charolais



Florent Point (33 ans)
Céréalier



Julie Nérot (36 ans)
Viticultrice en Côteaux du Giennois en culture raisonnée. Vente de produits locaux. Hébergement insolite « Tiny House ». Organisation d'évènements.



Benoit Mathé (56 ans)
Céréalier avec de la transformation et vente directe de céréales



Nicolas Guenot (41 ans)
Polyculteur/Eleveur en Bovin Charolais



Grégoire Bazot (27 ans)
Polyculteur/Eleveur en Bovins Charolais



Alain Guinot (66 ans)
Ancien exploitant



Jean-Claude Roube (74 ans)
Ancien exploitant



Marie-Françoise Rault (57 ans)



Didier Guyon (62 ans)
Ancien exploitant



Régine Gaulon (72 ans)
Ancienne exploitante



Marcel Cottin (66 ans)
Ancien exploitant



Stéphane Aurousseau (56 ans)
Polyculteur/Eleveur en Bovins Charolais et en Porcins en plein air.
Vente directe



Chantal Pelletier (57 ans)
Polycultrice/Eleveuse en Bovins Charolais



Stéphane Lafranchise (41 ans)
Atelier Caprin lait avec transformation fromagère. Vente directe.
Elevage de Poules pondeuses en plein air.

Légende : Rouge : collège des exploitants Jaune : collège des propriétaires Vert : collège des anciens exploitants Bleu : collège des organisations syndicales à vocation générale

ÉLECTION À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE



Liste JA-FDSEA 89 « TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

En janvier 2025, toutes les agricultrices et tous les agriculteurs de l'Yonne sont appelés à élire leurs représentants à la Chambre d'Agriculture. Votre vote est capital.



Voter JA-FDSEA, c'est refuser de subir, et préférer l'action et la proposition constructive pour peser dans les négociations départementales, régionales, nationales, et européennes, en portant, de manière responsable, la voix des agriculteurs et des agricultrices.

- ✓ Au manque d'ambition politique pour réussir le renouvellement des générations en agriculture.
- ✓ Aux revenus insuffisants pour vivre et pour investir.
- ✓ À la multiplication des contraintes qui empêchent de développer des projets pourtant nécessaires pour atteindre l'objectif de souveraineté alimentaire.
- ✓ Aux incohérences françaises et européennes qui nous imposent des normes et facilitent l'entrée de produits qui ne respectent pas ces mêmes normes !



Qui travaille tous les jours au service des agriculteurs icaunais ? Et pas seulement une fois tous les 6 ans ? NOUS

NOUS sommes à l'origine d'une manifestation historique pour retrouver dignité, juste rémunération et accès aux moyens de production. Vous vous êtes mobilisés à nos côtés sur tout le département (avec plus de 250 tracteurs bloquants l'A6) et à toutes les autres manifestations de ces 6 dernières années.

NOUS avons le soutien de l'opinion publique et NOUS avons ébranlé la vision décroissante de l'agriculture européenne.

NOUS avons obtenu des victoires depuis 6 ans. Ces derniers mois : sur le GNR, les exonérations de plus-values, l'aide aux secteurs en crise (FCO, MHE, agriculture bio, viticulture), la suppression de l'obligation de 4 % de jachères, le calcul du ratio prairie, le calcul des retraites sur les 25 meilleures années…

Sur le département NOUS travaillons sur les dossiers techniques (plusieurs cours d'eau déclassés, charte drainage, charte ZNT, etc.), sur la pédagogie et le soutien aux agriculteurs : journée pédagogique sur les contrôles, sur l'entretien des cours d'eau, réunions sanitaires, collecte de pneus… NOUS travaillons sur la défense du revenu, avec le développement des contrats EGALIM dans les filières animales et la démarche « éleveur & engagé » avec METRO. À chaque aléa climatique, FD-JA 89 sont les seuls à porter et obtenir des dégrèvements de TFNB.

NOUS travaillons à la simplification administrative (document soumis aux services de l'Etat de plus de 23 pages), et à bouger les lignes sur des dates de calendrier difficilement tenables (taille des haies, dérogation implantation SIE etc).

Les sujets sont divers et nombreux, JA / FDSEA 89 travaillent en synergie avec la FNSEA / JA au quotidien pour défendre nos métiers.

Nous vous invitons le 14 janvier prochain à rencontrer les élus locaux et nationaux, pour échanger sur notre vision de l'agriculture et du syndicalisme.

La liste JA-FDSEA de l'Yonne

Votez le bon sens et faites le choix JA - FDSEA 89 !





Les deux présidents, Charles BARACCO et Damien BRAYOTEL vous présentent une équipe formée unie de responsables engagés au service des agriculteurs de votre territoire. Les seuls syndicats à avoir des responsables sur tous les sujets, avec diverses productions.

« Nous voulons Entreprendre en agriculture plus facilement, plus librement, pour créer de la valeur, dégager du revenu et donner envie aux jeunes de s'installer »

Collège 1 : Chefs d'exploitations et assimilés :

1. Charles BARACCO, Bovins allaitants. Avallonnais
2. Damien BRAYOTEL, Grandes cultures, ACS et fruits rouges, vente directe. Jovinien
3. Stéphanie FUTAULLY, Vigne, vente directe. Chablisien
4. Arnaud DELESTRE, Grandes cultures et noix bio. Puisaye
5. Jean-Baptiste THIBAUT, Vigne et grandes cultures, ACS, vente directe. Auxerrois
6. Mélanie VARACHE, Productrice de lait et grandes cultures, vente directe. Sénonais
7. Julien PLANTIE, Grandes Cultures. Sénonais
8. Guillaume GOUX, Grandes cultures, porcs et ovins. Tonnerrois
9. Alicia CHATELAIN, Bovins allaitants, volailles de chair, et grandes cultures. Avallonais
10. Eric SAISON, Porcs et grandes cultures, vente directe. Auxerrois
11. Frédéric BLIN, Bovins allaitants. Puisaye
12. Pascaline PONCET, Grandes Cultures. Jovinien
13. Antoine VAX, Grandes cultures et vigne. Jovinien
14. Roch GOUNOT, Grandes Cultures bio et vigne. Chablisien
15. Christine BUSSON, Apiculture, vente directe. Gâtinais
16. Frédéric FERNANDES, Ovins, aviculture, vente directe. Avallonnais
17. Aurélie HERMANS, Grandes cultures. Puisaye
18. Marine SOUPAULT, Bovins allaitants, poules pondeuses, vente directe. Avallonnais

Candidats suppléants :

19. Sébastien NEVEUX, Grandes cultures. Tonnerrois
20. Gilles ROBILLARD, Grandes cultures et vigne, ACS. Auxerrois

Collège 2 : Propriétaires et usufruitiers :

Etienne HENRIOT Propriétaire usufruitier Grandes cultures. Sénonais

Candidats suppléants :

Claire HURE SCHALLER, Propriétaire usufruitière Grandes cultures et vignes. Chablisien
Hubert LEPRETRE, Propriétaire usufruitier Grandes cultures. Sénonais

Collège 4 : Anciens Exploitants :

Jean-Luc GENNERAT, Retraité Grandes cultures. Sénonais

Candidats suppléants :

Monique REMOND, Retraitée Grandes cultures et foie gras. Auxerrois
Bernard PIGOT, Retraité Grandes cultures. Sénonais

Collège 5E : Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs :

Maxime BOUCHER, Grandes cultures bio et bovins allaitants. Sénonais

Candidats suppléants :

Céline LEGUILLETTE, Grandes cultures. Sénonais
Pascal BARON, Bovins allaitants. Avallonnais



AUJOURD'HUI, PLUS QUE JAMAIS, VOTEZ LE BON SENS,
VOTEZ LA LISTE JA - FDSEA
« TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE » !

ÉLECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE
DU 7 AU 31 JANVIER 2025

Privilégiez le vote électronique

Jeunes Agriculteurs
Demain se construit aujourd'hui

fnsea

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

La FNSEA plus que jamais mobilisée sur tous les fronts

Dans les méandres parlementaires et allers-retours du Projet de Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025, la FNSEA a continué à avancer ses pions durant l'automne. Certaines mesures sociales envisagées intéressent particulièrement les employeurs, en particulier le dispositif Travailleurs Occasionnels et Demandeurs d'emploi (TODE), dont la pérennité et le décalage à 1,25 SMIC (au lieu de 1,20 SMIC actuellement,) faisait bien partie des dispositions figurant dans le projet. Une vigilance particulière était de mise sur la réforme des allègements généraux de cotisations sociales qui aurait un impact conséquent pour notre secteur d'activité. En ce qui concerne les retraites agricoles, le calcul sur les 25 meilleures années était également prévu dans le texte. Néanmoins, la motion de censure du gouvernement ayant été votée le 4 décembre dernier par l'Assemblée nationale, le PLFSS 2025 est considéré comme rejeté. Il nous faudra donc désormais se remettre à l'œuvre avec le nouveau gouvernement une fois que celui-ci sera nommé.

La FNSEA est aussi très impliquée actuellement aux côtés des JA dans le cadre des élections de chambres d'agriculture, pour poursuivre notre action syndicale, de manière responsable et pragmatique, dans l'intérêt des agriculteurs, employeurs ou non, et de leur travail.

Dans ce cadre, en octobre dernier, a été lancée une campagne de promotion des métiers agricoles intitulée « Derrière nos expressions », avec différents visuels et des messages clefs résonnant en chacun. Parce que l'agriculture et l'alimentation sont nécessairement liés et que nos métiers sont porteurs de sens, il est important de les valoriser, à travers leurs producteurs, les filières et les produits.
Par cette campagne, la FNSEA souhaite aussi remercier les agricultrices, agriculteurs et salariés du monde agricole qui, chaque jour, contribuent par leur travail à rendre meilleure la vie des Français. Nous vous invitons à découvrir l'ensemble des visuels de la campagne et les valeurs que nous portons au quotidien sur : https://www.fnsea.fr/agriculturemonfutur/ .

L'ensemble des élus et collaborateurs intervenant sur le champ de l'emploi-formation dans les FDSEA de la région partagent ce message et en profitent pour vous souhaiter de très belles fêtes de Noël et une bonne année 2025 à venir.

Le Président de la Commission départementale emploi,
M. Olivier GALLIEN

Actualité sociale

Suite à l'entrée en vigueur du nouvel accord collectif territorial du 27 novembre 2023 concernant les entreprises de production agricole et CUMA de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre et du territoire de Belfort de nouvelles dispositions sont applicables en matière de majoration pour travail du dimanche et des jours fériés.
En effet, il est dorénavant prévu qu'en cas de travail un dimanche ou un jour férié, les heures effectuées font l'objet d'une majoration de 25 % sous forme de majoration de salaire ou de repos compensateur pour les activités d'élevage, qui nécessitent des travaux, des soins ou de la surveillance quotidienne et pour les activités agro-touristiques. Pour les autres activités, la majoration est de 50 %.
La majoration pour travail du dimanche se cumule avec la majoration pour heures supplémentaires mais pas celle pour travail des jours fériés. Et il n'y a pas de cumul entre les majorations pour travail du dimanche et des jours fériés. C'est la majoration la plus favorable qui s'applique.

Devenez entreprise d'accueil !
Dans le cadre de la convention signée entre France Travail et les acteurs de la profession agricole, la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi en agriculture (CPRE) Bourgogne Franche-Comté a lancé un questionnaire en ligne. Il s'agit ici d'indiquer si vous seriez favorable à accueillir une ou plusieurs personnes pour présenter votre exploitation et participer ainsi à la connaissance et la promotion des métiers de l'agriculture au sens large. Plusieurs niveaux d'engagement différents sont possibles. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! A la clef : des temps d'échanges entre pairs sur des thématiques variées !

Scannez ce QR code pour devenir entreprise accueillante ➔

Cas pratique

Mon salarié démissionne, est-ce que s'il pose des congés payés, cela reporte la date de fin de son préavis ?

Dans cette situation, il convient de distinguer deux cas :
• Les congés payés ont été prévus et validés par l'employeur avant la notification de la rupture : dans ce cas, les congés payés reportent la date de fin du préavis. L'exécution du préavis est donc suspendue par la prise des congés payés.
• Les congés payés du salarié sont validés et pris après la notification de la rupture : dans ce cas, ils ne reportent pas la date de fin du préavis.

Attention, il est important de rappeler que ni l'employeur, ni le salarié, ne peuvent imposer la prise de congés payés durant le préavis.

Formations

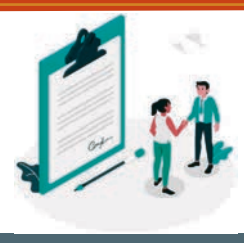
// Cultiv'Epargne : Une solution d'épargne salariale dédiée à la production agricole

La FNSEA s'est saisie de l'opportunité de la loi sur le partage de la valeur pour créer, en partenariat avec AGRICA, une offre d'épargne salariale ouverte à toutes les entreprises dans le champ de la production agricole et CUMA.
Cette offre négociée avec AGRICA facilite les démarches de mise en place d'un dispositif d'épargne salariale (plan épargne interentreprise et/ou plan d'épargne retraite collectif) pour les exploitants, avec les conseils d'un spécialiste pour choisir le dispositif le plus adapté, avec un tarif préférentiel.
Cette solution d'épargne répond à l'obligation pour les entreprises de 11 à 50 salariés de mettre en œuvre d'un dispositif de partage de la valeur (intéressement, participation, abondement, prime de partage de la valeur) à compter du 1er janvier 2025. "Cultiv'épargne" est également ouvert aux entreprises de moins de 11 salariés souhaitant optimiser la rémunération de ses salariés.

Pour bénéficier d'une présentation de cette offre, contactez l'agence d'AGRICA de DIJON au 01.71.21.18.40 ou agence.dijon@groupagrica.com

LE CHIFFRE

2467



2467 communes de la région BFC soit 67 % comptent au moins un emploi en agriculture.
L'agriculture est le premier employeur dans 25 % des communes françaises et 30 % des communes de notre région.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement...), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Magalie Bernard	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Les mille et une approches partenariales de la MSA.

Des partenariats porteurs de plus-values.

Hervé Barras, SARL CSPE : partenaire de la prévention des chutes de hauteur.
Seniors en milieu rural : une soirée pour sensibiliser à la perte d'autonomie.

“Femmes en agriculture” : 15 propositions pour valoriser et favoriser l'exercice des métiers agricoles par les femmes.
Soutien agri' : le nouveau guide en ligne des aides de la MSA.

LA VIE DE L'INSTITUTION

La MSA, bienveillante et engagée

Le 1er octobre, la CCMSA a convié la presse pour sa traditionnelle conférence de rentrée. Retour sur les principaux points évoqués.

Un opérateur bienveillant et un outil au service du monde agricole

➜ La MSA accompagne ses ressortissants face aux crises du monde agricole
Dans un contexte marqué par les crises écologiques, économiques et internationales qui secouent le monde agricole, la MSA déploie des actions d'accompagnement financier pour soutenir les agriculteurs face aux difficultés subies au quotidien (prises en charge de cotisations et mises en place d'échéancier de paiement…). À la suite des mobilisations agricoles du début d'année, elle renforce également son action en matière d'accompagnement social et de prévention du mal-être des populations agricoles (actions de prévention ciblées auprès des primo-débiteurs, mise en place du plan anti-crise pour renforcer l'accès aux droits et la prévention, accompagner les transformations de l'emploi agricole et rural, consolider le lien social sur les territoires ruraux…).



➜ La MSA apporte des solutions concrètes pour simplifier les démarches administratives des actifs agricoles
Rendre plus accessible et faciliter la gestion de l'activité économique des exploitants et des salariés agricoles, tel est l'objectif de la MSA. Ainsi, plusieurs mesures de simplification pour le compte des cotisants MSA ont déjà été menées sur le volet des obligations déclaratives (déclaration fiscale et sociale unique…), de l'offre de service numérique (service en ligne “mes démarches simplifiées”…) et d'autres mesures de modernisation sont en cours (programme “dites-le nous une fois”, refonte et simplification du dossier d'affiliation des non-salariés agricoles…).

➜ La MSA agit dans le cadre des politiques de santé territoriales et de la prévention
La MSA porte une politique de promotion de la santé et de prévention volontariste au service de ses adhérents et des populations rurales les plus éloignées des parcours de soins. À ce titre, et dans le cadre de la refonte des dépistages organisés des cancers, elle prend en charge l'envoi de courriers d'invitation et de relance, et mène des actions d'aller-vers pour encourager la participation aux dépistages, telles que l'organisation d'entretiens motivationnels et d'un appel à projets national “Coup de pouce prévention”.

Une actrice innovante responsable de la mise en œuvre des politiques publiques

➜ La MSA propose des services adaptés aux besoins des professionnels agricoles : le nouveau Tesa simplifié
Adaptée à la déclaration des travailleurs saisonniers ou des CDD de trois mois maximum, la nouvelle version du service en ligne Tesa simplifié, lancée au 1er janvier 2024, possède une interface modernisée, plus simple à utiliser pour toutes les formalités liées à l'embauche et qui permet la génération de la Déclaration sociale nominative (DSN).

➜ Mener un accompagnement spécifique des grandes entreprises agricoles
Depuis 2023, la MSA, qui a toujours mené des actions destinées à l'ensemble des employeurs agricoles de plus de 50 salariés, a renforcé son offre de services pour les accompagner en déployant un dispositif ambitieux proposant des solutions pour faciliter leurs démarches administratives et répondre aux enjeux relatifs à leur activité, de l'embauche au départ en retraite.

Engagée dans la vie locale des territoires

➜ La MSA, opératrice, porteuse et animatrice du réseau des France services
Partenaire depuis 2019 de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la MSA est signataire de l'accord national France services, dont l'objectif est de lutter contre les déserts administratifs en développant l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire. À travers ce partenariat, la MSA permet à ses adhérents d'être accompagnés dans leurs démarches sur l'ensemble du réseau France services en complément de sa propre implantation territoriale.

➜ LA MSA développe une offre de services en économie sociale et solidaire
Dans le prolongement de sa mission de service public en tant que deuxième régime de protection sociale en France, la MSA développe depuis plus de 30 ans, une offre de services dans le champ de l'économie sociale et solidaire sur les territoires. Regroupant un grand nombre d'associations, elle propose des prestations ouvertes à tous les publics dans de nombreux domaines (services à la personne, formation professionnelle, insertion, inclusion...).

ÉDITO



L'année 2024 se termine, une année difficile pour l'agriculture et pour celles et ceux qui la font vivre, preuve en est, les mouvements de colère qui ont lieu, aujourd'hui encore, ici et là dans l'hexagone. Les promesses faites par le gouvernement en début d'année, ont fait les frais d'un contexte politique houleux et le mécontentement de ces derniers jours fait écho au sentiment de ne pas avoir été entendus. Les crises sanitaires, climatiques et économiques qui se succèdent ne font qu'ajouter à la détresse de ceux qui les subissent.
Le 1er octobre, à l'occasion de sa conférence de presse, la CCMSA a rappelé sa capacité à agir, donnant un coup de projecteur sur les solutions et accompagnements mis en place et sur les projets et innovations proposés en direction des ressortissants, de leur famille et des territoires. L'action de la MSA ne se réduit pas à sa mission de service public, elle va bien au-delà et il faut le faire savoir !
Dans sa séance du 24 octobre, le Conseil d'administration de la CCMSA a pris acte du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 : certaines mesures devraient permettre de répondre en partie aux revendications exprimées, comme l'inscription, dans le texte, de la réforme du calcul de la retraite des non-salariés agricoles, du cumul d'exonération applicable aux JA et aux taux réduits de droit commun des cotisations maladie et famille ou encore de la pérennisation du dispositif TO-DE et le relèvement de son plafond d'exonération totale. Mais il regrette toutefois que toutes les demandes émises par la MSA n'aient pas été reprises et reste vigilant face aux impacts du texte pour les territoires ruraux, notamment en matière d'accès aux soins, sans oublier les conséquences pour les faibles retraites du décalage envisagé de la revalorisation des pensions de retraite.
2025 sera une année élective pour l'agriculture. En janvier, tout d'abord, pour élire les représentants des Chambres d'agriculture, puis ceux de la MSA en mai prochain. Il est important de voter et de faire voter pour montrer à nos politiques que nous tenons à nos institutions. Et s'il y a bien un objectif commun entre élus de demain et manifestants d'aujourd'hui, c'est celui de faire entendre sa voix ! C'est là tout l'enjeu des élections à venir.
Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle soit enfin signe d'apaisement pour le monde agricole.

■ Dominique Bossong

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

EN DIRECT DE LA MSA

POUR MIEUX COMPRENDRE

Les mille et une approches partenariales de la MSA

La notion de partenariat est totalement intégrée dans l'accomplissement des missions de la MSA Bourgogne. Armelle Rutkowski, directrice générale de l'organisme, explique pourquoi.

La MSA Bourgogne développe-t-elle des partenariats pour chacun de ses champs d'action ?
Armelle Rutkowski : nous avons de très nombreux partenaires, du fait de notre fonctionnement en "guichet unique". C'est une voie d'accès qui assure le lien avec les institutions gouvernementales, les administrations, les syndicats, les organisations professionnelles agricoles (OPA), les élus locaux, les collectivités, les associations... Les partenariats avec les OPA et les syndicats sont particulièrement importants car ils nous permettent de faire remonter les besoins des territoires. Nos partenariats sont en relation avec les thématiques sur lesquelles nous agissons (le bien-vieillir, l'enfance, la famille, les cotisations...). Nous avons tellement de partenariats qu'il serait intéressant d'en faire une cartographie, on s'apercevrait alors que la MSA collabore avec tout ce qui existe !

Pourquoi une telle approche partenariale ?
A. R. : la priorité c'est de voir ce qui peut être utile pour nos adhérents. Les réponses que nous apportons à une problématique doivent être transversales, par rapport à l'ensemble des institutions. Prenons le mal-être et l'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté : il faut une intervention conjointe de la MSA, des Chambres d'agriculture, de la Direction départementale des territoires (DDT), des vétérinaires, des banques... La problématique rencontrée peut ainsi être gérée globalement et pas "en silo". Sur le bien-vieillir, nous proposons des stages sur l'équilibre ou la nutrition... Si nous ne les menons que pour nos ressortissants MSA retraités, cela signifie que nous interdisons à d'autres citoyens potentiellement intéressés d'en bénéficier, uniquement parce qu'ils relèvent d'un autre système de protection sociale. Ça n'a pas de sens ! C'est la raison pour laquelle nous nouons des partenariats avec tous les acteurs qui gravitent autour de ce thème, ainsi le citoyen qui est au courant qu'une action de ce type est menée sur son territoire peut s'y inscrire sans se poser de question, qu'il soit ressortissant MSA ou non. Nous rendons moins complexe l'accès à un certain nombre de services.

Pouvez-vous mener une action avec plusieurs partenaires ou plusieurs actions avec un seul partenaire ?
A. R. : nous pouvons avoir les deux ! Nous avons des partenariats autour du grand âge, du RSA, des actions envers les exploitants agricoles en difficulté. À chaque fois, les partenariats que nous concluons sont encadrés par des conventions, afin que chaque acteur définisse précisément à quel niveau il agit. Cela nous permet de mieux nous connaître et de développer des activités complémentaires plutôt que de faire le travail en doublon. Nous avons noué une convention de ce type avec l'association des maire ruraux de France. Parfois, nous travaillons autour d'un seul partenariat : par exemple dans le cas où une commune rurale souhaite monter un système de garde périscolaire, nous pouvons aider.

Auriez-vous un exemple de partenariat qui représente une plus-value pour un territoire ?
A. R. : dans le cadre du dispositif "Grandir en milieu rural", nous avons accompagné une commune du Morvan, dans la Nièvre. Il s'agissait de financer une structure multi-services (crèche, halte-garderie, lieu d'accueil et de parole pour les parents, ainsi que pour les personnes âgées). Dans ce cas, nous sommes vraiment dans une mission d'animation du territoire. La MSA a accompagné dans l'ingénierie nécessaire à la mise en place du projet, en apportant un financement global pour toutes les actions.

Est-ce comparable à l'implication de la MSA Bourgogne dans le système des France Services ?
A. R. : complètement ! Au départ, la MSA ne souhaitait pas faire concurrence à des acteurs locaux qui voulaient porter des structures France Services (FS). Nous avons donc laissé le dispositif se déployer puis nous avons regardé s'il y avait des zones "blanches", sans structure de ce type. Nous avons alors proposé des projets pour les couvrir. En Bourgogne, nous pilotons quatre FS à Charolles et à Tournus en Saône-et-Loire, et en Côte-d'Or à Saint-Jean-de-Losne et dans la région de Montbard. Dans ce dernier cas, c'est un projet atypique qui a été monté avec la sous-préfecture de Montbard puisqu'il s'agit d'un service itinérant, qui permet d'aller vers les gens, plutôt que ce soit eux qui se déplacent. Nous avons noué des partenariats avec sept communes dans lesquelles nous tenons des permanences et il y en a une de plus, à Montbard, en sous-préfecture. Nous sommes aussi partenaires de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui gère l'ensemble du réseau France services. Nous sommes vraiment en multi-partenariats sur un besoin et un territoire particulier où l'on trouve beaucoup de petites communes morcelées. Dans les FS, nous sommes aussi partenaires avec les organismes de sécurité sociale du régime général. Nous apportons la connaissance de la prestation et nous faisons le lien avec ce régime, si besoin.

Sur les questions liées à la santé, avez-vous des partenaires spécifiques ?
A. R. : nous avons des partenariats extrêmement importants avec l'Agence régionale de santé (ARS). Nous avons même eu un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec eux afin de porter une action pour le compte de l'ARS. Nous travaillons, par exemple, sur le relayage, le soutien aux personnes aidantes. Nous participons aussi avec l'ARS à tout ce qui touche à la gestion du risque, ou encore au déploiement de Maisons de santé sur certains territoires ruraux… ■

ZOOM

Des partenariats porteurs de plus-values

Crise sanitaire, prédation, aléas climatiques, difficultés économiques... les racines du mal-être agricole sont nombreuses. Pour y faire face, les partenariats que noue la MSA sont d'une grande utilité, d'autant plus qu'ils s'adaptent à des situations en évolution permanente. Magali Chervet, sous-directrice en charge du Pôle Entreprise et future directrice adjointe "Solidarité, Proximité et Territoires" de la MSA Bourgogne, nous en dit plus.

Il y a autant de formes de partenariats que de champs d'action pour la MSA. Sont-ils utiles sur la question du mal-être agricole ?
Magali Chervet : dans le cadre de ses plans Santé-sécurité au travail et Action sanitaire et sociale, la MSA Bourgogne a la volonté d'agir le plus précocement possible sur la problématique du mal-être, l'idée étant d'anticiper l'accompagnement nécessaire sur ces situations. Des actions sont déployées, telles que le programme "Mal-être", et la détection de situations grâce à nos services médicaux ou avec nos travailleurs sociaux qui sont plus proches du terrain et de nos adhérents. Nous avons nommé un responsable de la prévention du mal-être qui participe aux comités pléniers techniques, avec nos partenaires, sur chaque département. Il peut avoir une démarche de diagnostic ou d'évaluation du mal-être agricole. Nous proposons aussi une formation "Sentinelle", co-financée avec l'Agence régionale de santé (ARS) pour des délégués de la MSA et des professionnels de l'agriculture au contact des adhérents ou des exploitants, qui peuvent aussi identifier les situations de mal-être. En Bourgogne, nous avons formé 150 sentinelles en 2024.

L'agriculture n'a pas été épargnée ces dernières années, entre crises sanitaires, aléas climatiques ou inflation... L'action partenariale est-elle une force, là aussi ?
M. C. : la MSA peut participer à l'aide sur le champ social ou économique, face à des problèmes qui se posent au monde agricole. Par exemple, face à la question des maladies qui touchent les animaux d'élevage (FCO, MHE), nous avons mis en place des actions. Nous l'avons fait également pour la viticulture ou face à la prédation du loup. Sur cette dernière question, nous avons participé à des réunions inter-OPA dans l'Yonne et la Nièvre. Nous avons mis à disposition nos travailleurs sociaux. Nous proposons aussi des accompagnements en matière de trésorerie, d'échéanciers de paiement ou de prises en charge de cotisations. Nous avons lancé des campagnes de contact à destination de certaines filières, notamment les éleveurs ovins et bovins, plus particulièrement touchés par la prédation. Le but est de leur présenter nos dispositifs d'accompagnement et de les inviter à se signaler en ligne à travers un questionnaire. Nous avons la possibilité d'intervenir auprès d'eux notamment pour leur proposer un accompagnement administratif ou de l'aide à la trésorerie.

Sur l'aide économique, le plus urgent est peut-être de faire connaître les services que vous proposez ?
M. C. : nous avons constaté, cette année, une augmentation des demandes de prises en charge de cotisations (un peu plus de 1.000 demandes réceptionnées contre moitié moins en 2023). C'est bien évidemment lié au contexte de crise climatique et sanitaire que rencontrent les filières comme la FCO et la MHE mais c'est aussi la conséquence de la campagne de communication que nous avons menée et qui a permis aux exploitants de mieux connaître nos dispositifs. Sur les prises en charge de cotisations, nous avons accordé plus d'un million d'euros d'aide, à près de 700 adhérents. Ce montant reste stable par rapport aux années précédentes, en revanche, nous attendons un complément de dotation financière important venant du ministère, afin d'aider spécifiquement sur cette situation de crise sanitaire. Les adhérents qui en ont besoin doivent se faire connaître auprès de nos services : quelle que soit la difficulté à laquelle ils sont confrontés, nous sommes là pour les aider.

La question de l'aide psychologique n'est plus un tabou. De quelle manière y répondez-vous ?
M. C. : le soutien psychologique fait partie des aides complémentaires que l'on peut mobiliser. Nous disposons de cellules pluridisciplinaires, médicales et sociales, qui peuvent mettre en place des accompagnements médicaux ou psychologiques pour nos adhérents. On peut aussi organiser des actions collectives avec un partage entre exploitants afin de leur permettre de réfléchir à leur organisation de vie, ou pour affronter des situations compliquées. On peut aussi instaurer par ce biais une aide au répit pour que les adhérents et leur famille puissent souffler. Nous apportons des services supplémentaires en fonction des situations, en partenariat avec des travailleurs sociaux et de manière personnalisée, adaptée, à la situation de chaque adhérent.

La recherche de partenariats est-elle indissociable de vos missions ?
M. C. : oui, totalement. Dans mes fonctions de sous-directrice en charge du Pôle Entreprise, j'ai pu créer un maillage territorial et j'ai toujours cherché à faciliter la communication entre l'ensemble de nos partenaires, afin d'encourager les interactions. ■

SUR LE VIF

// HERVÉ BARRAS, SARL CSPE

Partenaire de la prévention des chutes de hauteur

Formateur agréé pour le maniement des engins de levage et de chantier, Hervé Barras collabore depuis plus de dix ans avec la MSA Bourgogne pour la sensibilisation au risque de chute de hauteur.



Hervé Barras intervient lors de journées de prévention organisées par la MSA sur le terrain.

Hervé Barras est formateur agréé pour la conduite d'engins de levage et de chantier (chariots élévateurs, engins de manutention, nacelles…). Sa société, la SARL CSPE, qu'il gère avec sa collaboratrice Catherine Pelladeau, est basée à Saint-Maurice-les-Châteauneuf à l'extrémité sud de la Saône-et-Loire. Hervé Barras intervient pour des centres de formation qui délivrent le Caces (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des engins de levage et de chantier) ainsi qu'une attestation de compétences validant formation et évaluation théorique et pratique.

Cela fait un peu plus de dix ans qu'Hervé Barras travaille avec la MSA Bourgogne. Le formateur est lié par une convention de formation professionnelle avec le service Santé sécurité au travail. La MSA fait appel à lui pour sensibiliser sa population au risque de chute de hauteur.

Démonstrations de nacelles en ferme

Hervé Barras intervient lors de journées de formation organisées chaque année sur le terrain par la MSA (parfois aussi avec Groupama). Ces journées, sous forme d'ateliers, se déroulent en ferme. Hervé Barras loue des nacelles et réalise sur place des démonstrations en abordant tous les aspects de la sécurité. Ces formations s'adressent aux agriculteurs ainsi qu'à des lycéens.
« Les chutes de hauteur sont assez fréquentes dans les exploitations agricoles », rapporte Hervé Barras qui ajoute que *« beaucoup d'accidents surviennent lorsque des agriculteurs se servent de chargeurs frontaux en guise de nacelle ». « Les exploitants interviennent en hauteur pour réparer une toiture, un éclairage, une caméra, nettoyer une aération, un bardage, une plaque translucide, tailler des arbres, etc… Pour toutes ces tâches en hauteur, seule une nacelle permet d'intervenir en toute sécurité »*, recommande Hervé Barras. *« Cet équipement change la vie, au point que ceux qui y ont goûté s'en servent de plus en plus »*, fait valoir l'intervenant. *« Des agriculteurs louent des machines et certains s'équipent même de nacelles en Cuma »*, signale le formateur.

De la conformité des équipements

Outre la promotion des plateformes élévatrices pour personnes, Hervé Barras sensibilise à la conformité de ces équipements. En effet, les engins doivent être contrôlés régulièrement. *« Malheureusement, certains contrôleurs ne sont pas assez rigoureux et il arrive même que des machines non conformes soient mises sur le marché »*, révèle le formateur. Aussi, ce dernier explique-t-il à ses interlocuteurs en formation les cas de figure de non-conformité avec leurs conséquences concrètes. *« Exemple : si l'opérateur actionne l'arrêt d'urgence au panier, celui-ci bloque le fonctionnement du poste de secours ainsi que la pompe de dépannage : comment fait-on redescendre l'opérateur ? »*, interroge le formateur.

Échanges permanents avec le service prévention

Hervé Barras est ravi du partenariat qui le lie à la MSA. Lui qui a grandi dans une ferme saône-et-loirienne ne tarit pas d'éloge pour les conseillers en prévention qu'il côtoie dans sa mission. Au-delà des journées de formation, Hervé Barras dit avoir beaucoup d'échanges avec le service Santé sécurité au travail, notamment pour se tenir à jour de la législation. La technologie des équipements évolue constamment et *« il faut suivre ! »*, confie le formateur. *« Travailler avec la MSA est un réel bonheur »*, conclut Hervé Barras. ■

// SENIORS EN MILIEU RURAL

Une soirée pour sensibiliser à la perte d'autonomie

En Côte-d'Or, les délégués de l'échelon local MSA de Beaune / Ladoix-Serrigny ont organisé une soirée sur le thème de la perte d'autonomie. Une centaine de personnes sont venues y découvrir les solutions s'offrant aux aidés et aux aidants en milieu rural.

Viticulteur à Pommard (21), Benoît Lahaye est le président de l'échelon local MSA de Beaune / Ladoix-Serrigny. En juin dernier, les délégués de son secteur ont organisé une soirée de sensibilisation sur le thème de la perte d'autonomie. Elle avait pour titre "aidants, aidés… une soirée pour vous renseigner". Ce sont des témoignages d'habitants qui ont alerté Benoît Lahaye, par ailleurs élu communal, sur les problématiques autour du vieillissement en milieu rural. *« Les gens sont souvent un peu perdus au niveau des démarches. Ils ne savent pas forcément où se renseigner, ce à quoi ils ont droit… Ils n'osent pas demander »*, rapporte l'élu. Chacun de nous peut se retrouver aidant d'un proche en perte d'autonomie. Or *« les aidants prennent sur eux et ils se fatiguent deux fois plus vite que les proches qu'ils soutiennent »*, explique Benoît Lahaye.



"La retraite de Babeth"

La soirée s'est tenue à la salle des fêtes de Vignoles (21), près de Beaune. Les organisateurs ont eu l'idée d'une représentation théâtrale pour aborder le sujet sur une note humoristique. La pièce, jouée par une troupe de l'agglomération dijonnaise (Lisa 21), s'appelait "La retraite de Babeth". Elle évoquait la vie de Babeth au cours des dix premières années de sa retraite. Ce spectacle a immédiatement provoqué rires et émotion dans le public. En seconde partie de soirée, *« les participants étaient conviés à des ateliers tenus par différents partenaires. Dans une ambiance conviviale, ils pouvaient discuter de leurs problématiques, prendre des renseignements, trouver des infos… »*, explique Benoît Lahaye.

Sensibiliser les familles

Ce forum, qui a drainé une centaine de personnes, a permis de faire connaître des solutions d'accompagnement pour les aidants et aidés seniors. *« Nous avons une population de plus en plus vieillissante. Leurs familles ne sont pas forcément à proximité.*



Cela devient de plus en plus difficile de trouver un médecin… Mais ces gens veulent continuer à vivre chez eux. Il existe des solutions pour que ce soit possible (salle de bain aménagée, aide à la personne, kiné à domicile…), mais il faut connaître les bonnes adresses et anticiper les démarches nécessaires. Le but de notre soirée était d'alerter les familles, les faire réfléchir sur cette question », confie Benoît Lahaye. Organisée en partenariat avec "les Ateliers Bons Jours", cette soirée thématique a été très appréciée. ■

// "FEMMES EN AGRICULTURE"

15 propositions pour valoriser et favoriser l'exercice des métiers agricoles par les femmes

Les femmes du monde agricole et rural, trop longtemps invisibilisées, ont petit à petit gagné en reconnaissance et en droits sociaux. Cependant, le chemin parcouru ne doit pas éclipser les combats qui restent à mener pour leur permettre d'acquérir une véritable reconnaissance.

Le Conseil d'administration de la MSA, conscient de ces enjeux, a donc souhaité faire des propositions permettant d'atteindre cet objectif ambitieux et nécessaire. En effet, les femmes du monde agricole, qui représentent 30 % de la profession en France (salariées, exploitantes et cheffes d'entreprises) seront et sont déjà décisives dans le renouvellement des générations.
C'est pourquoi six administratrices de la CCMSA, salariées, exploitantes, cheffes d'entreprise, ont travaillé à la création d'un Livre Blanc "Femmes en agriculture" détaillant 15 propositions pour favoriser le travail des femmes du monde agricole.

15 propositions autour de cinq thématiques

- **Reconnaître le travail des agricultrices** en leur permettant de bénéficier d'un statut afin que chacune puisse être reconnue comme partie prenante dans les exploitations et les entreprises agricoles.
- **Créer les conditions pour concilier vie professionnelle et personnelle**. Plus qu'ailleurs, les imprévus liés à la vie de famille impactent le travail des femmes sur des territoires et des activités où les horaires sont le plus souvent atypiques.
- **Répondre aux besoins de santé spécifiques aux femmes du monde agricole.** L'éloignement géographique, les risques spécifiques nécessitent un accompagnement adapté.
- **Faciliter l'accès aux métiers du monde agricole** en permettant par exemple que le matériel soit chaque fois adapté à la morphologie et à l'anatomie des femmes.
- **Donner les moyens aux femmes de prendre des responsabilités professionnelles et sociales**. Les constructions et les représentations sociétales doivent encore évoluer pour permettre un meilleur partage des mandats.



Le 15 octobre dernier, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales, la MSA a remis son Livre Blanc à Mme Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat. Le même jour, les six administratrices de la CCMSA étaient auditionnées par la délégation des droits des femmes au Sénat, les 15 propositions devant intégrer les prochaines réflexions pour l'agriculture française.

Retrouvez le livre blanc sur bourgogne.msa.fr > Votre MSA > Les femmes dans le monde agricole.
(source CCMSA) ■

// SOUTIEN AGRI'

Le nouveau guide en ligne des aides de la MSA

Face à la succession des crises qui bouleversent le monde agricole, la MSA mobilise un dispositif exceptionnel "Soutien agri", au travers d'un guide en ligne référençant l'ensemble des aides conçues par la MSA pour soutenir les actifs agricoles en difficulté.



Accessible à tout moment et régulièrement actualisé, Soutien agri' recense les dispositifs financiers proposés par la MSA, ses réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et toutes les solutions possibles pour faire face aux difficultés du quotidien.
En centralisant les informations sur un seul écran, Soutien agri' permet facilement d'orienter ses adhérents en difficulté vers les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Trois rubriques distinctes permettent la recherche d'aide en fonction de la situation de l'adhérent.

➜ La rubrique **Mon activité pro** liste les aides accessibles pour répondre à un besoin de trésorerie ou gérer une situation d'urgence. Les dispositifs permettant la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants et employeurs, ou encore la mise en place d'un échéancier de paiement des cotisations sont recensés dans cette rubrique.

➜ La rubrique **Mes droits** recense les prestations sociales qui peuvent aider à surmonter un quotidien devenu difficile financièrement, telles que la Prime d'activité, le RSA, ou la Complémentaire santé solidaire. Les adhérents souhaitant faire un point sur leurs droits sociaux, suite par exemple à une chute de revenus ou un changement de situation familiale, peuvent s'informer sur les modalités d'organisation d'un Rendez-vous Prestations depuis cette rubrique.

➜ La rubrique **Mes soutiens** identifie les contacts et les dispositifs de soutien accessibles aux adhérents MSA en difficulté. Les collaborateurs et les élus MSA en particulier sont formés pour détecter les adhérents en difficulté et les orienter vers des dispositifs interne ou externe à la MSA adaptés à leur situation. La rubrique détaille également les modalités d'accès à d'autres dispositifs, comme par exemple Agri'écoute.

À retrouver sur bourgogne.msa.fr > exploitant > Soutien aux agriculteurs.
(source CCMSA) ■

// EN BREF

« + que des aides, des droits - je m'informe, je demande j'y ai droit »

Parents, jeunes, futurs retraités et retraités, des événements peuvent entraîner des changements importants dans votre vie : perte d'emploi, déménagement, naissance, perte d'un proche ou séparation. Et ces changements vous donnent peut-être droit à de nouvelles prestations. Quelles sont ces aides et les conditions pour y avoir droit ?
Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Je m'informe sur mes droits.

La complémentaire santé solidaire pour rester couvert

33 % des étudiants renoncent à des examens ou soins médicaux pour des raisons financières (source OVE). Pour limiter un maximum les frais de santé, des aides existent : Complémentaire santé solidaire, 100 % santé… Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches.

Vaccination contre la grippe et le Covid-19

La grippe saisonnière et le Covid-19 peuvent entraîner des complications graves chez les personnes les plus fragiles. Se faire vacciner est un geste simple et reste le moyen le plus efficace pour prévenir les formes graves des infections grippales et du Covid-19. N'attendez pas, vaccinez-vous dès maintenant !

Versement de la prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année est versée à compter du 17 décembre, automatiquement et sans aucune démarche de leur part, aux adhérents bénéficiaires de certains minima sociaux comme le RSA. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, 1.230 foyers sont concernés.

Pour rendre leur Noël extraordinaire !

À l'approche des fêtes de fin d'année, dans la cadre de l'opération MSA Solidaire, la MSA Bourgogne apporte son soutien, pour la 5e année consécutive, au Secours Populaire Français. Une aide financière de 2.000 € sera remise à chacune des quatre antennes départementales bourguignonnes afin de permettre l'achat de jouets ou de denrées alimentaires. Vous aussi, faites un don en vous rendant dans une antenne du Secours Populaire !



Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

// VÉZELIEN

89

Comment tailler dans un des secteurs les plus touchés ?

Le Vézelien fait partie des secteurs les plus touchés par les aléas climatiques et le mildiou cette année. Pour certains vignerons, les impacts vont se faire sentir sur les deux prochaines années. Pour préserver au mieux la vigne et tenter de la relancer dans les meilleures conditions possibles, la taille sera plus que jamais une étape cruciale cet hiver.

Comme le souligne Matthieu Woillez, gérant du domaine de la Croix Montjoie, à Tharoiseau, « *la taille, c'est le cœur du métier de vigneron, et toutes les opérations qui viennent derrière découlent de la taille précédente* ».

Cette année, la Bourgogne n'a pas été épargnée par les aléas climatiques et le Vézelien fait assurément partie des secteurs les plus touchés. « *Il y a eu plusieurs choses cette année. D'abord du gel, en avril, qui a touché environ 40 % du Vézelien. Puis la grêle, en juillet* », rappelle Matthieu Woillez.

Des aléas climatiques qui ont eu des conséquences sur la faible récolte de 2024, mais aussi sur la suite. « *Si le gel n'a pas forcément un énorme impact sur la taille, la grêle, elle, abîme les bois et gêne cette tâche* », assure-t-il.

L'excès d'eau de cette année a aussi entraîné de la coulure ainsi qu'un développement conséquent de maladies, comme le mildiou, qui, là encore, a fortement causé des dégâts dans les vignes. « *Le mildiou a pu être à peu près maîtrisé par les vignerons travaillant en conventionnel mais l'a été beaucoup moins par les bios, les produits de traitement étant moins efficaces (dans le Vézelien, 60 % des vignerons sont en bio). Et la maladie a eu un tel développement qu'elle s'est miss sur les sarments, ce qu'on n'a pas l'habitude de voir (habituellement, le mildiou se contente d'attaquer les feuilles et les grappes)* ».



Cette année, il faudra être encore plus attentif à l'état des bois, durant la taille. Un message de Matthieu Woillez, que Cédric Denuit (ici en photo), chef d'équipe du domaine de la Croix Montjoie, passe à son équipe.

Des impacts sur les deux prochaines années

Alors, tous ces éléments réunis, il est nécessaire pour les viticulteurs d'adapter la taille, en fonction de l'état des bois, pour essayer de préserver au mieux les pieds de vigne. « *On ne va pas fondamentalement changer la technique, sachant qu'il y a des obligations, en termes de cahier des charges, à respecter pour la taille. À Vézelay, on ne peut tailler qu'en Guyot simple et en cordon de Royat. Il y a toutefois des tailles alternatives comme en Guyot-Poussard qui est une méthode de taille, qui reste sur le principe d'un Guyot, mais qui va mieux respecter les flux de sève et est donc censé limiter les maladies du bois. Mais on va s'adapter, peut-être en faisant des tailles plus sévères pour éliminer ce qui est trop abîmé* », continue Matthieu Woillez. « *On va devoir être plus vigilant. En étant très schématique, habituellement on repère le végétal sur un pied et en fonction de la position et du diamètre des bois, on sait où on va couper. Cette année, il faudra en plus être attentif à l'état des bois. La grêle et le mildiou sont deux paramètres de plus à prendre en compte dans le choix de la taille de cette année. On a donc un temps de réflexion plus long, ce qui fait que la taille sera plus lente* ».

Matthieu Woillez le sait, les dégâts causés cette année auront des impacts sur les deux prochaines années et pas seulement sur 2025. « *Les feuillages ont été très attaqués cette année, il y a eu moins de photosynthèse, donc moins de mises en réserve, alors la vigne va partir avec un petit handicap en début de campagne. La récolte de l'année 2025 est déjà prête d'une certaine façon, car les ébauches d'inflorescence sont déjà dans les bourgeons. L'induction florale s'est faite dans de mauvaises conditions. On se doute déjà que 2025 ne sera probablement pas une année exceptionnelle en volume. Notre objectif est donc de préserver au maximum le potentiel que l'on a à l'instant T. L'autre objectif est de faire en sorte que la vigne se retape pour qu'elle puisse repartir à l'hiver 2025-2026 sur un cycle normal pour espérer avoir de meilleures récoltes par la suite* », conclut le viticulteur du domaine de la Croix Montjoie.

Christopher Levé



// PORTRAIT

89

La passion du métier, l'amour du paysage

Viticulteur à Jussy, Guillaume Clément est un véritable passionné. Dans les vignes depuis son plus jeune âge, il ne se lasse pas de la beauté du paysage qui l'entoure lorsqu'il travaille dans les vignes. Rencontre.



Guillaume Clément, gérant du domaine Clément, à Jussy.

S'il n'a que 36 ans, cela fait déjà 16 années que Guillaume Clément s'est installé au domaine familial (domaine Clément), à Jussy. C'est dans les années soixante que ses grands-parents créent l'exploitation, dont les activités principales étaient à cette période la culture de céréales et l'élevage. S'il existait déjà un peu de vigne au sein de l'exploitation (1,5 ha), la production de vin devient principale dans les années quatre-vingt, au détriment de l'activité céréalière qui est arrêtée. « *Au départ, toute la production vinicole était vendue en coopérative. C'est mon père qui a lancé la bouteille quelques années plus tard. Lui et ma mère ont ensuite commencé à être présents sur les marchés dans les années quatre-vingt-dix* », se souvient Guillaume Clément.

Quant à lui, son amour pour les vignes s'est fait sentir dès le plus jeune âge. « *Comme on dit, je suis tombé dedans dès le berceau* », sourit-il. « *J'étais toujours dans les champs et dans les vignes, avec ma sœur, quand j'étais jeune. Un jour, mon grand-père m'a dit : « toi, plus tard, tu feras du bon vin ». Moi, je ne me voyais pas faire autre chose que ce métier. Encore aujourd'hui, dès que je lève le nez de mon sécateur, je vois le paysage et je sais que j'ai fait le bon choix. Mon métier, c'est un mélange de passion et de fascination pour la beauté qu'offre le paysage* ».

Une dizaine de références

Le domaine familial, Guillaume Clément le gère désormais seul, depuis que son père a pris sa retraite en 2014. « *Aujourd'hui, j'ai un peu moins de 8 ha de vigne et entre 1 et 1,5 ha de vergers (pruniers et cerisiers) dont les fruits sont vendus en vente directe. Au niveau des appellations, je suis sur des Bourgogne Coulanges-la-Vineuse (blanc, rouge, rosé). Ici, on a l'avantage d'avoir une appellation village qui vient d'être déposée en commission de l'INAO (une négociation est en cours et devrait durer entre 3 et 5 ans pour que l'appellation Bourgogne Coulanges-la-Vineuse devienne une appellation village)* », indique-t-il.

Il poursuit : « *Depuis mon installation, j'ai créé deux blancs, quatre rouges, un mousseux et un ratafia, ce qui fait que j'ai désormais une dizaine de références proposées au domaine* ».

S'il a le potentiel de vente de 60 000 bouteilles par an, Guillaume Clément n'en garde qu'un sixième pour la vente à la cave. « *Une partie de mon vin part en vrac, au négoce, une autre va à la coopérative des Caves de Bailly-Lapierre pour faire du crémant de Bourgogne, et j'en garde une autre partie pour ma vinothèque, afin d'avoir des vins un peu plus vieux à proposer à mes clients, plus tard* ». De vin, qui, à partir de cette année, aura la certification bio.

Christopher Levé

Une activité d'œnotourisme

Au sein du domaine, Guillaume Clément a également développé une activité d'œnotourisme. « *Je propose un forfait dégustation à 25 € par personne, qui comprend, bien évidemment, une dégustation de vins, ainsi qu'une planche de charcuterie, de fromage et de gougères. Si le temps est appréciable, on peut goûter un vin parcellaire directement dans la parcelle et faire des visites dans les vignes. Je me déplace également pour faire des dégustations à domicile* ».

Pour plus d'informations, contacter le domaine Clément (7 rue des Fossés à Jussy) au 06 30 55 85 03 ou à domaineclementg@gmail.com.

Persévérer dans les efforts

Depuis qu'il est installé, Guillaume Clément n'a eu de cesse de s'informer sur les différentes pratiques pour travailler de manière vertueuse. « *J'en ai concrétisé certaines, notamment en ce qui concerne la taille de la vigne, où je taille désormais en Guyot simple et en Guyot-Poussard. Le but est de préserver la circulation de sève, pour avoir une meilleure répartition du poids de charge en diminuant le nombre d'yeux et pour avoir une meilleure qualité de production* ». Des techniques qui lui vont bien et qu'il compte pérenniser dans le temps. « *Même après une année comme celle-ci, qui a été très compliquée, je pense qu'il faut persévérer dans les efforts et ses convictions* », assure-t-il.





// REDONNER VIGUEUR À LA VIGNE

89

La taille durable préconisée

Après une année climatique des plus compliquées et une pression mildiou très élevée, la Chambre d'agriculture de l'Yonne préconise une taille dite durable, dans le but de redonner de la vigueur aux pieds de vigne et espérer que les récoltes prochaines soient bien meilleures qu'en 2024.

La grêle et le mildiou, favorisé par un excès d'eau, sont les deux principaux facteurs d'une année viticole des plus délicates, voire jamais observée jusqu'alors. Manon Pinot, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, revient sur le contexte de cette année. « *La pression maladie était exceptionnelle. On a observé une première sortie de tache sur feuille autour du 15 mai et sur grappe fin mai, au début de la floraison. Ce qui était compliqué, c'est que la campagne de traitement a commencé très tôt, certains ont dû faire des passages dès la fin avril* ».

La floraison s'est alors faite dans de mauvaises conditions. Et les pluies survenues ensuite n'ont pas arrangé les choses. « *D'avril à août, il y a eu 500 mm de pluie, là où y a eu entre 300 et 350 mm sur la même période en 2023, et entre 200 et 250 mm en 2022. Cela a favorisé le développement de la maladie et n'a pas laissé beaucoup de possibilités aux vignerons pour traiter, ce qui a eu pour conséquence une contamination jamais vue auparavant* », continue Manon Pinot.

Pour beaucoup, 2024 est la pire année jamais enregistrée en viticulture. « *Certains domaines, dans certains secteurs, ont jusqu'à 100 % de pertes à cause de la maladie* », confie la conseillère de la Chambre.

« *En plus du mildiou, il y a eu des épisodes de grêle très importants, notamment le 1er mai et en juillet. Cela a posé des problèmes de retard de stades de développement, en plus des pertes de récolte. La vigne a été stressée cette année* ».

La production passe par la santé des ceps

Pour ne rien arranger, le mildiou s'est également attaqué aux bois, en plus des feuilles et des grappes. « *On voit des écorces noircies, fissurées, comme nécrosés* », constate Manon Pinot. « *Et certains bois n'ont pas aoûté à cause de cela, c'est-à-dire qu'ils sont restés verts* ».

Pour les viticulteurs, il est donc nécessaire d'adapter leur technique de taille pour redonner de la vie aux pieds de vigne. Ainsi, la Chambre d'agriculture de l'Yonne préconise, pour les vignerons icaunais, la taille durable. « *L'objectif, avec cette technique, est de respecter les flux de sève et de pérenniser les pieds de vigne, certains manquant un peu de vigueur. L'idée est d'adapter la charge à la vigueur. Concrètement, si quatre bois ont poussé sur une baguette de l'année dernière, il faut tailler à quatre yeux (bourgeons), en laissant deux coursons à deux yeux, ce qui permettra à la vigne de récupérer un peu de vigueur pour assurer une récolte l'année d'après et les suivantes* », détaille Manon Pinot. « *Il est important de se concentrer sur l'idée de redonner de la santé aux pieds avant de récupérer de la production. Si on ne le fait pas, les productions à venir ne seront pas de qualité et le rendement ne sera pas forcément plus intéressant* », assure-t-elle.

Aussi, la Chambre préconise une plus grande vigilance lors de la taille. « *Il est essentiel de vérifier si les baguettes sont bien vivantes, car elles peuvent parfois être nécrosées à certains endroits mais être encore alimentées. Le plus important est donc de vérifier de la viabilité des baguettes aoûtées et des bourgeons. C'est assez simple à vérifier, en coupant le haut de la baguette. Il est nécessaire de vérifier également si les bourgeons sont viables car un bourgeon mort ne donnera rien* ».



La grêle et le mildiou ont causé des dégâts sur les bois.

La conseillère de la Chambre le souligne : « *La taille est un très bon outil pour choisir la production, mais aussi pour redonner de la vie et de la vigueur aux ceps* ».

Christopher Levé



Kristall Agri

17 avenue de la gare
89270 Vermenton, France

Mathias Bounon
Responsable commercial

06 07 90 01 05

contact@kristallagri.com

Retrouvez-nous sur
Facebook & Youtube

Tondeuse interceps

Livraison avant fin mars 2025 possible

// ENTRE PRODUCTION ET APPRENTISSAGE

58

Des difficultés très pédagogiques

Suite aux conditions climatiques complexes depuis le début d'année, la taille de la vigne est impactée, mais l'apprentissage également. Exemple à l'EPL de Cosne, où l'on retire tout de même de ces difficultés un intérêt pour la formation des apprentis.

« La taille sera effectuée autour du 25 novembre comme d'habitude » détaille Adrien Coudrat, prestataire technique en viticulture auprès de l'EPL de Cosne/ Domaine des Athénées. Si cet élément n'a pas été modifié, tout le reste le sera. En effet, après les conditions climatiques particulières de cette année, l'intégralité du procédé a dû être adaptée pour les vignes du Domaine des Athénées. Pour comprendre cela, Adrien Coudrat revient sur les épisodes climatiques les plus problématiques pour la vigne, dont le premier : le gel. Le prestataire détaille : *« C'est la seconde fois que le Domaine subit une attaque de gel, et donc la seconde fois où nous devons reformer les pieds, avec à chaque fois une diminution de la production puisque les bois fructifères ont été détruits par le gel. Avec une nuit de gelée, les conséquences se ressentent sur deux ans. Cela fait mal au cœur de voir tout le travail fourni réduit à néant, que ce soit pour nous, salariés, mais aussi pour les apprenants qui ont mis toute leur énergie pour que cela se passe bien. En 2024, nous avons eu une nuit de gel, le 22 avril, qui a impacté 80 % du Domaine, dont une parcelle touchée à 100 % vers Cosne/Saint-Père, et plus particulièrement sur le rouge »*. Les conséquences pour la taille sont aujourd'hui là : *« sur une année normale, nous taillons habituellement en guyot poussard donc deux coursons et une baguette fructifère. Mais, ceux-ci ont été détruits et les ceps ont refait des gourmands. Désormais, il faut choisir parmi ces derniers, ce qui complique tout, car il faut imaginer la physionomie du cep dans quelques années en gardant tels ou tels gourmands »*.



L'impact du gel sur les coursons des ceps situés dans la parcelle de pinot noir. Prise de vue effectuée le 6 mai à 7 heures du matin.



Les chardonnays n'ont pas été épargnés par le gel. Le stade grappe est visible prouvant l'avancement de la végétation. Photo prise le 23 avril.

Les plus

Il poursuit : *« Pour un tailleur confirmé ce choix peut être un véritable dilemme, alors pour les apprenants, c'est encore plus complexe. Nous devons leur transmettre l'œil d'expert dès les premières manipulations, afin d'éviter de grosses erreurs qui auront forcément des impacts sur les productions futures. À cause de cette complexité accrue, nous accompagnons les apprenants sur chaque cep à tailler pour éviter les bavures. Nous devons faire une gymnastique mentale et prendre le temps de la réflexion avant d'user du sécateur. Au final, je pense que nous mettrons environ 40 % de temps supplémentaire pour cette opération cette année. Clairement ce ne sera pas une partie de plaisir, ni pour eux ni pour nous »*. Même si cela demande un engagement supplémentaire, Adrien Coudrat du positif sur cette expérience : *« les périodes de gelée à la reprise seront de plus en plus fréquentes avec le changement climatique. De ce fait, je pense que cela est un apprentissage très pertinent de commencer par ce qui se fait de pire en la matière. Si les informations de taille sur ceps gelés sont bien assimilées par les apprenants, la taille effectuée durant une campagne sans problème sera presque un jeu d'enfant pour eux. D'ailleurs, ils pourront éventuellement s'entraîner sur les simulateurs de taille de la vigne dont l'établissement dispose[1] »*. Dans tous les cas, Adrien Coudrat est catégorique : *« Il n'y a pas de solution miracle pour tailler de la vigne gelée. Cette année, la taille sera à l'image du reste de l'année : triste »*.

Une liste qui s'allonge

Si 2024 n'est pas très joyeuse, c'est qu'elle se résume à un amoncellement de problèmes : *« En plus du gel, nous avons eu quelques grêlons, qui ont aussi un impact sur le bois et donc la production future. Il faut avoir conscience qu'une fois le bois écorché par un grêlon, il pourra potentiellement casser sous le poids des fruits… Là encore la taille a un rôle déterminant dans le choix des coursons à conserver. Il faut être très vigilant et bien repérer les bois infructueux, les impacts et autres défauts qui peuvent rendre la branche peu fiable »*. En parallèle, l'appellation de l'AOC des Coteaux du Gienneois, dans laquelle se trouve le Domaine, a subi de grosses pressions sanitaires : *« notamment de mildiou à cause des fortes pluies. Nous n'avons pas pu sauver les gros raisins. Heureusement que l'août-tement a été correct, sinon la situation aurait été encore plus catastrophique »*. Pour l'avenir, Adrien Coudrat reste d'un optimisme nuancé : *« Si nous avons encore ce genre de situations, économiquement nous ne survivrons pas, car nous n'aurons rien à récolter et de facto rien à vinifier et donc à commercialiser. Face aux diverses problématiques de cette campagne, il est important de rappeler que même si nos pratiques sont les plus naturelles possibles, la vigne ne peut pas vivre sans produit phytosanitaire, que ce soit bio ou de synthèse… Pour plus de résilience et de résistance, l'implantation de ce genre de cep peut être une solution, mais ceux-ci ne sont pas autorisés, pour le moment, dans l'appellation… La vigne a un avenir, mais où et comment ? Voilà les grandes inconnues »*. Il conclut : *« en tout cas, au vu de l'année passée, nous ne pouvions pas faire pire »*. Pour d'autres témoignages de viticulteurs, sur cette année singulière rendez-vous sur Terres de Bourgogne[2].

Chloé Monget

(1) Terres de Bourgogne n° 1794 du 2 août
(2) Terres de Bourgogne n° 1807 du 1er novembre

Solutions possibles ?

Afin de limiter l'impact du gel, Adrien Coudrat évoque des solutions possibles, comme les tours antigel ou les bougies. Seul problème pour l'exploitation du Domaine des Athénées : le coût et la main-d'œuvre nécessaire à leur mise en place ; EPL oblige. *« Il y a aussi l'utilisation de lumière infrarouge (comme le système développé par Frolight pour n'en citer qu'un) qui peut servir »*. En ce qui concerne la pluie ou la sécheresse, il est catégorique : *« on ne peut rien faire »*. Enfin, il pointe des essais réalisés au Domaine avec des filets anti grêle : *« cela reste compliqué à installer surtout si on souhaite bien le faire. Pour l'instant, ça a l'air de fonctionner mais à voir si cela est efficace lors d'épisodes violents »*.

Des marques de confiance
pour vous accompagner au quotidien.

Machines à vendanger, tracteurs enjambeurs, équipements de travail du sol et de la vigne, des outils toujours plus performants pour vous accompagner au quotidien et vous offrir un maximum de compétitivité.

MATÉRIEL VITI-VINICOLE VITIMAG
38 rue des Vendanges
89800 CHABLIS
03 86 42 47 57
Vitimag Chablis



Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// GESTION DES APPELLATIONS

21 Une logique de travail simplifiée

À Dijon, Hélix Développement a conçu un outil informatique à destination de plusieurs Organismes de gestion (ODG) de Bourgogne et du Beaujolais. Où l'on comprend que faire simple et fluide réclame de se confronter à une grande complexité…

C'est en réponse à une demande des Organismes de gestion (ODG) de Bourgogne et du Beaujolais, pour renouveler un outil de gestion complète de leurs activités vieillissant, que la société dijonnaise Hélix Développement s'est positionnée, il y a près de deux ans. Six organismes sont concernés : la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB), l'ODG Beaujolais Villages, l'Union des crus du Beaujolais, l'ODG Chablis, l'Union des producteurs élaborateurs de crémants de Bourgogne, et l'organisme de contrôle Siqocert. Pour mener à bien cette mission, l'entreprise a rencontré tous ces organismes, afin de connaître et comprendre leurs activités respectives. *« L'idée était de remplacer l'ancien logiciel,* explique Antoine Bordet, responsable de l'activité web au sein d'Hélix Développement, *et de voir comment on pouvait aller plus loin, ouvrir des portes sur d'autres solutions en proposant un nouveau système d'information global. »* Une étude préalable était indispensable, tant les champs d'action des ODG sont larges et divers et que pour concevoir un outil de gestion efficace, il fallait les appréhender dans leur globalité.



L'ODG Chablis fait partie des six organismes concernés par le renouvellement de l'outil numérique de gestion opéré par Hélix Développement.

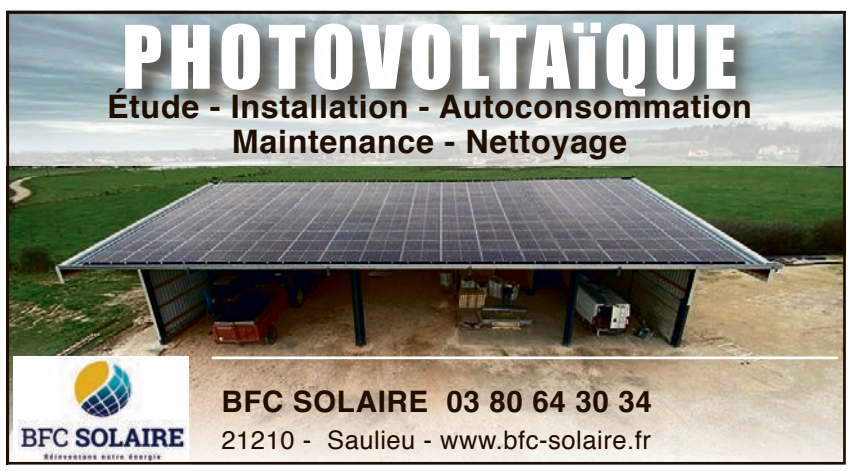
Faire face à de nombreuses déclarations

Hélix Développement est reparti d'une feuille blanche, l'expérience acquise dans le cadre des prestations réalisées de longue date pour le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), client « historique » de l'entreprise notamment avec l'outil déclaratif Démat'Vin, ayant été d'une grande utilité. Identification, validation, habilitation sont les notions auxquelles les viticulteurs doivent se soumettre. Ils travaillent dans le cadre de cahier des charges très strictes qui imposent de procéder à de nombreuses déclarations. *« L'objectif,* précise Antoine Bordet, *c'est de disposer d'un suivi précis des surfaces récoltées, des volumes de vin produits, tout ce qui entre et qui sort de chez le viticulteur… De tout cela découle une mécanique de cotisations pour chaque ODG. Notre outil gère donc la totalité de ce « chaînage ». Entrent aussi dans cet ensemble les phases de contrôle qui accompagnent le respect du cahier des charges et la gestion des jurys de dégustation. Par rapport à l'outil précédent, nous avons apporté de la fluidité dans le fonctionnement, les informations sont centralisées afin que la navigation soit facilitée. »* La société dijonnaise apporte une nouvelle logique de travail simplifiée dans un univers « touffu », autant pour les personnels des ODG que pour les viticulteurs. Elle souhaite compléter cela avec des éléments de mobilité, afin de se libérer au maximum du traitement « papier » de certaines missions (prélèvement, signature, saisies), de faciliter les choses par une digitalisation accrue des process et d'apporter du confort et de la performance. La bascule des organismes concernés sur ce nouveau système interviendra début 2025. La certification d'appellations d'origine n'est pas spécifique aux vins de Bourgogne, on peut retrouver ces mécanismes dans un grand nombre de secteurs alimentaires et Hélix Développement espère pouvoir proposer son système d'information global dans d'autres domaines.

Berty Robert

Les attentes d'un futur utilisateur

Siqocert est l'organisme de certification de la filière viticole de Bourgogne. Il contrôle tout ce qui se rapporte au cahier des charges, depuis la vigne jusqu'aux caractères organoleptiques des vins, en passant par les cuveries et les nombreuses déclarations obligatoires. Sébastien Duban en est le directeur : *« On est actuellement dans une phase de développement avec Hélix. Avec cette solution, on espère bénéficier d'une meilleure économie dans l'utilisation au quotidien de ce système d'information. Nous avons quelque chose qui devrait être fonctionnel et cohérent. Cela nous fera gagner en efficacité. On aimerait éviter, par ce biais, de multiplier les opérations de saisie par les viticulteurs. L'objectif, c'est de simplifier et de gagner en fluidité ».*




VOUS ÊTES TOUJOURS LÀ POUR VOS VIGNES

NOUS SERONS TOUJOURS LÀ POUR VOUS.

Chaque jour, nos 110 experts se mobilisent pour vous dans nos 4 espaces et 18 agences dédiés à la viticulture.

PARTENAIRE DE LA FILIÈRE VITICOLE

CHAMPAGNE BOURGOGNE

12/2024 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Getty images.

// SANTÉ AU TRAVAIL

Réfléchir à l'exosquelette

Le recours à un exosquelette dans le travail de la vigne n'est ni un gadget, ni une solution idéale. Le choix à faire doit résulter d'une réflexion cohérente envers des besoins précis. Groupama Grand Est et la MSA Bourgogne livrent des conseils éclairants sur ce thème.

Les exosquelettes sont de plus en plus présents dans un grand nombre de secteurs professionnels. Ils semblent adaptés à la viticulture, un domaine qui met les corps à rude épreuve. Pour autant, constituent-ils une réponse idéale et absolue ? La réponse doit être nuancée. Groupama Grand Est, par l'intermédiaire de sa caisse locale Terre et Vin et la MSA de Bourgogne sont intervenus lors d'une soirée prévention organisée au syndicat viticole de Nuits-Saint-Georges, en Côte-d'Or, afin d'éclairer les professionnels sur les choix à faire. Les métiers de la vigne entraînent des souffrances osseuses ou musculaires qui peuvent aller jusqu'à générer des incapacités totales ou partielles. L'apparition des exosquelettes a pu laisser penser que la solution idéale, dans l'allègement de l'effort qu'elle représente, était trouvée. Mais comme souvent, la réalité est plus complexe et c'est pour permettre des choix éclairés que Groupama et la MSA ont organisé cette rencontre, en partenariat avec l'entreprise PB Sécurité, de Saint-Apollinaire, près de Dijon, spécialisée dans les équipements de protection individuelle (EPI).



La réunion organisée à Nuits-Saint-Georges, le 20 novembre, permettait aux participants d'avoir une vision plus claire sur l'utilisation des exosquelettes.

Articulés, élastiques, motorisés…

« Les viticulteurs sont très sollicités par des vendeurs d'exosquelettes, précise Damien Cépéda, chargé de clientèle viti chez Groupama, *mais ils doivent déterminer leurs besoins avant de faire leur choix.* » Avec une trentaine d'exosquelettes essayés à ce jour, Jérôme Waeber, dirigeant de PB Sécurité, est bien placé pour en parler : *« il en existe des articulés, des élastiques, des motorisés. Les questions à se poser sont : pourquoi en ai-je besoin ? Est-ce qu'il va m'être utile pour ce que j'ai à faire ? »* L'éclairage apporté par Mickaël Nicolas, conseiller en prévention des risques professionnels à la MSA de Bourgogne était indispensable : *« les exosquelettes sont en lien avec la problématique des Troubles musculosquelettiques (TMS), sachant qu'ils sont favorisés par le froid et l'humidité, des conditions auxquelles les travailleurs viticoles sont souvent confrontés. À la base, ces exosquelettes sont plutôt pensés pour l'industrie et pas forcément adaptés à l'agricole. La caisse centrale nationale MSA s'est positionnée et procède à des tests mais nous constatons que ces équipements, s'ils peuvent être bénéfiques, ne sont pas forcément la réponse pour tout le monde ».* Aux yeux du spécialiste de la MSA, il est impératif de tester un exosquelette pendant au moins deux ou trois semaines pour se faire une idée précise. À ce jour, la MSA attend encore des résultats de tests complémentaires avant de décider si elle financera ou pas ce type d'équipement.

Avoir du recul

« L'exosquelette ne sert pas forcément à augmenter les capacités physiques, poursuit Mickaël Nicolas. *Il faut surtout écouter son corps et ne pas oublier que les fournisseurs de ces équipements ne sont pas des médecins. La MSA n'est pas contre les exosquelettes mais elle souhaite faire de la veille pendant deux ou trois ans, afin d'avoir suffisamment de recul ». « On n'utilise pas un exosquelette parce qu'on a mal au dos,* renchérissait Jérôme Waeber, *mais pour ne pas avoir mal au dos. »* En conclusion de cette réunion de prévention, si les solutions miracles n'existent pas, une approche nuancée et réfléchie de l'usage d'un exosquelette peut néanmoins être porteuse de bénéfices en matière de santé.

Berty Robert







Communication à caractère publicitaire et non contractuelle.
Septembre 2024. Crédit photo : Adobe Stock
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté - Siège social : 18 avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon - Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 525 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 200 - Garantie financière délivrée par CEGC n° 146331-07 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 2102 2018 000 024 400 délivrée par la CCI de Côte d'Or - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042)

// ÉTIQUETAGE DES BOUTEILLES

Se mettre en conformité avec les nouvelle règles

Les nouvelles règles d'étiquetage (liste des ingrédients et des valeurs nutritionnelles) entreront en vigueur avec le millésime 2024. Tenez-vous prêts !

Le public était plutôt clairsemé lors de la réunion d'information organisée par la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) à la Cité des vins de Mâcon, le 6 novembre. Les absents auront raté bon nombre d'informations utiles et notamment ce rappel, par le juriste de la CAVB, Erwan Bourgeois, sur les règles d'étiquetage qui évoluent dès le primeur, pour ceux qui en font. Elles concernent tous les vins : tranquilles et effervescents. Les millésimes 2023 et antérieures peuvent être écoulés avec l'ancienne règle, mais si vous mélangez du 2024 avec des millésimes antérieurs, c'est bien la réglementation 2024 qui s'impose. Le nouveau règlement s'appliquera dans tous les marchés de l'UE (y compris donc pour les vins du nouveau monde qui sont vendus en Europe), avec traduction en langue étrangère le cas échéant. Pour l'export hors UE, la situation est plus compliquée.

Ingrédients et valeurs

La DGCCRF va octroyer une dérogation globale pour éviter que la réglementation européenne se heurte aux règlements en vigueur dans lesdits pays tiers. Vous pouvez faire apparaître la liste des ingrédients (taille de police : 1,2 mm) et des valeurs nutritionnelles



La CAVB a réalisé trois réunions d'information post-vendanges sur l'ensemble du vignoble bourguignon.

directement sur l'étiquette ou dématérialiser via un flashcode ou une puce, mais les termes « Ingrédients et Nutrition » devront apparaître de façon lisible. Si les ingrédients et les valeurs nutritionnelles sont identiques d'une cuvée à l'autre, le vigneron peut utiliser le même QR Code. Attention : si le consommateur ne peut pas avoir accès librement à la bouteille avant l'achat (étui, caisse bois, carton), il faut indiquer l'ensemble des mentions obligatoires sur l'emballage. Dans le cas d'une vente à un négoce, c'est au metteur en marché de générer un QR Code ou une puce. *« Tous les ingrédients doivent apparaître, même en quantité minimale »*, insiste Erwan Bourgeois. On entend par ingrédients : *« toute substance ou tout produit, y compris les arômes, additifs et enzymes alimentaires ou tout constituant d'un ingrédient composé, utilisé dans la fabrication d'une denrée alimentaire, éventuellement sous forme modifiée »*. Il faut donc indiquer tous les additifs utilisés lors de l'élaboration du vin, s'ils sont présents dans le produit fini, même sous une forme modifiée : raisins, substances édulcorantes et d'enrichissement, liqueur de tirage et d'expédition, composés œnologiques : régulateurs d'acidité, conservateurs et antioxydants, agents stabilisateurs, gaz et gaz d'emballage ainsi que tous les allergènes. La signalisation de ces derniers (sulfites, lait, œuf, etc.), qui était déjà obligatoire, sera intégrée à la liste des ingrédients, mais mis en avant (en gras ou souligné). En revanche, pas besoin d'indiquer les auxiliaires technologiques : absorbant, activateur FA/FML, levures (sauf mannoprotéines), agents clarifiants et fermentation, enzymes.



Erwan Bourgeois invite les vignerons à se préparer au changement des règles d'étiquetage à venir avec le nouveau millésime.

Notez qu'il est possible d'utiliser le nom ou code « E » de l'ingrédient (ex : E330 pour acide citrique). Concernant les valeurs nutritionnelles (basées sur les éléments apportant de l'énergie : alcool, sucre, glycérol, acides organiques), il existe trois méthodes principales de calcul : sur la base d'analyses du vin effectuées spécifiquement par le producteur, via des analyses classiques à l'aide d'une formule de calcul disponible auprès de la CAVB ou via des valeurs de références validées par la DGCCRF. La valeur nutritionnelle est exprimée en kJ et kcal pour 100 mg. Attention le format et l'ordre des données sont imposés.

Choisissez bien votre prestataire

Dernière recommandation, ne choisissez pas votre prestataire de dématérialisation à la légère, assurez-vous qu'il soit en conformité avec les exigences réglementaires. La CAVB organisera des réunions et des formations consacrées à ce sujet en décembre et janvier.

Cédric Michelin

VOTRE PARTENAIRE DE PROXIMITÉ



COMPAREZ VOS ASSURANCES AVEC GROUPAMA

Contactez un de nos conseillers spécialisés Viticulture

- Multirisque professionnelle et matériels agricoles
- Protection des récoltes
- Santé et prévoyance pour vous, vos proches et vos salariés
- Optimisation fiscale et sociale

groupama-agri.fr

*Offre soumise à conditions, voir détails auprès de votre conseiller Groupama. Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels, sous réserve d'erreurs typographique. Crédit photo : ©Aurélien Chauvaud, ©Shutterstock - 09/2024.

Groupama

BRETON MOTOCULTURE

09 80 94 68 51

VOTRE PARTENAIRE

en motoculture de plaisance & matériel viticole.

2 RN74 - 21220 BROCHON

OREC · Milwaukee Nothing but HEAVY DUTY · ISEKI · Kristall Agri · SCAG POWER EQUIPMENT

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Créer rapidement un tableur excel ou librecalc avec formules et graphiques

• 16 décembre à Créancey + visio

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Optimiser ma pulvérisation

• Du 21 au 23 janvier 2025

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation sur l'optimisation de la pulvérisation. Elle se tiendra le 21 janvier à Bretenière, le 22 à Créancey et le 23 à Baigneux-les-Juifs. Au programme : identifier les paramètres et facteurs impactant la réussite de son implication, définir les critères essentiels pour le choix des buses, savoir décrypter la formulation des produits de traitement et comprendre leur influence sur la qualité de pulvérisation, identifier une dérive et comprendre comment la corriger, analyser les caractéristiques biologiques des plantes pour adapter le volume de bouillie et/ou les types d'adjuvants, déterminer l'ordre d'incorporation des produits dans la cuve du pulvérisateur en fonction de leurs caractéristiques, approche pratique de l'outil pédagogique Pulv & Dyn.

Renseignements : Stéphanie Tournois au 06 31 40 89 16 ou par mail : stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Biosécurité générale

• 16 janvier (secteur Pouilly)

Marine PETIOT, CA21 - 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Créez des visuels attractifs avec canva

• 23 janvier à Bretenière

Corine GARNIER PENNING, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Sécuriser votre troupeau grâce à un chien de protection

• 13 janvier

Afin d'avoir les clés pour décider d'intégrer un chien de protection dans son troupeau, la Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestre une rencontre sur ce sujet le 13 janvier dans l'après-midi à Montigny-sur-Canne.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Savoir faire son plan prévisionnel de fumure avec Mes Parcelles

• 31 janvier

Afin de s'approprier les nouvelles contraintes réglementaires concernant la fertilisation et maîtriser les fonctionnalités du plan prévisionnel de fumure de Mes Parcelles, la Chambre d'agriculture vous propose une formation sur ce thème à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Créer des visuels pertinents et accrocheurs

• 30 janvier

Un Pour 2025, la Chambre d'agriculture propose une nouveauté en matière de communication dédiée aux exploitants via un webinaire pour savoir définir sa charte graphique, découvrir et s'approprier Canva, et savoir exporter, imprimer son design. Durée 1 h 30, de 12 h 30 à 14 h.

Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Cultiver mon efficacité au travail

• Mardi 17 décembre

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marie Bouillé (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 69.

// Certicrea : Devenir chef d'exploitation

• 6, 21 et 27 janvier (formation de 3 jours)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// CDC Viti, Conduite des arbres en agroforesterie

• 7, 8 et 9 janvier

Dans le Chablisien.

Contact : Audrey Cellier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 44 17 59 02.

// Gérer les envahisseurs vivaces avec les leviers agronomiques

• Mercredi 15 janvier

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Manon Loustaunau (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 42 71 37 63.

// Être serein avec MesParcelles

• 15, 21 et 28 janvier (3 formations distinctes)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 63 22 18.

// Mon installation : faire le bilan et garder le cap

• Vendredi 17 janvier

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// MesParcelles : prendre en main l'outil pour piloter ses cultures

• 23 et 30 janvier

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

NIÈVRE

// Soirée génétique charolaise à Corbigny

• Jeudi 19 décembre

Une soirée génétique charolaise est proposée par Connexyon Groupe, Elva Novia et Cecna, à Corbigny, à partir de 19h30. Elle se tiendra au marché au cadran, route de Saint-Saulge. Au programme : présentation de la nouvelle gamme de taureaux charolais 2024-2025 et du Vigivel. Présentation du service de transplantation embryonnaire. Apéro dinatoire sur inscription offert par votre coopérative.

Confirmer votre présence auprès de Lionel Barjot (06 09 82 86 37), Alain Gonnot (06 19 90 45 66), Nicolas Jeanguyot (06 78 23 13 75), Marine Simon (06 09 82 85 18) ou Bastien Millot (06 03 87 20 70).

// Rencontres FDSEA 58

• Jusqu'au 9 janvier

La FDSEA 58 organise d'autres La FDSEA 58 organise d'autres rendez-vous thématiques prochainement : pour la formation emploi : le 20 décembre, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Cathy Faivre-Pierret) ; pour l'élevage, le 16 janvier, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Christine Valentin) ; pour la production laitière, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Jean-Philippe Bonnefoy) ; une réunion pour la section des anciens de la FDSEA 58 est aussi en cours de programmation pour janvier 2025. Enfin, une rencontre commune JA et FNSEA aura lieu le 9 janvier 2025 (E.N. : Thierry Coué et Maxime Buizard-Blondeau), horaire et lieu à confirmer.

Renseignements : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009).

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$



COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

10/12/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 696 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,18	4,56	4,34	=
		300-350	4,25	4,51	4,39	- 0,04
		350-400	4,22	4,53	4,43	+ 0,19
		400-450	4,12	4,28	4,23	+ 0,03
		450-500	4,05	4,2	4,09	- 0,07
	R	200-250	4,21	4,26	4,24	
F	U	250-300	4,15	4,28	4,25	0,14
		300-350	4,09	4,26	4,15	0,04
		350-400	3,98	4,13	4,09	0,08

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 86 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,82	3,9	3,86	
F	U	400-450	3,76	4,13	3,92	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 295 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,58	2,63	2,61	
	R	+ 500 kg	2,4	2,45	2,42	
F	E	24 à 36 mois	3,59	3,89	3,72	
		- 5 ans	3,52	4,14	3,73	
		5 à 10 ans	3,48	3,6	3,52	
	U	24 à 36 mois	3,00	3,45	3,22	+ 0,1
		- 5 ans	2,87	3,35	3,00	- 0,03
		5 à 10 ans	2,81	3,21	2,94	+ 0,01
		+ 10 ans	2,70	2,84	2,75	- 0,02
	R	24 à 36 mois	2,81	2,96	2,88	
		- 5 ans	2,64	2,87	2,79	- 0,01
		5 à 10 ans	2,59	2,87	2,77	+ 0,01
		+ 10 ans	2,46	2,69	2,6	+ 0,02
	O	5 à 10 ans	1,65	2,53	2,12	
		+ 10 ans	2,13	2,43	2,31	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1017 - Taux de vente : 98 %

Broutards : Les lots préparés pour l'export (vaccinés ou dépistés FCO 3 4 8 MHE) sont toujours très recherchés pour l'Italie, l'Espagne et la zone indemne MHE française. Les volumes ont intéressé un nombre important d'acheteurs et les cours sont facilement reconduits.

Laitonnes : L'activité commerciale reste très dynamique dans les lots exportables pour l'Italie ET les tarifs sont toujours très attractifs.

Vaches / génisses de 30 mois : Un marché de saison avec de gros apports. La qualité est très hétérogène, les bons sujets trouvent preneurs rapidement tandis que la marchandise plus moyenne est plus difficile à placer. Les cours sont globalement reconduits et la vente reste fluide synonyme d'une bonne demande malgré la saison.

Prochain marché mardi 17 decembre 2024 puis mardi 7 janvier 2025. (debut des transactions à 7h00).

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16h30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant)

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/12/2024

Effectif : 118

Broutards :	(245 - 355 kg)	900 - 1410	3,70 - 4,07
Broutards :	(405 - 475 kg)	1680 - 1930	4,05 - 4,13
Génisses 24 - 36 mois :	(525 - 695 kg)	1430 - 1970	2,73 - 3,04
Vaches légères :		1300 - 1520	
Vaches entre deux :		1580 - 1770	
Vaches lourdes :		1810 - 2450	

Apports moins importants en mâles mais de bonne qualité. Tarifs inchangés. En vaches, les sujets maigres et âgés voient leurs tarifs orientés à la baisse. Cours sensiblement maintenus en vaches lourdes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

09/12/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 783 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,04	5,41	5,31	+ 0,57
		de 38 à 44 kg	4,80	5,56	5,27	+ 0,40
		de 44 à 50 kg	4,62	5,20	4,92	+ 0,15
		+ de 50 kg	4,41	4,47	4,45	+ 0,32
	R	de 32 à 38 kg	4,31	4,99	4,67	+ 0,20
		de 44 à 50 kg	4,56	4,80	4,69	+ 0,30

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 126 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,86	2,09	19,93	
		+ de 60 kg	1,84	2,08	1,92	+ 0,03
	R	+ de 60 kg	1,78	1,84	1,79	+ 0,17
	O	- de 60 kg	0,88	1,52	1,27	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 33 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	110	135	123	- 19,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 942 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Le déséquilibre offre/demande continue de jouer un rôle prépondérant dans la formation des tarifs. Compte tenu de l'avancement dans la saison des sorties, les acheteurs doivent désormais satisfaire leurs commandes avec des lots de qualité moindre.

Brebis / béliers : Présentation plus hétérogène. Demande suivie et cours facilement maintenus.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/12/2024

Effectif : 144

Agneaux	170 - 241	(3,70 - 5,14)
Brebis	127 - 139	(1,70 - 1,88

Vente rapide et globale en ovins à des cours qui progressent à nouveau.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/12/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 366 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,78	5,65	5,28	+ 0,30
		de 38 à 44 kg	4,88	5,88	5,41	+ 0,38

Tendances: Agneaux: hausse des cours , la demande semble plus forte que l'offre présentée.

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 91 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,68	2,50	1,88	- 0,11
		+ de 60 kg	1,63	2,30	1,92	+ 0,04

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 114 - Vente : 94 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		26	94	62	+ 6,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 612 - Taux de vente : 95 %

5 PICK-UP DISPOS

DERNIERS JOURS TVA 2024



Photo non contractuelle.

CONCESSIONNAIRE ISUZU

À PARTIR DE 34 200 €HT

D-MAX SPACE CAB N60-B

VENTE • SERVICE APRÈS-VENTE • PIÈCES DÉTACHÉES

GARAGE EUROPE

48 bis rue de Longvic

21300 CHENÔVE

03 80 52 99 50

amplitude GROUPE AUTOMOBILE

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

09 Déc 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Stabilisation de la demande pour les jeunes bovins. Reconduction des prix pour les femelles.

Bovins maigres : La demande reste très dynamique et les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

La Convention de Berne a approuvé le 3 décembre un déclassement du statut de protection du loup, qui va passer d'espèce « strictement protégée » à «protégée ». L'UE pourrait alors adapter les annexes correspondantes de la directive Habitats. Ce changement donnerait aux États membres une flexibilité supplémentaire dans la gestion de leurs populations. Des estimations montrent que la population de loups dans l'UE a presque doublé en dix ans tuant au moins 65.500 têtes de bétail chaque année dans l'UE.

SANITAIRE

La zone régulée FCO-3 compte 8436 foyers dont 231 nouveaux foyers aucun nouveau département infecté. Pour la MHE, la zone régulée recense 3374 foyers avec 107 foyers sans nouveau département infecté pour la 7eme semaine consécutive. Le guichet « avance » du fonds d'indemnisation sur la FCO a été clôturé ce vendredi 6 décembre. Les services du ministère de l'Agriculture pourraient modifier le guichet « solde ». Nous nous attelons à défendre la prise en compte d'indicateurs élargis pour toucher un maximum d'éleveurs victimes de la FCO 3.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

L'Union européenne s'est dotée, en 2019, d'une nouvelle directive relative aux pratiques commerciales déloyales. Celle-ci répertorie dix pratiques dans une liste noire, qui sont totalement interdites (non-respect du délai de paiement, refus de l'acheteur de confirmer par écrit le contrat de fourniture au fournisseur, etc.) ainsi que six pratiques dans une liste grise, pouvant être autorisées si les parties sont explicitement d'accord pour les appliquer (retour des invendus, paiement de la promotion par le fournisseur, etc.). Afin d'évaluer l'application effective de cette directive par les Etats membres, la Commission européenne a lancé une enquête, ouverte jusqu'au 20 décembre 2024, à destination des fournisseurs (dont les agriculteurs).

FAIT DE LA SEMAINE

La censure du gouvernement par les députés a pour conséquence de mettre un coup d'arrêt aux mesures qui avaient été prévues dans le cadre du budget 2025, tout au moins de soulever une nouvelle incertitude quant à leur mise en œuvre. Il s'agit notamment de la provision déductible fiscale et sociale pour l'élevage bovin, et de mesures portant sur la Dotation Epargne de précaution ou la TFNB. La FNSEA appelle à saisir les députés de cette situation, et à réagir aussi par un boycott des contrôles en fermes par l'administration.

CARTON ROUGE

A la Présidente de la Commission européenne qui a conclu les négociations avec les Etats du Mercosur ! Alors que l'accord prévoit des contingents importants pour plusieurs produits sensibles, dont la viande bovine, il n'intègre par contre aucune clause concernant les conditions de production, qui sont pourtant drastiquement différentes de celles d'Europe. Après ce coup de poignard, le combat continue ! La procédure de ratification, au Conseil et Parlement européens, ne doit pas aboutir !! N'importons pas l'alimentation dont nous ne voulons pas ! →CP

CHIFFRE A RETENIR

99 000 tonnes

C'est le contingent de viande bovine, à droit de douane réduit, concédé dans l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur.
Rappelons que ces volumes entrent directement en concurrence avec les 400.000 tonnes d'aloyaux issus d'animaux de type viande produit en Europe : cela représente donc près du quart de ces volumes. Comment la Présidente Von Der Leyen peut-elle affirmer qu'il s'agit de volumes limités ?!!

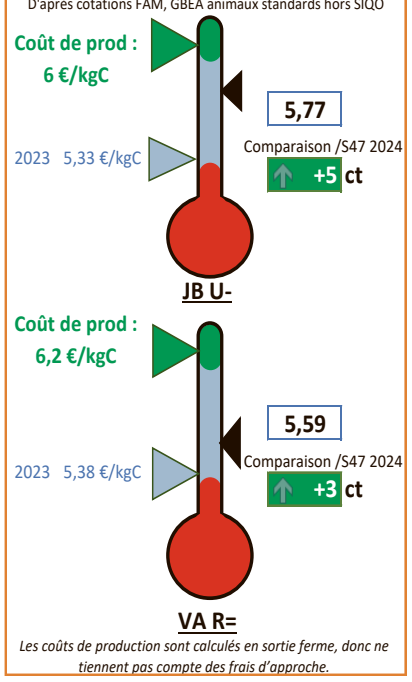
EN REGION

Ces 9 et 10 décembre, le réseau syndical FNSEA-JA lance la troisième vague de mobilisation, après celle dédiée à la simplification. Ces actions seront centrées cette fois sur le revenu des agriculteurs, en visant notamment la juste rémunération des productions par les filières, et la mise en avant de l'origine française. Mais la colère s'exprimera aussi face à la validation par la Commission européenne de l'accord Mercosur, et à l'absence de perspectives sur les mesures en attente au titre du budget 2025 de la France.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

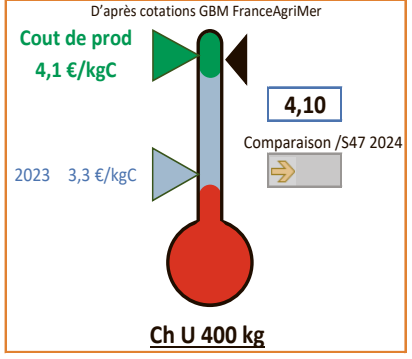
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

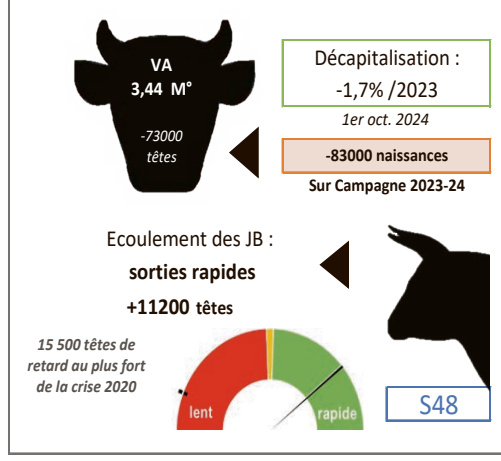
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



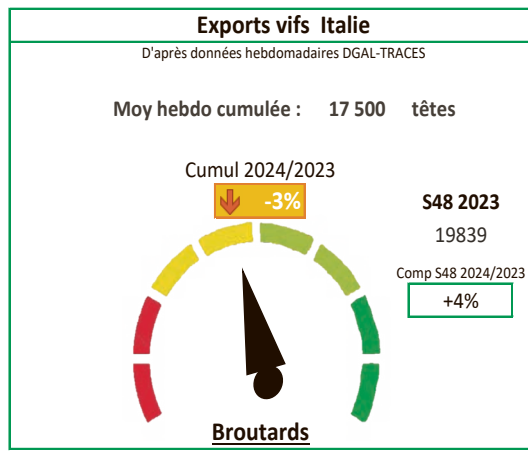
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



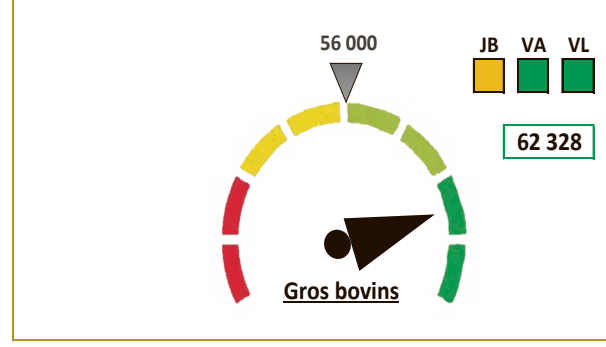
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 49
du 2 au 6 novembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s** : les marchés sont bien approvisionnés dans l'ensemble. On constate une vente active et fluide avec une demande soutenue pour les lots exportables (vaccinés). L'écart de prix est réel entre les sujets vaccinés FCO 3 4 8 et testé MHE et les autres. Les prix sont reconduits. En femelles, la demande est toujours bonne et régulière avec des tarifs fermes. Le statut sanitaire n'est pas forcément un frein à la vente.

• **Gros bovins maigres :** des sorties de vaches toujours importantes cette semaine. L'offre étant élevée, le tri se fait davantage. Les bêtes jeunes ou en états s'achètent facilement et les cours sont reconduits, tandis que les animaux âgés et maigres ralentissent la vente avec des tarifs revus à la baisse.

• **Boucherie :** la tendance commerciale est hétérogène sur les marchés. Au global, les cours sont reconduits pour l'ensemble des catégories. Les apports sont sensiblement à la hausse sans compter les animaux de concours de boucherie présents à cette époque de l'année.

• **Veaux :** le commerce est régulier avec des tarifs qui demeurent stables pour la saison. La demande est bonne.

• **Ovins :** en agneaux, les apports sont corrects, mais de qualité hétérogène. La demande semble plus forte que l'offre présentée. La vente est active et les cours sont facilement reconduits voire à la hausse sur certains marchés. En brebis, le commerce reste fluide et la demande reste soutenue pour les animaux de qualité.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

42 - Cause cessation vends tracteur Fendt 310 Farmer avec chargeur, 5800 h, année 2016, bon état.
✆ 06 87 15 94 67

69 - Recherche Tracteur toutes marques, tout état même HS. A partir De 1970 Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

74 - Patrick Giguet vend cause retraite, tracteur Agrotron 120. Très bon état. Année 2007, 4600 heures.
✆ 06 83 07 05 77

Travail du sol

69 - Vends déchaumeur Amazone 3 m. Cenius 2018 dents carbur TBE semoir engrais Amazone Premis 2000 l. avec bache disques 1224 m. ou 1828 m. TBE P. 2800 HT.
✆ 07 06 77 50 soir

Récolte

18 - Recherche surface de moisson supplémentaire pour la saison 2025 je moissone toute culture sauf le chanvre et maïs jeprend 100 €/ha avec gnr etadblue compris
✆ 06 31 16 69 45

42 - Cause cessation vend pirouette Kuhn GF 7902, 8 toupies Bonetat et andaineur Classliner 390 de 2001, Grouiller JP.
✆ 06 71 99 65 43

Arbo-viti

84 - Vends sécateur pellenc Vinion 250 + scie Selion M12 neuve, jamais servi, idéal olivier ou bois mort.
✆ 06 74 91 59 70

89 - JA recherche atomiseur arboricole 1500 L., bon état. (5003)
✆ 07 89 57 67 55

89 - JA recherche atomiseur verger 1500 L, bon état. (5006)
✆ 07 89 57 67 55

Distribution

39 - Vends pailleuse distributrice Kuhn Primor 3560, godet, benne distributrice Mailleux 2400, attelage 3 points, bon état.
✆ 06 84 21 69 15

Epandage

01 - Cause retraite vend semoir engrais Sulky X36, 2500 L, bâche, pesée antenne GPS, roue étroite 340-85 R46 ; 184-38.
✆ 06 28 09 23 54

Manutention

26 - Vends convoyeurs céréales distribution + réception 200 qx/H 15M, BE 1200 euros à démonter 2000 euros, démonté + bascule circuit 1000 euros.
✆ 06 25 32 18 53

Divers

01 - Vends, cause retraite,Tracteur John Deere 6620, de 2004, 8875h, 125 ch, pont avant suspendu, relevage avant. Semoir engrais Amazone ZA-X902, de 2014, 1200l. Charrue Huard (Kuhn) 475T , 4 socs. Charrue Huard 365, 3 socs. Faucheuse conditionneuse Pottinger 265H, 2m65. Combiné 4m, herse rotative Kuhn HR4002D, avec portacourt, packer 500. Semoir céréales Amazone D840, traceurs, jalonneurs. Presse balles rondes Heston 5650, pickup 1m20, liage automatique. Moulin à farine Acemo. Cureuse à fossé Agram D1700, rotor 500.
✆ 06 13 53 15 97 HR

01 - Vends MB TX 30 NH ; pulvé 18m ; trémie 5T ; houe Yetter ; charrue 5 socs NH TM155, tuyaux, benne 14 T.
✆ 04 74 67 82 85

03 - Vends CC faucheuse 7AS vibro 3 m silos 12m3 remorque basculante 4T.
✆ 06 40 42 12 91

LINAPAILLE®
Paille de lin
DÉPOUSSIÈRÉE
ET HYPER-ABSORBANTE
• Litière BOVINS
• Litière VOLAILLES
• Litière PORCS
BALLE PLASTIFIÉE 20KG
Prix dégressif suivant quantité
Livraison très rapide
Un grand succés
comme asséchant naturel
pour logettes tapis
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

18 - Vends déchaumeur 4 m, s. boulon, 9 dents, repliage hy., rouleau barre ; charrue 5 corps ; brabant Claire Voie, séc. boulon ; luzerne, bottes rondes 120x120.
✆ 06 74 32 70 61

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4701)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4903)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends atomiseur Nicolas 1500L année 2017, pulvérisateur Berthoud 600L année 2011 TBE contrôles OK
✆ 06 80 05 05 36

38 - Recherche chaine à fumier marine de marque Albert - 70 mètres avec pignon N°2 avec un arbre de 44 ou 45.
✆ 06 41 92 93 76
entre 13 h et 14 h 30

38 - Vends une benne 3 points + 2 remorques une de 3m20 de long 1m80 de large 0m60 de hauteur l'autre de 2m20 de long 1,20 m de large 0,45 de hauteur + un lève-palette + une barre de coupe pour tracteur Mac Cormick 137 + une poulie de battage pour IH 137 + vd une ânesse attelée de 5ans 1m20.
✆ 06 87 84 57 39

39 - Boule à lait 6 et 800 L TBE. Livraison possible.
✆ 06 8110 21 82

42 - Vends tracteur T6 155, T7 165 S, pulvé Hardi 15 m, distributeur d'engrais, charrue 4 corps, round baller, faneuse 6 toupies et jeu de 4 roues étroites, bon état.
✆ 06 12 51 35 15 ou 06 87 62 47 93

58 - Vends aplatisseur à grains Rexit avec moteur fixe, 5 ch, état parfait. (5001)
✆ 07 87 95 74 94

63 - Cause retraite AV Dac Delaval 2 stations trémis piquet.
✆ 06 37 21 77 79

69 - Vends conditionneuse yaourts Packinov 2018 éligible aux aides, lave-batterie, caisson froid 800l, pasto 50l, bacs de caillage 70l, couvercles inox pour bacs, étuves à yaourts, table d'égouttage
✆ 06 34 86 93 91

71 - Vends Tracteur John Deere 6120M de fin 2021 avec chargeur Mx et outils, 1800 H, 100 000 €. Tracteur John Deere 6130M avec chargeur Mx et outils de 2022 à 1200 H, 105 000 €. Tracteur John Deere 6145R de 2021 à 1000 H, 115 000 €. Faucheuse Kuhn GMD 3111 de 2021. Andaineur Kuhn GA 4521 de 2007. Presse John Deere 864 Rotoflow de 2016, 9000 bottes. Plateau Masson, 7 mètres. Epandeur. Prix et photos sur demande. (4803)
✆ 06 21 77 69 99

74 - Vends 2 jantes tract. Deutz D6807 dim 169R34, moyeu diam. 160, 8trs diam. 205.
✆ 06 73 27 07 44

89 - Vends faucheuse Khun 5 assiettes, fendeuse 15 tonnes Promodis. Le tout en bon état. (5002)
✆ 06.29.05.98.78

Elevage

69 - Vends machine lait pour cabri 3600 euros - Faucheuse Stoll 3.20 trainée 3600 euros - Auge chevrette auto.
✆ 06 98 16 85 96

71 - Vends stabulation à démonter, charpente fer, 27x48, couverture fibro sans amiante.
✆ 06 74 57 31 67

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends camionnette citroën C25 essence ptc 3t 47000 kms avec benne basculante et bac acier
✆ 06.76.96.00.30

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends camion bétaillère Mercedes 814, 1992, PTAC, 8,6 t, 347.000 km origine, 6 pneus neufs, CT 29/01/2025, 4.500 €.
✆ 06 81 82 27 97

Achat-Vente

Récolte

01 - Part. vend foin 2024 BR rentré bonne condition, bonne qualité. Livraison assurée toute distance.
✆ 06 16 28 80 56

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1 m 80 + bois de chauffage + charbonnettes. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

42 - Vends maïs épis en bottes, bonne qualité.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

42 - Vends foin, bottes rondes, carrées, ensilage herbe. Fourche Desvoys fond poussoir, 1,90 m.
✆ 07 83 53 98 53

69 - Vends belles courges Muscades - Tuyaux d'arrosage goutte à goutte - Brindas.
✆ 06 99 13 45 06

Plants, pépinière

58 - Achète noyers cèdre Douglas. Frêne chênes sur pied ou abattu, diam mini 50 cm. (4806)
✆ 03 86 24 06 60
07 50 95 96 53

Fourrage

01 - Vends 5T foin 2024 BR 120X120 ; 6T luzerne ; 1 T regain ; 5 T foin 2023 + 700 kg regain ; environ 2 T foin séché en grange. 01 Biziat.
✆ 06 83 25 57 22

07 - Vends foin ou luzerne balle ronde 200 à 250kg Prix négociable selon la quantité
✆ 06 15 51 58 89

26 - Vend 150 boules de foin année 2023 très bonne qualité, fait dans de bonne condition. Vend la boule 12€.
✆ 06 33 52 29 20
ou 07 84 60 28 96

39 - Vends paille bottes carrées et bottes rondes.
✆ 06 73 92 81 55

63 - AV enrubannage luzerne 2024 1ère coupe BR 120X120.
✆ 06 25 01 45 39

69 - Vends paille BR, foin luzerne en BR et balles rondes et foin de montagne. Livraison par 10 T. minimum.
✆ 04 74 00 30 70

Propriété

Recherche exploitations

Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

71 - Vends exploitation agricole volailles-ovins, marchés et à la ferme à développer, 2 maisons, granges, atelier, 11 ha prairie. Écrire au Journal l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, Maison de l'agriculture, CS 70610, 71010 Mâcon, qui transmettra en indiquant
✆ la référence 355

Terrain

26 - Vends belle parcelle de bois, bois d'œuvre chênes + pins de 1ha 40.
✆ 06 87 51 48 38

Location

Agricole

74 - Loue ou donne exploitation agricole pour élevage ovins ou caprins ou pour petites cultures, env. 12/15 HA avec bâtiments vétustes à entretenir, Haute-Savoie.
✆ 04 50 44 00 56

Emploi

Offre

Ferme d'élevage près d'Avallon (89) recherche de suite
OUVRIER AGRICOLE POLYVALENT H/F



Missions :
- Soins quotidiens du bétail (alimentation, surveillance, soins de base...) ;
- Travaux agricoles (fenaison, conduite de tracteurs...) ;
- Entretien des installations et du matériel agricole.

Profil recherché :
- Expérience en agriculture/élevage souhaitée ;
- Autonomie, travail en équipe ;
- Permis de conduire et exp. des machines agricoles sont des plus.

Conditions :
- CDI plein temps - Rémunération : selon expérience - Logement possible

Envoyez CV + LM à tarteret-sa@wanadoo.fr
ou tél. 06 86 58 47 72

Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES — FENDT — JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)

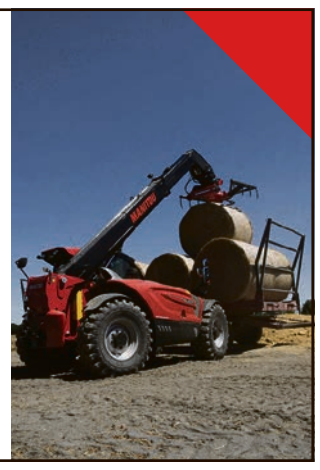
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison...), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



71 - La Guiche Gaec Lauryssen recherche salarié agricole polyvalent. Exploitation familiale en polyculture-élevage. Permis B obligatoire.
✆ 07 72 12 93 67

Offre de service

10 - Prestations moissons 100 € l'ha, GNR AdBlue compris. Ensilage herbe, 90 € l'ha. Maïs 120 € l'ha + GNR en supplément. (5005)
✆ 06 31 16 69 45

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Animaux

Bovin

04 - A vendre taureaux Charolais HBC de 1,2 et 4 ans cornus ou pas.Perrin Deux-Chaises.
✆ 06 82 22 96 13

21 - A vendre, 10 taureaux charolais inscrits, 12-14 mois, génotypés dont 2 à génisses. Index FN de 97 à 106. IVMAT de 113 à 121. Élevage 100% IA depuis plus de 40 ans. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent. (4805)
✆ 06.15.28.77.63

21 - Vends 3 génisses + 1 vache pleines. Race Aubrac, canton Pouilly en Auxois. (5004)
✆ 03 80 84 32 38 HR

42 - Vends taureaux charolais HBC 22-23 mois, vêlage facile,livraison assurée, Charguerauld C. ,Mably.
✆ 06 74 46 24 83

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4703)
✆ 06 47 59 78 09
06 37 56 84 66

58 - Vends taureaux 18 mois HBC. Pigouty G. (4804)
✆ 06 20 19 70 43

71 - Vends veaux reproducteurs limousins type viande, 15 mois. Gaec Saunier, Issy-l'Évêque.
✆ 06 11 56 51 42

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GLISSIÈRES D'AUTOROUTE
Modèles français ou allemand
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GEOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

71 - Vends veaux reproducteur limousin 9 à 10 mois, indemne IBR, calme viande élevage, Saint-Yan.
✆ 06 85 54 80 24

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
les 8 et 15 JANVIER 2025
STATION de CHARMOY (89)
PORTES OUVERTES le 3 janvier 2025
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr

71 - Éleveur de limousins vend taureaux reproducteur 14-19 mois + 1 taureau salers vasectomisé.
✆ 06 20 55 81 02

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

21 - Vends 8 chiots Bergers australiens nés le 10 10 24. non LOF, portée de 8, mère N° 25026878145618. (4901)
✆ 06 84 93 39 05

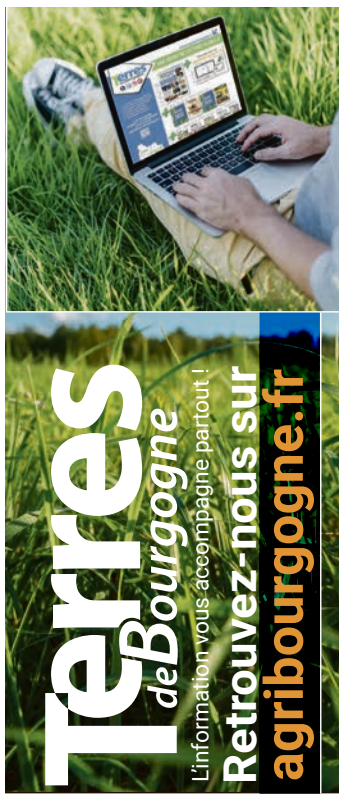
38 - A saisir 2 chiots mâles basset fauve de Bretagne, 3 mois, parents lof mère 250268780274579.
✆ 06 84 11 95 33

38 - Donne chien chasse sanglier bon pied meneur cause arrêt non lof ID 250268712587837.
✆ 06 88 86 45 85

42 - Donne chien Berger Allemand, 1 mâle, 1 femelle, nés le 30/09/2024, non lof, mère 25 02 68 60 03 07 319.
✆ 06 23 54 22 93

Divers

21 - Recherche un couple de paons. (4706)
✆ 07 81 85 16 39





ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

Exco Socodec

MODIFICATIONS

SG STEPHANE GOYARD CONSULTING

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 10, rond-point de la Nation
21000 DIJON
527 617 039 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22/11/2024, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «SG STEPHANE GOYARD CONSULTING» par GRAVEL & BIKE MEDIA» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social aux activités de création, production et diffusion de contenus multimédias, notamment vidéos, articles, et publications numériques, dans les domaines du sport, des loisirs et de l'aventure ; prestations de communication et de marketing digital, incluant la gestion de campagnes publicitaires, l'animation de réseaux sociaux, et la collaboration avec des marques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL24016527

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associée unique, par décisions du 27/11/2024 a transféré le siège social au 6 rue du Platane à QUETIGNY (21800), à compter du même jour, et a modifié l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 10 rue Lamartine - 71100 CHALON SUR SAONE.
Nouvelle mention : 6 rue du Platane - 21800 QUETIGNY.
Gérante : Mme Sandrine SCHUTZ demeurant 15 rue Monge à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800).
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 820.462.810 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

AL24016559

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LA TABLE DE TIFLIS

Société par actions simplifiée
Au capital de 4 500 €
Siège social : 170 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON
934 119 264 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2024, l'Assemblée GénéraleExtraordinaire a nommé la Société GIKEN 21,Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000€, ayant son siège social au 170 Avenue VictorHugo – 21000 DIJON, immatriculée au registre ducommerce et des sociétés sous le numéro 932 289 416 RCS DIJON, représentée par Mme Goge RASSOIYAN, qualité de Présidente, en remplacement de Mme Khatuna ADJIEVA,démissionnaire à compter de ce jour.
Au terme de cette même délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte des démissions de la Société GIKEN 21 et de Mme Marina ADJIEVA de leurs fonctions de Directrices Générales, sans pourvoir à leur remplacement.
L'article 40 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme Khatuna ADJIEVA, Madame Marina ADJIEVA et de la Société GIKEN 21 ont été retirés des statuts sans qu'il y ait lieu de les remplacer par celui de la nouvelle Présidente.
Pour avis, La Présidente

AL24016580

MODIFICATIONS

LE CLOS SAINT VALLIER

Société en nom collectif
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 rue Maillot
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
498 968 296 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 27.11.24, la collectivité des associés :
- A pris acte du décès de M. Claude ESTIVALET, gérant, intervenu le 31.05.24 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
- A décidé de transférer le siège social au 2 rue Général Joubert - 21000 DIJON, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL24016636

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

PASSION CUISINES21

DISCOUNT CUISINES
Nouvellement dénommée CK21
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège social : ZAC des Charrières
5 rue des Echoppes
21800 QUETIGNY
502 696 685 RCS DIJON

Par acte unanime du 20/11/24, la collectivité des associés a décidé, avec effet du même jour le changement de dénomination sociale et la modification corrélative de l'article 3 des statuts comme suit :
Ancienne mention : la société a pour dénomination sociale : PASSION CUISINES 21 – DISCOUNT CUISINES
Nouvelle mention : la société a pour dénomination : CK21Pour avis

AL24016603

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
du 09/12/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Plombières-lès-Dijon : Libre, landes et bois taillis – Urbanisme : Zone A du PLU pour les parcelles AD 149 – 135 et zone N du PLU pour les parcelles AD194 – 189 – 180, 84 a 92 ca 'COTEAU VOISIENNE' : AC-0189—0194 - 'LA PEROUSE' : AD-0135—0149—0180
Dossier BLAISY-HAUT – BLAISY-BAS – BLIGNY-LE-SEC
Loué - Objectif : maintien du fermier en place - terres, prés - Les communes de Blaisy-Bas, Blaisy-Haut et Bligny-le-Sec sont couvertes par le RNU.
Blaisy-Haut :14 ha 04 a 30 ca 'LA QUARE' : ZI-0008—0009—0010—0011
Bligny-le-Sec : 5 ha 22 a 20 ca 'EN CHAMPEAU' : ZE-0051 - 'AU MAIROIS' : ZK-0041
Blaisy-Bas : 28 a 40 ca 'LA COLOMBIERE' : ZB-0097
Auxonne :
Libre – terre agriculture biologique – Urbanisme : zone A du PLU - 37 a 83 ca 'AU VIEUX CHEMIN DE DOLE' : BT-0002
Bard-lès-Époisses : Libre, ancienne grange et cour commune – Urbanisme : RNU 3 a 78 ca 'AU VILLAGE' : C-0262—0264
Dossier Villy-en-Auxois – Massingy-les-Citeaux – Avosnes – Villeberny
Loué sur une partie de la surface
Prés, terres, bois-taillis.
Objectif : Maintien des fermiers en place sur les parcelles louées.
Urbanisme : Les communes d'Avosnes, de Massingy-les-Vitteaux, Villeberny et Villy-en-Auxois sont couvertes par le RNU
Villy-en-Auxois : 30 ha 54 a 74 ca 'LES LAPINIERES' : A-0325 - 'ROCHE CAUNEAU' : B-0140—0141—0142—0143—0145—0182 - 'TOPINIERE DE LAMOTTE' : E-0343ZI-0027—0029—0030 - 'SUR GUENIN' : YA-0066 - 'EN LABORDE' : YB-0034ZH-0003—0004—0005—0006 - 'LES OUCHOTTES' : ZA-0074 - 'LA TREUFIERE' : ZC-0052 - 'EN VERVOILLE' : ZD-0002—0004 - 'PLAINEAU' : ZH-0001—0002—0037—0038 - 'CHEVREY' : ZH-0035 - 'LA BARDELEE' : ZK-0007—0008—0009—0013 - 'LE VILLAGE' : ZL-0016 - 'LA ROULOTTE' : ZL-0044
Massingy-lès-Vitteaux : 2 ha 13 a 12 ca 'CHEVRET' : A-0244—0245
Avosnes : 2 ha 85 a 80 ca 'VAUDENOT' : A-0001—0002
Villeberny :1 ha 94 a 00 ca 'PIERRE FRITE' : ZA-0027
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **31/12/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24016625

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LEVERNE BTP.

SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 11 Les Augis
89330 PIFFONDS
881571707 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 13novembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13 novembre 2024.
Monsieur Fabien LEVERNE,demeurant 11 Les Augis 89330 PIFFONDS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social,adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL24016510

Exco Socodec

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MEDICAL EXPANSION

SARL en liquidation
Capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation
39, rue des Œillets
21121 FONTAINE LES DIJON
794 550 939 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 04/10/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 04/10/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Marc BARSOUM, demeurant 39, rue des Oeillets 21121 FONTAINE LES DIJON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 39, rue des Oeillets 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis. Le Liquidateur

AL24016514

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV 31 Cours du Parc

En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise – 21000 DIJON
524 204 526 RCS DIJON

L'AGO du 26/09/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par M. Cyrille de CREPY de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 26/09/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016517

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV 83 Rue de Talant

En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise 21000 DIJON
817 601 198 RCS DIJON

L'AGO du 26/09/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par Monsieur Eudes-Guilhem MARINO, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016518

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV 28 RUE ERNEST PETIT

En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise – 21000 DIJON
837 558 790 RCS DIJON

L'AGO du 26/09/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par M. Cyrille de CREPY de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 26/09/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016519

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV 2 - 4 RUE COLSON

En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise 21000 DIJON
827 449 943 RCS DIJON

L'AGO du 26/09/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société SOPIRIM, 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par Monsieur Cyrille de CREPY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016521

FP2G Partners

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : HTL SERVICES
Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 2000 euros
Siège social : 2 Rue DES COURBES, 21110 MAGNY-SUR-TILLE.
904824695 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 29novembre 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Erico DE LIMA demeurant 2 rue des Courbes, 21110 Magny sur Tille et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL24016585

CLÔTURE DE LIQUIDATION

U8PPP

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège social : Lieu-Dit «LA MIGNEREAU»,
21320 POUILLY EN AUXOIS
Siège de liquidation : Lieu-Dit « LA MIGNEREAU»
21320 POUILLY EN AUXOIS
907 571 723 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 08/11/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean LEONARD, demeurant 11 Rue Commandant Cousteau 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/10/2024.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016594

FP2G Partners

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : BUCK'AIR.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 11 0000 euros.
Siège social : 9 Rue DE L AVIATION, 21121 DAROIS
538514712 RCS de Dijon
Aux termes d'une décision en date du 5 décembre2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 5 décembre2024. Monsieur Bernard CHARBONNEL,demeurant 9 rue de l'Aviation 21121 DAROIS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social,adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL24016601

DISSOLUTION ANTICIPÉE

REVETSOL

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Route de Champdôtre
21170 TROUHANS
Siège de liquidation : 5 Route de Champdôtre
21170 TROUHANS
802 888 230 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 8 novembre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Patrick MEURIOT, demeurant 5 Route de Champdôtre 21170 TROUHANS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 Route de Champdôtre 21170 TROUHANS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016604

// CONSTITUTION

RP CONCEPT & PAYSAGE
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 13 rue Agrippa
Hameau de Grosbois
21250 CORGENGOUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORGENGOUX du14/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : RP CONCEPT & PAYSAGE
Siège social : 13 rue Agrippa Hameau de Grosbois, 21250 CORGENGOUX
Objet social : L'activité d'entretien des espaces verts de création et d'aménagement Des espaces verts L'achat et la revente de SPA et de JACUZZI, et d'accessoires,Tous travaux de maçonnerie paysagère, terrassement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Monsieur Rémy PETITJEAN, demeurant 13 rue Agrippa Hameau de Grosbois 21250 CORGENGOUX, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis

AL24016423

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI BANDEJA
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 21.000 €
SIEGE SOCIAL : 27 rue Jean-François Champollion - ZAC Porte de Beaune - 21200 BEAUNE
OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 21.000 €
GERANCE : société VIA BELENA, société par actions simplifiée au capital de 843.220 €, ayant son siège social au 27 rue Jean-François Champollion à BEAUNE (21200), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 525.112.181
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL24016550

AVIS DE CONSTITUTION

(Décret n° 2015-215 du 25 février 2015)
DÉNOMINATION SOCIALE : GAEC DU SEL
SIÈGE SOCIAL : 27 rue du Dessus – 21400 CHEMIN D'AISEY
DATE D'AGRÉMENT PAR LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE CÔTE D'OR : 09/09/2024
N° D'AGREMENT : 1 395
Ledit GAEC sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis et mention

AL24016587

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 05/12/2024, il a été constitué une société civile de moyens présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : S.C.M. DES DOCTEURS DELAHOUSSE ET PHAN
Siège social : 67 Avenue Victor Hugo - 21000 DIJON
Objet : faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de tous les moyens tant humains que matériels utiles à l'exercice de leur profession, en veillant au respect de l'indépendance technique et morale de chaque praticien. Elle peut, notamment, acquérir, prendre en location, vendre, échanger des locaux, installations, matériels, mobiliers et appareillages nécessaires. Elle peut conclure,modifier, résilier les contrats se rapportant tant au personnel qu'au matériel nécessaire à la réalisation de l'objet social défini au premier alinéa et en déterminer les conditions financières et contractuelles. La Société effectuera toutes opérations destinées à concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social. Tous les associés sont utilisateurs des moyens mis à leur disposition par la société et tous les utilisateurs sont des associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 500€ (en numéraire)
Gérance : Madame Camille DELAHOUSSE, demeurant 46 Bis Rue de Saint Aubin- 21360 LA BUSSIERE SUR OUCHE et Madame Emilie PHAN, demeurant 17 Route de Daix - 21121 FONTAINE LES DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales
Pour avis
La Gérance

AL24016602

NIÈVRE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

LA FRENCH RUN

Société par actions simplifiée
Capital social : 5.000,00 euros
Siège social : 7, allée du Docteur Subert
58000 Nevers
845 265 966 R.C.S. Nevers

Le 30.12.2020, l'Associé Unique a décidé de ne pas dissoudre la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 et de l'article L.227-1 du code de commerce.
Pour avis.

AL24016317

NON DISSOLUTION

MYPA PROD

SASU au capital de 1.000,00 €
Siège social : 5 Rue du Clos des Peupliers
58240 LANGERON
833 731 482 RCS de NEVERS

En date du 02/12/2024, l'AGE a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention au RCS de NEVERS.

AL24016547

FIDACT

DÉMISSION DIRECTEUR GÉNÉRAL

Maître Amaury PANIER

CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

SOLAIRE MANICROT
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieudit Manicrot, 58160 CHEVENON
898 543 939 RCS NEVERS
Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 23 Novembre 2024,l'assemblée a pris acte de la démission de Madame Anne REULLON de ses fonctions de Directrice Générale et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL24016590

FIDACT

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Maître Amaury PANIER

CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

SCI DES GRANDES BRUNETTES
Société civile immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 1 Rue des Grandes Brunettes 58340 CERCY LA TOUR
822 933 354 RCS NEVERS
Aux termes d'une délibération en date du QUATRE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
De transférer le siège social du 1 Rue des Grandes Brunettes, 58340 CERCY LA TOUR au 19 Route de Château Chinon - 58290 MOULINS-ENGILBERT à compter du 04 décembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24016591

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 30/10/2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 28/11/2024, Dossier 2024 00021701 référence 5804P01 2024 A 00639, la société CALYS, SAS au capital de 25 000 € ayant son siège social à CORBIGNY (58) - 67, Rue du Briou, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 837 471 556 a cédé à la société SAS MobiDoc, SAS au capital de 500 € ayant son siège social à NEVERS (58) - 43, Bd du Grand Pré des Bordes, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 929 034 072, un fonds de commerce de transports sanitaires, taxi sis et exploité à CORBIGNY (58) - 67, Rue du Briou, moyennant le prix principal de 660 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er décembre 2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

AL24016529

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé du 14/02/2020, enregistré au SPFE de NIEVRE, 202400019641 réf 5804P012024A00589, le 25/10/2024 SNC J. MARTIN F. POIRIER , SNC, siège social : 22 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE, 58120 CHATEAU-CHINON 353 308 489 RCS NEVERS a cédé à : PHARMACIE DU MORVAN, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée, siège social : 22 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 58120 CHÂTEAU-CHINON 881 377 378 RCS Nevers un fonds de commerce de Pharmacie, situé 22 Boulevard de la République 58120 Château-Chinon, moyennant le prix de 262 000 euros.
La date d'entrée en jouissance est fixée au 15/02/2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au 22 Boulevard de la République 58120 Château-Chinon avec copie à la SELARL BJT sis 1C BD DE CHAMPAGNE 21000 DIJON.

AL24016608

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à DECIZE du 08/12/24 enregistré auprès du SPFE de la Nièvre, le 28/11/24, sous les mentions Dossier 2024 00021043, référence 5804P01 2024 A 00648, la société LA MARINA, SASU au capital de 28 600 € dont le siège social est à DECIZE – 58300 – 7 Place du Champ de Foire et immatriculée sous le numéro 528 522 030 au RCS de NEVERS, représentée par son président Monsieur Julien DIEU a cédé à la société FJZ, SAS au capital de 1 000 euros dont le siège social est à DECIZE – 58300 – 7 Place du Champ de Foire, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 924 075 359 et représentée par sa présidente Madame Jeanne ZORHARI, un fonds de commerce de restauration, bar, café et snack exploité à DECIZE – 58300 – 7 Place du Champ de Foire, moyennant le prix global de 112 000 €.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues à DECIZE – 58300 – 7 Place du Champ de Foire pour la validité et au cabinet FIDACT sis à TOURNUS – 71700 – 13 rue des Tonneliers pour la correspondance, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.

AL24016621

Notaires

SCP Francis LHERITIER - Natalia MANQUAT
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Natalia MANQUAT, notaire associée à NEVERS (58000), le 2 décembre 2024, enregistré au SPFE de la NIEVRE, le 6 décembre 2024, dossier 2024 00022340 référence 5804P01 2024N 00614,Madame Séverine Géraldine Eliane DEVOUCOU, demeurant à SAINT ELOI (58000), 42, rue des Acacias,Née à LUZY (58170), le 16 décembre 1971.Divorcée en premières noces de Monsieur Fabien, Alix, Robert GUENOT
A vendu à : Monsieur Christopher, Robert, Bruno DECOURRIERE, demeurant à SAINT THIBAULT DES VIGNES (77400), 13, place Claude Monet,Né à LAGNY-SUR-MARNE (77400), le 5 novembre 2001. Epoux en premières noces de Monsieur Madji, Sémir BLEAS,
Un fonds de commerce de COIFFURE MIXTE, VENTE DE PARFUMERIE, exploité à NEVERS (58000), 6, rue de Nièvre.
Cette vente a été consentie moyennant le prix de VINGT-SEPT MILLE EUROS (27 000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 25.275,00 € et aux éléments corporels pour 1.565,00 € avec entrée en jouissance au 2 décembre 2024.
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à Me Natalia MANQUAT,où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.
Me Natalia MANQUAT

AL24016644

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MISS T HAIR
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 200 euros
Siège : 40 rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT
Siège de liquidation : 40 rue Gambetta
58600 FOURCHAMBAULT
752 462 473 RCS NEVERS

Le 24/09/2024, Madame Sarah GUILHERME a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, s'est donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2024.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le liquidateur.

AL24016463

FIDACT

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

EARL DE LA GUETTE
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 150 000 euros
Siège social : La Guette 58340 CERCY-LA-TOUR
Siège de liquidation : La Guette
58340 CERCY-LA-TOUR
511 987 869 RCS NEVERS
Aux termes d'une décision en date du 19 novembre 2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er Décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Elyse BOUCHE, demeurant 31 ter Avenue Victor Hugo 58300 DECIZE,Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé La Guette 58340 CERCY-LA-TOUR. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24016592

DISSOLUTION

SAS FREDERIC CHAPEAUX
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Route des Chaboureaux
58310 BITRY
825 366 628 RCS Nevers

Suivant PV de l'AGE du 25/11/2024, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 01/01/2025, de nommer en qualité de Liquidateur M. SEHEUX Fréderic demeurant 10 rue saint Antoine 14600 Honfleur, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.
Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL24016605

DISSOLUTION

LIGIER EVENEMENT RACING
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 6, rue du Champ de Magny
58470 MAGNY COURS
510 129 455 RCS NEVERS

Le 05.12.2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur René MARTINI demeurant Champs de Magny - 58470 MAGNY-COURS a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.
Pour avis.

AL24016613

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

PHILALEX EXPERTISE
SASU en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 32 Rue Léon Blum
58640 VARENNES VAUZELLES
900 227 091 RCS NEVERS

Par décision du 30/11/2024, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Philippe BOUVEAU demeurant 32 Rue Léon Blum, 58640 VARENNES VAUZELLES, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 30/09/2024.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL24016619

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LE MORILLON
SCI en liquidation au capital de 23 324,70 €
Siège Social : 139, Faubourg du Grand Mouësse – 58000 NEVERS
352 853 196 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp des 28/10/2024, 25/11/2024 et 28/11/2024 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Dominique AUZEL dt à NEVERS (58) – 31, rue Gabriel Valette de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/08/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24016627

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Varennes-lès-Narcy (58) fermette avec maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, 37 ha 25 a 31 ca 'LARABLE' : ZA-0021 - 'CHAMPS DE LA CAVE' : ZB-0025 - 'CHAMP NOIR' : ZL-0008—0009—0012—0142—0145—0146 - '9001 IMP DU PETIT VILATTE' : ZL-0090 - 'LE PETIT VILATTE' : ZL-0089—0091—0094—0143—0157—0159 - 'LES GRANDS BUISSONS' : ZL-0038—0039—0040—0041—0133—0147 - 'CHAMP CARRE' : ZL-0155 - '9002 IMP DU PETIT VILATTE' : ZL-0092
Et, par extension, Cmne de La Charité-sur-Loire (58) 2 ha 07 a 24 ca '0051 RUE ANDRE MARILLER' : AC-0344—0514 - 'GERIGNY' : AC-0404
Cmne de Bulcy (58) 2 ha 17 a 00 ca 'LA VALLEE BERTIN' : B-0506
Cmne de Saxi-Bourdon (58) 8 ha 74 a 78 ca 'BOIS SAINT JEAN' : A-0537—0538 - 'MERLANVEAU' : A-0280—0284—0285 - 'BUISSON DES COUPES' : A-0592
Cmne de Luzy (58) avec bâtiment d'exploitation 7 ha 75 a 96 ca 'MONTEUILLON' : C-0119—0121—0122—0123 - 'DES AVENIERES' : C-0120—0954 - 'CHAMP BLANC' : C-0270—0271
Cession globale d'une exploitation agricole comprenant ventes et locations, bâtiments d'habitation et exploitation, pour une surface totale de 206 ha environ (Vente : 5 ha 15 a 03 ca avec bâtiments habitation et exploitation / locations : 201 ha 12 a 52 ca)
Biens à vendre :
Cmne de Montigny-en-Morvan (58) 5 ha 15 a 03 ca 'LE CHARNOY' : D-0944A-0944Z-0946-0947-0951A-0951Z-0952-0953-0955-0995-1061 - 'OUCHE BABOU' : D-0958A-0958Z
Biens à louer :
Cmne de Montigny-en-Morvan (58) 169 ha 76 a 56 ca 'LE PARTERRE' : B-0791J-0791K - 'BUTTE DE MONTRIAU' : B-0605-0606-0607-0608-0609-0613-0614-0616-0619-0620-0621 - 'ARRINGE' : B-0926 - 'PRE TARIN' : B-0665 - 'ECHEINTRE DES PIOTS' : B-0547-0549-0550-0556J-0556K-0557J-0557K - 'LES TRIOLLES' : B-0626J-0626K-0628J-0628K-0629J-0629K - 'LE SIARGE' : B-0591-0593 - 'PIERRE BELLE' : B-0674 - 'LA CREUSEE' : B-0642J-0642K-0643 - 'LE TOURDELOT' : B-0566-0568 - 'LES TRETEES' : B-0646 - 'PRES DE LA PORTE' : B-0680 - 'DERRIERE LES MURAILLES' : B-0560-0561A-0561B-0562-0563-0564 - 'CHEINTRE DES BUISSONS' : B-0761 - 'LA VIGNE' : B-0623J-0623K - 'PRE COUPIOT' : B-0569 - 'LE GOULOT' : C-0946-0947 - 'LE MEURGEROT' : C-0933 - 'LE GRAND PRE MEURGEROT' : C-0955 - 'LE VERNAY' : C-0929-0930J-0930K-0931 - 'LES BINDEES' : C-0937-0939-0940-0941J-0941K-1186-1388 - 'PRES MONTIARE' : C-0944-C-0945 - 'ROCHE BERNAY LE CLOISIOT' : C-0917-0920-0921 - 'CLOUIOT BERNARD' : D-0236-0237-0238-0239-0240 - 'LES PROMENOISES' : D-0276-0277-0278-0281-0283-0287-0289-0292-0293 - 'HAUT DU BOUT' : D-0248-0249J-0249K - 'LA FORET' : D-0244J-0244K-0896 - 'CHAMPS MESSIDAN' : D-0047-0048 - 'CHEINTRE MILLIEN' : D-0246-0247 - 'LES LONGUES RAIES' : D-0299-0301-0305 - 'SOUS LES LARREES' : D-0316-0317-0319 - 'PRE VIRCOUX' : D-0942J-0942K - 'CHAMP GUILLERAND' : D-0966-0967 - 'PRE GUILLERAND' : D-0960 - 'CHASSY' : D-0102-1137 - 'CHAMP DES AGNEAUX' : D-0073 - 'PRE DU MOULIN' : D-0930J-0930K - 'LA FIOLE' : D-0901J-0901K-0902-0903-0904 - 'LES GRANDS CHAMPS' : D-0014-0019-0020-0021 - 'CHEINTRE BOURDIAUX' : D-0339-0340 - 'BOUT DES PLATS' : D-0022-0025—0026—0027—0028 - - 'PRE PRIAULT' : D-0341 - 'PRE DE LA VERNE' : D-0941 - 'TUREAU DE LA PLANCHE' : D-0943J-0943K - 'ETANG CHARNOY' : D-0890-0891 - 'CHAMP SERPENT' : D-0892-0893 - 'LE COURVICOUX' : D-0336J-0336K - 'CHAMPS CREVAUX' : D-0970-0971 - 'LE GRAND CHAMP' : D-0895 - 'LE FOUR VIGNECOURT' : D-0334-0335J-0335K - 'SOUS L ETANG' : D-0968-0969 - 'PRE DES COUILLOUX' : D-0964J-0964K - 'CHAMP D ABOIS' : D-0888 - 'LA CHEINTRE' : D-0965 - 'CHAMP DU PUITS' : D-0961 - 'LE CHARNOY' : D-0954-0957-0995J - 'OUCHE A LA DAME' : D-0959 - 'MOUILLES DU PLAN' : D-0309-0310-0311-0312-0313-0314-0315- 'LES BERDELLES' : D-0031
Cmne de Blismes (58) 9 ha 56 a 64 ca 'PRE DE PRONIN' : A-0225-0226 - 'LES GREVEAUX' : A-0015 - 'LES CHAUMAILLES' : A-0452
Cmne de Maux (58) 15 ha 08 a 60 ca 'LES CHAMOUX' : A-0540J-0540K-0541J-0541K - 'ECHINTRE BARNABE' : A-0330-0331-0332
Cmne de Montreuillon (58) 6 ha 70 a 72 ca 'LE HAUT DES CHAUMES' : F-0140 - 'CHASSY' : F-0060J-0060K - 'BOUT DES PLATS' : F-0225-0226-0227 - 'CLOISEAU DU ROULE' : F-0210-0211-0212-0213-0214 - 'LES ROUSSELETS' : F-0203J-0203K
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/12/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24016628

Société Coopérative Agricole des Eleveurs de Chevaux de Course
« S.C.A.E.C.C. »
Siège Social : Haras de Cercy
2 rue des Haras - 58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 750 843 799
Société à capital variable
Agrément HCCA N°12032

AVIS DE CONVOCATION AGO ANNUELLE

Les associées de la SCAECC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le samedi 04 janvier 2025, à 9h30, au Haras de Cercy, 2 rue des Haras 58340CERCY-LA-TOUR, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :
- Sous forme ordinaire :
Rapport de gestion du Conseil d'Administration
Présentation des résultats financiers de l'exercice clos le 31 juillet 2024
Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2024
Quitus aux Administrateurs
Affectation du résultat
Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées conclues entre les administrateurs, certains associés de la Coopérative et décision à cet égard
Pouvoirs au Conseil d'Administration (investissements et emprunts)
Budget pour la formation des Administrateurs à la Gouvernance des Coopératives
Absence d'indemnité compensatrice des administrateurs
Renouvellement du quart des Administrateurs du collège des coopérateurs dont le mandat arrive à échéance : de M. Jean BREST, M. Guillaume de BRONDEAU,M. Jacques CYPRES, M. Patrick JOUBERT, M. Thibaut JUHEN et M. AndréQUESNY
Constatation de la variation du capital social à la clôture de l'exercice
Questions diverses.
- Sous forme extraordinaire
Modification de l'article 43.1 des statuts
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Ils ont en outre la faculté de prendre communication, au siège social, des comptes annuels ainsi que du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice clos le 31 juillet 2024, des rapports du Commissaire aux Comptes, et du texte des résolutions qui vous seront proposées.
Le Conseil d'Administration.

AL24016532

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

CLOTURE DE PROCEDURE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

LAZAGNE Véronique - RCS Nevers 750 196 172 - travaux viticoles à façon - 61route d'Antibes 58400 Mesves-sur-Loire. Jugement en date du 02/12/2024prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL24016597

CLOTURE DE PROCEDURE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

BAC Marie-Laure - RCS Nevers 419 774 666 - esthéticienne, vente de produits de beauté, vente d'accessoires et bijoux fantaisie - 13 place de la République58640 Varennes-Vauzelles. Jugement en date du 02/12/2024 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL24016598

CLOTURE DE PROCEDURE

Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

BODY EPIL NEVERS - RCS Nevers 522 152 370 - dispenser des soins du corps et du visage et de vendre tous produits et accessoires s'y rapportant - centre commercial Espace Colbert 58000 Nevers. Jugement en date du 02/12/2024prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL24016599

// CONSTITUTION

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 08/11/2024, à MAGNY COURS (58470), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : FSDR.
Siège : 4 rue du Champ de Magny, 58470 MAGNYCOURS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 300 euros
Objet : - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, - la production d'électricité,l'aménagement et l'exploitation d'un ou plusieurs sites de production d'électricité photovoltaïque, la maintenance et l'entretien des dites de productions d'électricité photovoltaïque ; toutes les prestations de services liées au suivi et au bon fonctionnement des installations.
Président : Monsieur Béryl, Moïse, Vincent ROBLIN, demeurant 4 rue du Champ de Magny,58470 MAGNY COURS.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24016274

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP, il a été constitué la SCI : SCI BOISART
Capital: 100.00 €.
Objet: acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location ou l'occupation à titre gratuit.
Siège: 58 RUE DES CHAMPS PACAUD 58000 Nevers.
Gérance: CHERRY PATRIMOINE SARL – 58 RUE DES CHAMPS PACAUD 58000 Nevers – 883163693 NEVERS.
Les cessions de parts sont libres entre les associés, leurs ascendants ou descendants.
Durée: 99 ans.
Au RCS de NEVERS

AL24016327

Comptafrance

AOCD
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 66 rue de la Préfecture
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 02/12/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : AOCD
Siège social : 66 rue de la Préfecture, 58000 NEVERS
Objet social : Achat vente de mobilier, luminaire, accessoires, art de la table. Conseil en aménagement et agencement. Maîtrise d'œuvre. Edition et création. Tissus d'ameublement et confection.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Mme Karine HAMOT demeurant 12 rue Jeanne d'Arc 58000 NEVERS
Immatriculation au RCS NEVERS
Pour avis
La Gérance

AL24016523

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

LUCAS NRJ
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 35 Route de Maulaix
58250 LA NOCLE MAULAIX
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA NOCLE MAULAIX du 04 Décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : LUCAS NRJ
Siège : 35 Route de Maulaix, 58250 LA NOCLE MAULAIX
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La production et la vente d'électricité obtenue par énergie solaire photovoltaïque. La production et la vente de gaz par obtenue par l'exploitation de biomasse et la méthanisation.L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit dont l'exploitation est en lien avec les activités susvisées. L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Lucas BLAISE, demeurant 35 route de Maulaix, 58250 LA NOCLE MAULAIX
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24016548

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAU CHINON du 04/12/24 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : QS COMPRA
Siège social : 6 route du tridon, 58120 CHATEAU CHINON CAMPAGNE
Objet social : achat et vente de meubles, antiquités, horlogerie, vins, joaillerie et monnaies anciennes.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros en numéraire
Gérance : Monsieur Quentin SPIRKEL, demeurant 6 route du tridon, 58120CHATEAU CHINON CAMPAGNE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24016593

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLISMES du 28/11/24, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : HOLDING MECANO ET FILS
Siège : Lieudit Vaumery, 58120 BLISMES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros en numéraire
Objet : La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement,dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Romain CHAPERON, demeurant 26 Rue de L'École, 58120CORANCY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24016596

SCI DU COLOMBIER
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue du Colombier
58130 ST AUBIN LES FORGES

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à SAINT AUBIN LES FORGES du 06/12/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI
Dénomination : SCI DU COLOMBIER
Siège social : 3 rue du Colombier 58130 ST AUBIN LES FORGES
Objet social : En tous lieux, acquisition, administration, propriété, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société,vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité ;Octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. - Durée : 99 ans
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Philippe PIGOURY et Mme Laurence LORIOT demeurant 3 rue du Colombier 58130 SAINT AUBIN LES FORGES
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés
Immatriculation RCS NEVERS.
Pour avis

AL24016609

YONNE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

LA CHANTE-OISEAUX
SARL au capital de 4 600 €
Siège social :
D 950
Lieudit La Montagne St Denis sur Ouanne
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
477560437 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 25/10/2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24016623

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SAS BOWLING DE L'AUXERROIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 2 Avenue de l'Europe
89470 MONETEAU
931 532 071 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 octobre 2024, il résulte que :
- Monsieur Damien GOULIER, demeurant 2 bis rue des Buttes, 89230 MONTIGNY LA RESLE a été nommé en qualité de Président pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025 soit jusqu'au 31 décembre 2025 en remplacement de la société HOLDING DU TACOT.
- Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Antony LEGA de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31 décembre2024 et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.L'article 37 des statuts mentionnant le nom des premiers dirigeants a été supprimé.

AL24016578

MODIFICATIONS DES STATUTS

B.B.A 2
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social
Centre Commercial
CARREFOUR REIMS TINQUEUX
Route Nationale 31
51430 TINQUEUX
928 140 789 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 25/11/2024, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social 38 Rue Pasteur, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD au Centre Commercial CARREFOUR REIMS TINQUEUX Route Nationale 31 - 51430 TINQUEUX à compter du 25/11/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Dans la même décision, l'Associé Unique a nommé en tant que Présidente, en remplacement de M. Adrien BIDZANA BIDZANA, démissionnaire, la société ATAN BIDZANA, SARL au capital de 238 000 euros, dont le siège social est 38 Rue Pasteur, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD, immatriculée au RCS sous le numéro 928 649 789 RCS SENS, elle-même représentée par M. Adrien BIDZANA BIDZANA, gérant. L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Adrien BIDZANA BIDZANA a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société ATAN BIDZANA.
POUR AVIS
La Présidente

AL24016468

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 28.11.2024 les associés de la SAS Mc Phos Conseils, capital de 40.000 €, siège social à BLENEAU (89220) rue de la Ferronnerie Z.A. des Vallées, 411 271 083 RCS AUXERRE, ont décidé de nommer du DG à compter du même jour.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES :
DG : néant
NOUVELLES MENTIONS :
DG : Mme Marie-Claude SERRANO, 20, rue du Loing 89220 BLENEAU.

AL24016507

MODIFICATIONS

SARL LA CHARNYCOISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 €
Siège social : 57 Route de Saint Martin
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS SENS 491 269 114

Aux termes d'une délibération extraordinaire en date du 3 décembre 2024, l'associé unique :
- A constaté que la société est devenue pluripersonnelle
- A approuvé le projet du traité d'apport partiel d'actif, conclu le 15/11/2024, soumis au régime des scissions aux termes duquel la société AMBULANCE DU BOURDON, SARL au capital de 20 000 €, 57 Route de Saint Martin – 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, 894 117 712 RCS SENS, a apporté à la société LA CHARNYCOISE, sa branche d'activité de transports sanitaires : Ambulance et VSL.
- A décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'une somme de 520 euros, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 30 520 euros, par création de 26 nouvelles parts sociales entièrement libérées à la SARL AMBULANCE DU BOURDON en rémunération de l'Apport au profit de la Société
Pour avis
La Gérance

AL24016531

Notaires

MODIFICATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, le 31 octobre 2024, il a été procédé à une augmentation de capital de la société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination «GFA DE BEAULIEU»,
Immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le n° 443 773 270,
Siège social : CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120), 1 lieudit Beaulieu , Villefranche
Capital social initial de CENT CINQUANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (152.450,00 €)
Objet social : Cette société a pour objet :- la propriété, la gestion et l'administration des immeubles a destination agricole qui seront ci-après apportés à la Société .- l'achat de tous immeubles à destination agricole,- et généralement toutes opérations quelconques à l'exclusion de l'exploitation en faire valoir direct, pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdits immeubles pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la société : 30 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés prorogée jusqu'au 22 octobre 2052
Augmentation de capital réalisée par voie d'apport en nature afin de le porter à la somme de CENT CINQUANTE-SEPT MILLE SIX CENT TRENTE-TROIS EUROS (157.633,00 €).
Apports en nature:
Une parcelle en nature de terre située CHARNY OREE DE PUISAYE (Yonne), cadastrée préfixe 454 section YC numéro 56
Evaluation de CINQ CENT SEPT EUROS (507,00 €)
Un terrain agricole situé CHARNY OREE DE PUISAYE (Yonne), cadastré préfixe 454 section YC numéro 94
Evaluation de QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS (4.676,00 €).

AL24016525

GÉRANT

SCI BOUL
Société Civile Immobilière
Au capital de 135 679,63€
Siège social : 18, rue Bobillot
89000 Auxerre

Aux termes de l'AG Mixte du 27/11/2024, les associés ont décidé, à compter de cette date, de nommer à la fonction de gérant Monsieur Guillaume Luzé demeurant 31, rue Vineuse à Paris 75116.

AL24016542

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'une décision en date du 3 décembre 2024 de l'associée unique de la

ANNONCES LÉGALES

SAS NLD EXPERTISE au capital de 3000 euros ayant son siège 87 Rue Bourneil 89000 AUXERRE, immatriculée 879837441 RCS AUXERRE, du certificat de dépôt des fonds établi le 3 décembre 2024 par la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 3000 euros par émission de 300 actions nouvelles de numéraire, et porté de 3000 euros à 6000 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à trois mille euros (3000 euros).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à six mille euros (6000 euros).
Pour avis
L'associée unique

AL24016552

MODIFICATIONS

FJLS

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 189 500,00 €
Siège social : 6 rue des Bouribouts
89100 SENS
790 770 747 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2024 :
- A pris acte de la démission de M. Janick VARACHE de ses fonctions de gérant,
- A nommé M. Louis VARACHE, demeurant à PAILLY (89140), Servins, 2 route de Bray, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée,
- A décidé de transférer le siège social à PAILLY (89140), Servins, 2 route de Bray.
Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de SENS (89100) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, la gérance.

AL24016554

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

AUTHENTICIS

Société par actions simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social
4 Avenue du Professeur Charles Laubry
89360 FLOGNY LA CHAPELLE
R.C.S AUXERRE 823 730 833

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à FLOGNY LA CHAPELLE du 30/10/2024, Mme Manon Laura Esther GOUX,domiciliée à TONNERRE (89700) 39 Faubourg Saint-Michel, a été nomméePrésidente de ladite société en lieu et place de Madame Aude Paulette Yvonette COLOMBO.Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.
Pour Avis

AL24016577

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC DES HUTTEAUX

GAEC au capital de 359 490,03 €
Siège social : les Hutteaux
89150 MONTACHER VILLEGARDIN
329 233 027 RCS SENS

L'AGE du 18 novembre 2024 :
- A pris acte de la démission de M. Philippe FOIN de ses fonctions de gérant,
- A décidé de réduire le capital social de 5 775,03€ pour le porter à 353 715 €
- A complété le libellé de l'adresse du siège sociale qui est : 1 les Hutteaux, 89150 MONTACHER-VILLEGARDIN
- A décidé de transformer le GAEC, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 18 novembre 2024.À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA DES HUTTEAUX
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 353 715 €
Siège social : 1 les Hutteaux - 89150 MONTACHER-VILLEGARDIN.
Durée : Jusqu'au 1er mars 2074.
Gérant : M. Ludovic FOIN, demeurant à JUVISY-SUR-ORGE (91260), 4 rue Pasteur.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'AGE des associés, sauf celles intervenant entre associé slorsque la société a deux associés qui sont libres.
Pour avis, la gérance.

AL24016579

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par AGE en date du 25/10/2024, les associés de la SCI R.D.S.M, SCI au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est à ESCAMPS (89240), Rue de la Renardière, Semilly, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 400 122 271, ont constaté le changement de gérant suite au décès de M. Michel CACHON.
Les statut sont été modifiés en conséquence.
Gérance: Ancienne mention: M. Michel CACHON et Mme Denise CRESSON, épouse CACHON, demeurant ensemble à ESCAMPS (89240), Rue de la Renardière, Semilly, pour une durée illimitée.
Nouvelle mention: Mme Denise CRESSON, épouse CACHON, demeurant à ESCAMPS (89240), Rue de la Renardière, Semilly, Mme Aurélie CACHON demeurant à ESCAMPS (89240), 4 Chemin de la Coulemine,M. Sébastien CACHON, demeurant à CAPESTANG (34310), 1 Rue Henri CAILLE.
Les co-gérants ont été nommés pour une durée illimitée.
Les modifications seront publiées au RCS d'AUXERRE
Pour avis

AL24016581

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 5.12.2024 l'associé unique de la SAS GARCIA MATERIAUX au capital de 240.000 €, siège social à MOUTIERS-EN-PUISAYE (89520) La Gare, 449 167 600 RCE AUXERRE a pris acte de la démission du Président et a nommé un nouveau Président.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES : Président : Willy SABATIER Les Jolivots, rue de la Pâture 89520 TREIGNY PERREUSE SAINTE COLOMBE.
NOUVELLES MENTIONS : Président : SAS 4S INVEST au capital de 20.000 €, siège social à DRACY (89130) Lieu-dit Les Genièvres, 933 822 768 RCS AUXERRE.

AL24016583

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire, le 30/06/2023,enregistré, les associés du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU CHAMP MERLIN, GFA au capital de 766.000,00 €, ayant son siège social à GRIMAULT (89130), Ferme du Champ merlin,immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le n° 403197825, ont décidé de réduire le capital d'un montant de 255.200,00 € pour le porter à 510.800,00 € par annulation de 2552 parts de 100,00€ chacune.
Par suite l'article 7 des statuts sera modifié.
Les modifications seront publiées au RCS D'AUXERRE.
Pour avis
Le Notaire.

AL24016586

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

TEAM COMPÉTENCES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
Immatriculée au RCS à AUXERRE
Sous le n° 921 589 156

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 13 septembre 2024, la société GROUPE ENJOY, Société par actions simplifiée au capital de 1.000€, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 918 704 933, a été désignée en qualité de directeur général personne morale, cette désignation étant effective au 13 septembre 2024. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

AL24016607

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LES DOUCES SAVEURS

SAS au capital de 250 €
Siège Social : 1 rue du moulin
89310 STE VERTU
929900009 RCS de AUXERRE

Par AGE du 24/10/2024, il a été décidé à compter du 24/10/2024 :
- De prendre pour nouvel objet social les activités de : RESTAURATION TRADITIONNELLE, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER, TRAITEUR, EXPLOITATION D'UNE LICENCE IV DE VENTE D'ALCOOL, CAFÉ, BAR, BAR A BIÈRES, SOIRÉES A THÈMES, COLLECTIVITÉ, ÉPICERIE, HÔTEL
Statuts modifiés en conséquence Mention au RCS de AUXERRE

AL24016612

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL Belle habitat

Au capital de 3000 €
Siège social : 19, rue Chantecoq
89100 SENS
817916208 RCS de SENS

L'AGE du 15/11/2024 a nommé en qualité de gérant M. Jad Belhaj 03 rue de la montagne 89100 fontaine la gaillarde en remplacement de M.Belhaj Hicham, à compter du 15/11/2024.

AL24016633

TRANSFORMATION

Le 06.12.2024 les associés de la SARL ROBIN DUCROT METALLERIE au capital de 300.000 €, siège social à POURRAIN (89240) ZA, Les Champs Gilbards, 428 990 949 RCS AUXERRE, ont décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour, de modifier la dénomination sociale et de nommer un Président.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES :
Forme : SARL - Dénomination : SARL ROBIN DUCROT METALLERIE - Gérant : Pascal DUCROT 16, rue de la Chazelle 89240 LINDRY
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : SAS - Dénomination : ROBIN DUCROT METALLERIE - Président : Pascal DUCROT 16, rue de la Chazelle 89240 LINDRY.
Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes :
Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer
Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix
Clauses restreignant la libre disposition des actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24016624

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI HIBA

19 RUE CHANTECOQ
89100 SENS
801997545 RCS de SENS

L'AGE du 15/11/2024 a nommé en qualité de gérant M. Jad Belhaj 03 rue de la montagne 89100 fontaine la gaillarde en remplacement de M. Belhaj Hicham, à compter du 15/11/2024.

AL24016632

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CLINIQUE KER YONNEC

Société par actions simplifiée
Au capital de 38.112,25 euros
Siège social
89370 Champigny sur Yonne
310 457 569 RCS Sens

Par décisions du 30/06/2023, il a été décidé de nommer la société DELOITTE & ASSOCIES (572028 041 RCS Nanterre), en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société AUDIT-FRANCE SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMTPES (333 812 345 RCS Nanterre), commissaire aux comptes titulaire, arrivé à expiration.
Mention au RCS de Sens.

AL24016635

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA RENOUX-DURAND

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 96 450,00 euros
Siège social : 1 place de Saint Georges
Saint Georges - Cidex 239
89150 VILLEBOUGIS
317 886 489 RCS SENS

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2024, la collectivité des associés a constaté la démission de Mme Caroline DURAND épouse RENOUX de ses fonctions de gérante, et a nommé aux dites fonctions, Mme Charlotte RENOUX épouse GOIS,demeurant à GRISELLES (45210), 5 le Chesnoy.
Pour avis, la gérance.

AL24016638

// CESSION

CESSION DE DROIT AU BAIL

Suivant acte sous signature privée fait à SENS en date du 28/11/2024, enregistré le 02/12/2024 auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'YONNE, dossier 2024 00039221, référence 8904P01 2024 A 01670, la SARL ARDA, au capital de 5 000 €, dont le siège social est à SAINT VALERIEN (89150), 21 rue de la République, immatriculée 524 522 679 RCS SENS,
A cédé à la SARL PFV GUERIN, au capital de 16 000 €, dont le siège social est à COURTENAY (45320), 37 rue du Mail, immatriculée 443 057 005 RCS ORLEANS, tous ses droits pour le temps restant à courir, à compter du 28/11/2024 au bail des locaux qu'il occupait sis à SAINT-VALERIEN (89150), 21 rue de la République, moyennant le prix de 20 000 euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, par le Cabinet EVRARD et MAUPETIT - BRENNUS AVOCATS, Avocats inscrits au Barreau de SENS, 4 et 6 boulevard du Mail, 89100 SENS, où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis

AL24016556

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 22/11/2024 concernant LES DOUCES SAVEURS, il convient de lire : Ancien siège 10 bis rue Bellocier 89100 SENS

AL24016541

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 avril 2015,
Madame Suzanne Clémence Marthe MAILLARD, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Velizar GAJIC, demeurant à AVALLON (89200) 2 rue du Docteur Schweitzer EHPAD.
Née à CHASSIGNELLES (89160) le 4 septembre 1936.
Décédée à AVALLON (89200) (France) le 17 octobre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par **Maître Emilie FAURE-GLACHANT, Notaire Associé** de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée «**Notaires 1788 Brunoy**», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BRUNOY (Essonne), le 2 juillet 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Aurélia TETILLON, notaire à YERRES (91330), 78 rue Gabriel Péri, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24016538

CRÉANCES SALARIALES

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS
Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
SERGINES (LE) SASU
Liquidation Judiciaire du 20/02/202442 rue des Treilles - 89140 SERGINES
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 4 décembre 2024.La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24016545

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de l'EIRL CACHON SANDRA EIRL - EPONACOACH 10 rue du Pont 89380 Appoigny (formation continue d'adultes). RCS Auxerre 532016474 . CIP 4846. Date de cessation des paiements : 01/10/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016561

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique SAS BFN 25 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre (couverture bardage). RCS Auxerre 881531644. CIP 4847. Date de cessation des paiements : 02/06/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016562

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique QUINCY IMMOBILIER 44 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon (transactions immobilières). RCS Auxerre 888906740. CIP 4848. Date de cessation des paiements : 09/07/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016563

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SA ETS HENRI HAMELIN ET SES FILS 11 rue des Isles ZI de la Plaine des Isles 89470 Monéteau (fabrication de peinture). RCS Auxerre 426120358. CIP 4849. Date de cessation des paiements : 20/10/2024. Administrateur judiciaire : SELARL BCM en la personne de Me Sandra BELADJINE 9 Rue de Grenelle 75007 Paris. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016564

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS HAMELIN DECOR 11 rue des Isles Z.I Plaine des Isles 89470 Monéteau (achat, vente de peinture). RCS Auxerre 428133227. CIP 4850. Date de cessation des paiements : 20/10/2024. Administrateurs judiciaires : la SELARL BCM en la personne de Me Sandra BELADJINE 9 Rue de Grenelle 75007 Paris et la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre et la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016565

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl QUARRE DE CHOCOLAT 23 place de l'Eglise 89630 Quarré-les-Tombes (boulangerie, pâtisserie, chocolaterie). RCS Auxerre 500134085. CIP 4851. Date de cessation des paiements : 30/06/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016566

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS ECOLODGE BEAUREGARD 3 rue de la Cour Vieille 89520 Treigny (hébergement touristique). RCS Auxerre 828934984. CIP 4852. Date de cessation des paiements : 02/12/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016567

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS PACK FACILITY MANAGEMENT 13 BIS rue d'Egleny 89000 Auxerre (nettoyage de bâtiments). RCS Auxerre 853712610. CIP 4853. Date de cessation des paiements : 15/09/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016568

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS PACK SECURITE 2 chemin des Ruelles 89380 Appoigny (surveillance gardiennage). RCS Auxerre 483333563. CIP 4854. Date de cessation des paiements : 15/09/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016569

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS GALAXIE PACK SERVICES 15 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre (prise de participation). RCS Auxerre 881815914. CIP 4855. Date de cessation des paiements : 15/09/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24016570

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de la Sàrl à associé unique APIC DESIGN Zone Industrielle Les Gâtines 89170 Saint-Fargeau (conception de produits industriels). RCS Auxerre 433678414. CIP 4659. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL24016571

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la Sci CHAREL 14 Rue Chambault Neuilly 89113 Valravillon (acquisition d'immeubles). RCS Auxerre 900911785. CIP 4681. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL24016572

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique LES DELICES DE FLORALYSA 11 place du général de Gaulle 89200 Avallon. RCS Auxerre 797644440. CIP 4506.

AL24016573

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl M.C.A 30 Rue des Guinandes 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 885364778. CIP 4544.

AL24016574

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl TRIMATE 41 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon. RCS Auxerre 537586638. CIP 4773.

AL24016575

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique NUPIK FRANCE 5 rue Fourier 89000 Auxerre. RCS Auxerre 379568496. CIP 4737.

AL24016576

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, de louer tout ou partie des biens suivants :
SAINT BRIS LE VINEUX – Vigne en appellation SAINT BRIS - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2025 - 74 a 87 ca - 'LES CLOUS' : ZS - 0205- zonage : zone A du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/12/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24016643

MGA NOTAIRES

SELAS Alexandre GUILPAIN et Marie GANDRE
Notaires associés
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

ACCEPTATION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Aux termes d'un acte reçu par Maître Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE (Yonne), le 3 décembre 2024, Madame Anne GRUHIER, demeurant à HEM (59510) 35 rue des Écoles, née à CHÂTILLON SUR SEINE (21400) le 11mars 1962, Monsieur Dominique GRUHIER, demeurant à TONNERRE (89700)58 rue de Vaucorbe, né à TROYES (10) le 7 mars 1966, Madame Céline GRUHIER, épouse GAUTIER, demeurant à DIJON (21) 29 rue des Marmuzots,née à TROYES (10) le 5 novembre 1969 Madame Hélène GRUHIER, épouse BIGOT, demeurant à DARDILLY (65570) 11 chemin des Geais, Les Longes née à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000) le 19 novembre 1970, ont déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de Mademoiselle Bénédicte Marie GRUHIER née a CHATILLON SUR SEINE (21400) le 11 mars 1962 et décédée à AUXERRE (Yonne) le 12 avril 2024.
Le dépôt de ces déclarations d'ACAN a eu lieu le 7 décembre 2024 au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
Les héritiers ont élu domicile en l'Étude susnommée

AL24016620

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 30.11.2024 des associés de la SARL en liquidation A.C.2.L au capital de 10.000 € ayant son siège social et de liquidation à MIGENNES (Yonne) rue Olympe Gouges, 494 069 305 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.06.2024, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL24016506

DISSOLUTION

METALLERIE REMI MALTA

SARL au capital de 500 €
Siège social :20 av de puisaye
89000 Auxerre
890 254 733 RCS d' Auxerre

Le gérant du 28/11/2024 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2024, nommé liquidateur M. MALTA Rémi, demeurant 20 Avenue de puisaye 89000 Auxerre, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS d' Auxerre

AL24016512

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 03/12/2024 de la SCI ETOILE au capital de 1000 €, dont le siège social est au 16 rue du Mail Richelieu, 89100 PARON, 790 896 559 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé comme liquidateur Mr Oscar DEMIR, domicilié 16 rue du Mail Richelieu, 89100 PARON.
Le siège de liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL24016553

CLÔTURE DE LIQUIDATION

C3G CONSEILS

SASU au capital de 1.000 €
Le Prieuré
89310 Grimault
917 950 099 RCS Auxerre

Par AGO du 31/05/2024, il a été décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour.
Radiation RCS Auxerre

AL24016557

DISSOLUTION ANTICIPÉE

QV

SARL au capital de 1.000 €
5 Allée du Nord ZA NORD CHARNY
89120 CHARNY OREE PUISAYE
818 058 414 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 04/12/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du **31.12.2024** avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Mme Vanessa QUIGNON, dt 32 rue Principale – Le Grand Longueron 89300 CHAMPLAY, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. En conséquence, son mandat de gérante a pris fin à cette date.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL24016589

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 22/11/2024 de la SOCIETE CIVILE DE MOYEN LIMOGES - JACQUELIN, en liquidation, au capital de 16 769,39 €, dont le siège social et siège de liquidation est au 21 rue Sylvaine Dupêchez 89100 SENS, 423 589 423 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 30/09/2024, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/09/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS

AL24016615

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL D'AUVERGNE

EARL au capital de 99 091,86 €
Siège social : 10 rue Saint-Martin
Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON
379 144 637 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associé unique du29 novembre 2024, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 29 novembre 2024 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.
M. Jean-Paul CUMONT, demeurant à MONTHOLON (89110), Aillant-sur-Tholon, 10 rue Saint-Martin, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter du 29 novembre 2024.
Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, 10 rue Saint-Martin, Aillant-sur-Tholon – 89110 MONTHOLON, siège de la liquidation.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL24016634

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MALAY LE GRAND du 20/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : MULTITECH Nacelles.
Siège : 12 Rue des Bas Musats, 89100 MALAY LE GRAND.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 euros.
Objet : Entretien, réparation et dépannage de nacelles. Vente de pièces détachées.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : la société HOLDING CORBERON,SAS au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 8 ZA des Bas Musats, 89100 MALAY LE GRAND, immatriculée au RCS sous le numéro 948 813 993 RCS SENS,représentée par M. Pierre CORBERON, Président.
Directeur général : Mme Pauline CORBERON, demeurant 30 Rue du Tau 89100 SENS.
La Société sera immatriculée au RCS de SENS.
POUR AVIS - La Présidente

AL24016411

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date des 25 et 26 novembre 2024,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI TABLE VIVANTE
Siège social : 4 Quai de la Marine, 89000 AUXERRE
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Anouk LECOIN, demeurant Les Colins 89110 MERRY LA VALLEE et Monsieur Nathan LECOIN, demeurant 12 Avenue des Clairions 89000 AUXERRE
Clauses relatives aux cessions de parts :- dispense d'agrément pour cessions à associés-agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24016513

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination FMK Invest une SAS au capital de 141.000€, ayant son siège social à COLLEMIERS (89100) 9, rue Girault, ayant pour objet toutes opérations d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation dans toutes entreprises créées et à créer par tous moyens ; la fourniture de prestations de services et le contrôle de ces entreprises dans tous les domaines, notamment en matière administrative, juridique et financière.
Accès aux assemblées - vote : La propriété d'une action ou d'un titre emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de la collectivité des associés. Chaque action donne droit à une voix pour les décisions collectives des associés, sous réserve des droits particuliers attachés aux Actions A.
Clause d'agrément : Toute cession d'actions ordinaires sera libre après expiration de la période d'Inaliénabilité et après renonciation des bénéficiaires du droit de préemption et de l'agrément préalable des associés titulaires d'actions A.
En outre, il a été procédé aux nominations suivantes :
Président : M. Jean-Baptiste MALAQUIN - 3, rue de Champlys 89000 AUXERRE.
La société sera immatriculée au registre du commerce d'AUXERRE.

AL24016549

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI JEANNIN CHAMPLAY au capital de 1.000€, dont le siège social est à AUXERRE (89000) 55, av. Charles de Gaulle, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété.
La SAS JEANNIN IMMOBILIER capital de 1.000€ siège social à AUXERRE (89000) 55, av. Charles de Gaulle, 903 151 462 RCS AUXERE, représentée aux présentes par son Président, M. Yves JEANNIN demeurant à AUXERRE (89000) 40, av. Charles de Gaulle, a été nommée gérante.
Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts.
Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL24016558

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/12/2024, il a été constitué une SASU : SybSec services
Siège social : 6 rue des Jumeaux, Hameau de Vaufoin, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Capital : 1 000 €
Objet social : Prestation de services de conseil et d'expertise en informatique, incluant la cybersécurité : analyse des systèmes informatiques et infrastructure des entreprises, évaluation des risques liés à la sécurité des données informatiques, mise en œuvre des solutions pour la protection des informations, formation des personnes, audit, développement de stratégie de prévention et intervention suite à des incidents de sécurité informatique.
Président : Francis LEBOEUF demeurant à MONTREUIL (93100), 3 rue du Docteur ROUX, élu pour une durée illimitée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés disposant du droit de vote
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL24016560

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date à JOUY (89150), du 26/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DÉNOMINATION : S.C.I. GOOD ID
SIÈGE SOCIAL : JOUY (89150), 2 Les Brouets.
OBJET : L'acquisition par tous moyens, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, par location ou autrement, la vente, de tous biens et droits immobiliers. L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet.
DURÉE : 99 années
CAPITAL : 100 €
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire.
GÉRANT : M. Sébastien DEPPEN, demeurant à JOUY (89150), 2 Les Brouets.
IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL24016582

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire, le 24/06/2024 a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .
Dénomination sociale : SCI DES 2 LIONS.
Siège social : DIGES (89240), 11 Riot d'En bas.
Durée : 99 ans
Capital social: 400.000,00 €.
Apports immobiliers et numéraire.Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants : M Christian OUDIN demeurant à DIGES (89240), 11 Riot d'En Bas, et M.Paul OUDIN demeurant à DIGES (89240), 11 Riot d'En bas.
La société sera immatriculée au RCS D'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24016588

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 3 décembre 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI BARDIN.
Siège social : GURGY (89250), 6 rue de la Ronde.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.
La possibilité par la société de loger ses associés à titre gratuit.
Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Monsieur Laurent BARDIN la somme de quatre cents euros (400 EUR). Madame Nathalie BARDIN la somme de quatre cents euros (400 EUR). Monsieur Antoine BARDIN la somme de deux cents euros (200 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier CO-GERANT : Madame Nathalie BARDIN née TORTEAU et Monsieur Laurent BARDIN, demeurant ensemble à GURGY (89250) , 6 rue de la Ronde.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL24016606

Me Sophie GARNIER
Notaire Associée
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER Notaire associé à SEIGNELAY le 29 novembre2024, enregistré au SPFE YONNE 1 le 04/12/2024Dossier n° 2024 00039529 référence 8904P012024 N 01298, il a été constitué la société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LAVAGE A2F.
Siège : MIGENNES (89400) ; 148A avenue Jean Jaurès.
Objet : L'exploitation de station de lavage,aspirateurs, gonfleurs, pose de portiques, vente de produits en rapport avec l'activité, laverie.
Durée:99 ans. Apports en numéraires : QUATRE MILLE EUROS (4.000,00€).
Capital social : 4.000,00€divisé en 400 parts de 10,00€ chacune numérotées de 1 à 400.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Gérants pour une durée illimitée : Monsieur Frédéric HENRY demeurant à JOIGNY (89300), 7rue Mozart et Monsieur Asmir SABANIJA demeurant à JOIGNY (89300) 8 rue de la Tourterelle.
Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
Immatriculation : RCS de SENS.
Pour insertion
Le Notaire.

AL24016618

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé par voie électronique en date du 05 décembre2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PLACE COLBERT
Siège : 3 Avenue Colbert - 89250 SEIGNELAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Vente de produits tricotés en maille, vente de tous vêtements, produits, accessoires et de tous objets de décoration.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ourepresente d'actions.
Président : Monsieur Guillaume LOUIS, demeurant 24 Rue d'Egleny, 89000 AUXERRE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL24016637

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE ☐ LA CHÈVRE ☐ VOLAILLES ☐ PÂTRE ☐ PORCS

☐ GRANDES CULTURES ☐ FRUITS et LÉGUMES ☐ LAIT ☐ VIGNE ☐ BIO numérique

// ENTRAIDE

L'élan de solidarité pour Thomas Durif

Emprisonné à Valence depuis le mois de juillet, Thomas Durif, éleveur à Crupies, peut compter sur la solidarité des agriculteurs de sa commune et de ses proches pour gérer son exploitation.



©ME-AD26

Jérémy, Denis, Edmond et Laurent font partie des précieux soutiens de Thomas Durif.

Céréales, lavandes ou élevages, les fermes habillent la *« colline rocheuse »*, cette petite commune drômoise connue sous le nom de Crupies. Fin connaisseur de l'histoire de cette contrée, Denis Achard, 65 ans, a vécu toute sa vie aux pieds de la montagne de Jumelle. L'ancien éleveur de caprins implanté sur la commune depuis 1983 connaît aussi bien les paysages que les familles de cette campagne. En 2020, prêt à prendre sa retraite, il prépare la transmission de sa ferme à Thomas Durif, alors âgé de 20 ans, un jeune du coin.

Denis Achard se rappelle la détermination de ce garçon, alors à la MFR de Divajeu, impatient de trouver où s'installer. Finalement, l'éleveur lui a vendu un terrain sur lequel Thomas Durif a construit un bâtiment pour accueillir une nouvelle activité d'élevage de brebis. Assez vite, le jeune agriculteur parvient à rassembler un troupeau de 160 bêtes. En parallèle, il loue le reste de l'exploitation de Denis Achard, notamment des terres pour faire pâturer ses animaux. Une transmission de ferme qui semble se passer *« comme sur des roulettes »*. Jusqu'au mois de juin 2024. Le jeune éleveur doit faire face à la justice : il est condamné à trois ans de prison ferme pour des faits de violences volontaires survenus en 2020.

Des soutiens à toute épreuve

Un véritable coup de massue pour Denis Achard qui considère son repreneur comme son *« propre enfant »* et qui se dit *« prêt à tout pour lui permettre de réussir dans ce monde »*. Nouveau coup dur, quelques mois plus tard, en octobre, lorsque Thomas Durif fut reconnu coupable de l'empoisonnement d'un loup et condamné à des indemnisations et du sursis. *« Ça devenait une obsession pour lui. Il dormait au milieu de ses bêtes avec un sac de couchage,* se rappelle le retraité. *Mais il a finalement cherché à cohabiter et à développer d'autres manières de protéger le troupeau avec des chiens de protection, le déboisement et il avait d'autres idées. »* Thomas Durif s'est endetté à hauteur de 250 000 € pour la construction de son nouveau bâtiment, l'achat de matériel et de son troupeau. Impossible donc de stopper le fonctionnement de l'exploitation. *« Sinon, c'était la disparition de la ferme. Une double peine pour lui »*, rapporte Denis Achard. Thomas Durif a donc demandé à son mentor de devenir mandataire durant sa peine de prison. *« Son arrestation m'a mis dans tous mes états,* confie le retraité. *Mais, à 65 ans, je ne me sentais pas de la faire tourner seul avec mes soucis de santé »*. Heureusement, il a pu compter sur les agriculteurs et les proches de Thomas Durif pour l'aider. *« Tout le monde a répondu très vite, ça s'est fait naturellement »*, témoigne Laurent Houdart, l'avocat qui le défend. Le professionnel assure la défense du jeune agriculteur bénévolement. Il le connaît depuis son installation puisqu'il lui achetait des agneaux. Il rapporte l'image de quelqu'un *« apprécié par beaucoup de monde et élu au conseil municipal »*. Edmond Tardieu, agriculteur à Vesc, a quant à lui proposé de prêter son matériel. *« Thomas m'avait beaucoup consulté pour l'aménagement de son bâtiment et la race des brebis. Il était très à l'écoute »*, se rappelle ce voisin dévoué. Ces derniers mois, un autre voisin, Kurt Hildebrandt, éleveur de chiens, a gracieusement assuré le dressage et nourris Vinci, le troisième chien de protection du troupeau de l'agriculteur emprisonné. *« Un appui supplémentaire et idéal pour m'aider à contrer les attaques de loups »*, précise Denis Achard.



©ME-AD26

Denis Achard a été mandaté par l'éleveur pour s'occuper de ses 160 brebis et des chiens de protection.

De nombreuses missions

Grâce à son matériel de semis plus *« performant »*, les foins ont pu être réalisés plus rapidement. Deux jeunes agriculteurs, Jérémy Fargier et Jérémy Benoît, assurent ce travail sur près de 130 hectares. Jérémy Benoît, considéré comme *« le grand frère »* de Thomas Durif, a aussi mis en ballot et stocké les foins, une *« grande aide »* pour Denis Achard. Cette entraide agricole, couverte par la MSA, permet à l'exploitation de Thomas Durif de tourner en son absence. *« Elle durera le temps nécessaire,* assure Denis Achard. *L'objectif, c'est qu'il retrouve son bébé en bon état »*.

« Le berger » de la prison

Selon ses soutiens, l'éleveur serait surnommé « le berger » par les autres détenus de la prison de Valence. L'établissement aurait fait appel à ses conseils alors que des moutons viennent entretenir ses espaces verts. De là, Thomas Durif aurait proposé à la direction un projet de création d'ateliers pour valoriser la laine. *« Cela illustre l'esprit qui l'anime »*, estime Laurent Houdart, son avocat. En plus des visites une fois par semaine, sa famille et ceux qui le soutiennent lui concoctent chaque mois un peu de lecture. Ils lui envoient *« La gazette de la Vialle »*, un journal créé de toute pièce qui met en avant la vie quotidienne sur la ferme, celle de sa famille et les loisirs. Brèves, chasse, pêche, champignons et même une photo de Mike Horn qui lui dédicace un livre. *« Ce soutien, c'est pour lui permettre de tenir et de se projeter »*, rapportent ses amis.



Quatrième édition

L'AGNEAU DE LA VIALLE

CLAP DE FIN POUR LES 3 BECS

Après un café et un croissant au sommet, nos bergers du dimanche donnent le top départ pour la descente des Trois Becs. Une première pause au col de la Chaudière offre à tous l'occasion de casser la croûte au bar du centre avant de reprendre la transhumance vers une partie plus mouvementée. En effet, à peine les filets détachés, les brebis s'échappent, prenant la direction de la route du col à toute allure. Malgré les grands gestes de Denis, qui, ne sachant que faire, jette son bâton en l'air en insultant les ancêtres de chaque brebis individuellement, rien n'y fait. Ce n'est que grâce à un sprint de Vincent que le troupeau est rattrapé et ramené calmement à Crupies.

UNE VACCINATION EFFICACE

Journée de vaccination pour Ingrid, son compagnon, Valentin, Matthieu, Jérémy et Denis. Une matinée efficace, les barrières ayant déjà été montées grâce à Ingrid et son compagnon. Le couloir de tri, ainsi que le bâton magique de Thomas pour les numéros, ont fait gagner un temps précieux à l'équipe. Les plus réticentes étaient celles de Thomas : elles furent les DERNIÈRES à passer. Heureusement, une heure a suffi pour tout vacciner.

©Denis Achard

Sa famille et ses amis lui envoient chaque mois « La Gazette de la Vialle », un condensé de photos et d'article pour le soutenir.

La veille de son départ en prison, Thomas Durif et son mentor ont réalisé la transhumance vers les Trois becs. Lorsque la fièvre catarrhale s'est déclarée, Denis Achard et plusieurs agriculteurs sont montés vacciner le troupeau de l'éleveur. *« Il a fallu d'abord les départager car elles étaient au milieu de 500 bêtes avant de pouvoir les vacciner »*, se rappelle l'agriculteur mandaté. Fin septembre, l'entraide a une nouvelle fois fonctionné puisque cinq ou six agriculteurs ont redescendu le troupeau : 25 kilomètres, trois jours de marche. Enfin, il a fallu gérer le déparasitage puis le départ à la lutte durant trois semaines avant de renvoyer les animaux pâturer dans les champs.

Pour la commercialisation de la viande issue de son élevage, avant son emprisonnement, l'éleveur livrait ses clients en caissette. Aujourd'hui, pour limiter la charge de travail, ses agneaux partent en engraissement à la coopérative Agneaux soleil. Ava, la mère de Thomas Durif, se charge de la commercialisation de la lavande de son fils à travers *« Pépites d'Ava »*, une entreprise qu'elle vient de monter. De quoi valoriser la production des trois hectares de cette plante à parfum que possède Thomas Durif. *« Ça me met la chair de poule rien que d'y penser,* témoigne Ava, la mère de Thomas. *C'est extraordinaire cette solidarité. C'est un très beau geste »*.

M.E